COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE

Mme RÉGINE LAURENT, Présidente

M. ANDRÉ LEBON, Vice-président

M. MICHEL RIVARD, Vice-président

Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire

M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire

M. GILLES FORTIN, Commissaire

M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire

M. LESLEY HILL, Commissaire

Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire

Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire

Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST MONTRÉAL (QUÉBEC)

Montréal, le 13 février 2020

Volume 27

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS Sténographes officielles

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	3
DIRECTION DE LA PROTECTION SOCIALE SYSTÈME D'INTERVENTION D'AUTORITÉ ATIKAMEKW	
CONSTANT AWASHISH ALICE CLEARY PIERRE BLAIS ANNIE NEASHISH	4
CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK AU NUNAVIK MARY NULUKIE ANNIE HOTTE	81
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) - SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES LUCIEN-PIERRE BOUCHARD PASCALE LEMAY JULIE GAUTHIER	(SAA)
INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM (ITUM) NADINE VOLANT HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE	200
PROTECTION DE LA JEUNESSE VALÉRIE LAHACHE DEREK MONTOUR	245

13 février 2020 Volume 27

25

- 3 -

EN L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce treizième (13e) 1 jour du mois de février : 2 3 PRÉLIMINAIRES LA PRÉSIDENTE : 6 Bonjour, bon matin. Bienvenue, alors nous 7 accueillons pour débuter monsieur Constant 8 Awashish, qui est grand chef et président de la 9 nation Atikamekw, bienvenue. Madame Alice Cleary, 10 qui est directrice de la protection sociale du 11 Système d'intervention d'autorité Atikamekw. 12 Bienvenue, Madame. Madame Lucie Dubé, qui est 13 adjointe à la direction de la protection sociale, 14 bienvenue à vous aussi. Il manque madame Dubé. Et 15 monsieur Pierre Blais, qui est directeur de la 16 Santé et services sociaux et monsieur... et maître 17 Annie Neashish, qui est dans la salle aussi, du 18 contentieux. Alors bienvenue à vous toutes et tous. 19 On a bien hâte de vous entendre. 20 Donc, vous allez nous présenter ce matin le 21 modèle d'intervention développé par le Système 22 d'intervention d'autorité Atikamekw, qui fait 23 l'objet d'une entente avec le gouvernement du 24

Québec depuis deux mille dix-huit (2018). Donc, on

1 a quatre-vingt-dix (90) minutes ensemble. On vous a suggéré vingt minutes de présentation, ensuite 2 échange, questions avec les commissaires. Ça va? 3 D'accord. Alors avant de vous laisser la parole, je 5 vais demander au greffier de vous assermenter s'il 6 7 vous plaît. 8 SYSTÈME D'INTERVENTION D'AUTORITÉ ATIKAMEKW 9 10 CONSTANT AWASHISH, 11 ALICE CLEARY, 12 PIERRE BLAIS, 13 ANNIE NEASHISH, 14 (Sous serment) 15 16 LA PRÉSIDENTE : 17 18 La parole est à vous. M. CONSTANT AWASHISH: 19 Bien merci de nous recevoir ce matin, Madame la 20 Commissaire. Salutations également à chaque membre 21 distingué de cette Commission. Je me présente, 22 23 Constant Awashish, grand chef de la nation Atikamekw. J'aimerais spécifier cependant, vous 24 avez mentionné madame Lucie Dubé, qui est 25

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 5 -

malheureusement absente ce matin pour des raisons... elle a eu des pépins... un accident de voiture. Mais je vous rassure qu'elle est... elle est correcte, il n'y a rien de grave. Donc, elle est remplacée en quelque sorte par Annie Neashish lors de la présentation. Donc, Annie n'est pas... ne fera pas partie du public, elle va faire partie de la présentation.

Ceci dit, merci encore une fois de bien nous recevoir aujourd'hui, de bien vouloir nous entendre, d'être curieux également de notre spécificité, de notre expérience, de vouloir en connaître plus sur comment nous travaillons pour aider nos enfants. Le but de notre intervention, c'est sûr que c'est un honneur pour nous de pouvoir participer à l'amélioration des sorts des enfants en généraux (sic), parce que nous on voit la Commission comme outil, mais un instrument également pour la population en général. Oui, on est venu ici pour défendre notre système qui est spécifique à nous, on est venu ici pour promouvoir également le Système auprès des autres Premières Nations, mais également de démontrer que notre système est un système qui fonctionne bien, qui est un système qui est humainement... je pourrais dire

domaine.

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

qui a un côté plus humain et qui pourrait bénéficier pas seulement aux Premières Nations, mais également à tout l'ensemble des Québécois et des Québécoises. C'est pour ça que nous sommes ici ce matin, puis c'est pour ça que nous sommes ravis de venir faire cette présentation auprès de vous, pour que vous puissiez prendre connaissance de notre expérience et de notre expertise en ce

Aujourd'hui, on vous fait une présentation sommaire de notre système. Je pense que le gros des questions et des détails seront plus discutés lors de la période des questions. Heureusement, avec moi j'ai des experts qui travaillent dans le domaine, qui travaillent vraiment sur le terrain. Ils vont être plus en mesure de vous répondre. Moi, à titre de grand chef et président du conseil de nation Atikamekw, oui je défends le système, oui, j'en parle abondamment dans les médias et auprès des intervenants, mais toute la connaissance, tous les détails du système, la philosophie, bien c'est... c'est les gens qui m'accompagnent qui ont toute cette expertise-là.

Donc, je vais vous faire juste un bref rappel de la démarche des Atikameks. Vous savez, la

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Loi de la protection de la jeunesse a été... a été adoptée en mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979). Suite à ça, rapidement, les Premières Nations se sont... se sont soulevées, ont dénoncé cette loi-là qui n'était pas adaptée à leur... à leur réalité.

D'ailleurs, déjà en mil neuf cent quatrevingt-cinq (1985), je crois, les centres des services sociaux avaient déjà dénoncé que le système de la Loi de la protection de la jeunesse était difficilement applicable aux Premières Nations. Déjà, on a des agents de l'État des mandataires de l'État qui venaient déjà démontrer que ça ne fonctionnait pas.

Suite à ça, en mil neuf cent quatre-vingtquatre (1984) la nation Atikamekw et plusieurs autres nations ont en quelque sorte pris en charge les services courants des services sociaux et suite à ça, on a développé une expertise, on a développé une expérience, qui s'est acheminée avec beaucoup de support également de mandataires de l'État, comme vous savez tous. Le point culminant pour la nation atikamekw c'est vraiment mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), où est-ce que la nation Atikamekw s'est dotée d'une politique sociale suite à plusieurs rapports également que

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

vous savez, comme le rapport Jasmin et plusieurs autres, qui venaient vraiment appuyer le fait que la Loi de la protection de la jeunesse s'appliquait difficilement aux Premières Nations.

Donc, mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), politique sociale Atikamekw, on veut s'occuper de nos enfants, on veut s'occuper de nos aînés, on veut s'occuper de nos familles. On développe un projet, qui est le Système d'intervention Atikamekw. On participe à la modification également de la Loi de la protection de la jeunesse, avec l'insertion de l'article 37.5. En deux mille un (2001), nous avons une entente intérimaire... en deux mille (2000) je veux dire, nous avons une entente intérimaire avec les centres jeunesse pour justement mettre en application notre projet de système d'intervention Atikamekw.

Suite à ça, pour nous, ça a été une période de négociation, ça a été une période... ironiquement pour nous, ça a été une période où est-ce qu'il fallait démontrer que nous étions capables de nous occuper de nos enfants, alors que nous nous sommes occupés de nos enfants pendant des milliers d'années. Mais ça faisait partie du processus pour le bien-être de nos enfants, on

s'est prêté au jeu et aujourd'hui on est en mesure 1 de s'occuper de notre propre protection de la 2 jeunesse. Mais ça n'a pas été... ça n'a pas été si 3 facile que ça. Il y a quand même eu beaucoup de 4 pourparlers, on a... également on n'a pas eu de 5 financement, à l'époque, en ce qui est concerne le 6 développement de ce... de ce projet-là, de notre 7 Système d'intervention. On n'a pas eu de 8 financement dans l'accompagnement de la négociation 9 également. On n'a pas eu de financement spécifique 10 pour la démonstration où notre système 11 fonctionnait. 12 Donc, on l'a fait avec les programmes qui 13 existaient, on s'est démerdés - excusez mon langage 14 - on s'est... on s'est débrouillés auprès de... 15 auprès des gouvernements pour démontrer que notre 16 système était valable, puis qu'il y avait des côtés 17 bénéfiques par rapport à ça. Donc, je vais laisser 18 la parole maintenant à monsieur... à madame Alice 19 Cleary, excusez-moi. 20 Mme ALICE CLEARY : 21 R. Je vais vous parler de certaines particularités du 22

Système d'intervention d'autorité Atikamekw qu'on

communautaire collective pour assurer la protection

appelle le SIAA. Nous misons sur une approche

23

24

25

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

de nos enfants. Nous, dans la façon de faire, on signale pas, on demande pas l'épellation signalement. On dit que signaler ça veut dire dénoncer, donc on dénonce particulièrement toute une famille aussi. Donc, le mot qu'on utilise le plus dans notre façon de faire c'est alerte. Toute personne qui se préoccupe du devenir d'un enfant pour sa sécurité, doit alerter à l'Alerte Atikamekw.

> Nous avons aussi développé plusieurs instances qui permettent de solliciter la participation des membres, soit les parents, la famille élargie et la communauté pour qu'ils fassent partie de la solution et non du problème. Entre autres, on a le conseil de famille, le conseil de... le cercle d'aidants qui fait partie du processus, puis le conseil de sages.

Nous considérons que les parents, tout comme les enfants, les jeunes, passent par des étapes de vie, donc ils peuvent évoluer. Ce qui veut dire pour nous lorsqu'ils rencontrent des difficultés, il faut prendre vraiment le temps pour se rétablir. Excusez-moi, j'ai perdu ma page. Je suis désolée.

Nous nous assurons aussi que la langue

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

atikamekw soit disponible à chacune des étapes, parce que l'importance de la langue atikamekw il y a toute une signification. La langue, pour nous, c'est... il y a quelque chose, c'est vivant, donc les gens doivent comprendre de quoi qu'on parle, c'est important que la langue soit mise de l'avant.

Nous nous donnons aussi le temps. Le temps, pour nous, c'est important parce que le temps joue beaucoup dans notre processus d'intervention. Le temps qu'on prend pour préparer les familles, le temps qu'on prend pour rencontrer les famille c'est important pour qu'ils puissent s'approprier euxmêmes de la situation dans laquelle qu'ils vivent puis nous amener des solutions. Le temps aussi qu'on prend pour les conseils de famille c'est important. Quand on fait des conseils de famille on... ça peut durer une journée, deux journées, on y va vraiment selon les besoins de la famille. Que tous puissent être... qu'ils puissent se sentir compris, qu'ils puissent se sentir impliqués dans le conseil de famille.

Je vais aussi parler un petit peu des difficulté qu'on a, les difficultés qu'on a pour appliquer le SCAA. On a à s'adapter à une loi qui a été pas claire pour nous. La majorité de la loi, on

doit l'adapter, on est toujours en adaptation. On 1 doit aussi adapter des normes qui nous conviennent 2 pas. Nous devons aussi adapter notre pratique, il y 3 a des outils qui sont pas faits pour nous. Il y a eu un travail qui a été fait dans ce sens-là. Puis 5 aussi la pression qu'on a au niveau de 6 l'intervention québécois est encore présent et 7 important pour nous. 8

> Je vais passer quand même la... dans notre façon de faire. Depuis plusieurs années, on a affirmé la détermination aussi des délais maximals (sic). Ça, c'est des choses qu'on va revenir un peu plus loin dans la présentation de Annie.

> Juste pour vous dire que dans notre façon de travailler le service courant, il travaille en concert avec les siens, on ne peut pas séparer les deux. Donc, je vais laisser la parole à monsieur Blais, qui est le directeur des services sociaux. Il va vous parler un petit peu de l'ensemble de nos services qu'on a.

M. PIERRE BLAIS:

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Merci, Alice. C'est ça. Ma partie, ça va être de parler de l'organisation, O.K., au niveau des services. Comme Alice disait, les services sociaux forment un tout, autant le volontaire que la

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

protection, c'est les mêmes dirigeants et c'est les mêmes équipes qui travaillent dans ces deux voletslà. Donc, l'information sur les familles, la continuité... la continuité, la collaboration, les gens se perd pas à ce niveau-là. C'est un élément bien important. Et les services sociaux ont à coeur aussi d'être capables d'intervenir à tous les niveaux pour aider les familles.

Exemple, on a un projet au niveau de la justice communautaire au niveau des programmes de mesure de rechange, qui nous permettent d'entrer dans les familles pour éviter qu'il ait des drames ou qu'il y ait des situations qui fait qu'il y a des éclatements. Donc, cette intervention-là a aussi un impact au niveau des enfants, le fait qu'on puisse intervenir au niveau des adultes lorsqu'il y a des situations au niveau de la justice. Ça fait que c'est... c'est un élément hyper important.

Un autre élément très important c'est le choix que les services sociaux ont fait c'est : plutôt que d'aider les Atikamekws à s'adapter au système, c'est qu'on adapte le système aux Atikamekws. O.K. Ça fait que tout ce qui est en place doit passer par le filtre de la culture.

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

L'exemple que je peux vous donner, c'est... on s'est associé, Marie-Vincent, le Centre Marie-Vincent, qui est une expertise en abus sexuels, on a travaillé pendant trois ans avec eux pour adapter leur expertise aux Atikameks. On a développé deux experts atikamekws qui parlent la langue, O.K., avec la pratique de... mais c'est vraiment adapté. Les activités et les outils de travail sont vraiment adaptés au niveau des Atikamekws. Et c'est... Alice en a parlé tantôt, dans ces instances-là la langue ne doit pas être un problème, donc on s'assure que les interventions de pointe qui se font à ce niveau-là puissent se faire en atikamekw, donc c'est des gens qui le font. On a aussi... on expérimente, je vous donne un autre exemple. On sait que les pensionnats ont fait des dommages. Puis il y a des... des traumatismes qui se transmettent de génération en génération, ça fait que ce qu'on a mis en place c'est des camps territoires qui nous permettent d'aller avec les... c'est un programme de neuf mois, t'as trois mois de préparation, t'as un camp, puis t'as six mois après pour être capable de consolider les acquis. Mais ça nous permet de... ça nous permet d'amener en forêt des familles

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

complètes, familles élargies, pour être capable de discuter de ce que tout le monde sait, mais que personne ne parle, pour être capable d'avoir des séances de pardon ou des éclaircissements par rapport à ce qui s'est passé. Ça fait que ça, c'est une démarche qui se fait avec beaucoup d'activités culturelles.

On a aussi mis en place une approche... approche atikamekw. L'approche atikamekw c'est... ça détermine les balises dans lesquelles... c'est la conception avec laquelle on travaille avec les familles. Parce qu'il y a des Allochtones qui travaillent, puis il y a des Autochtones. Il faut que les allochtones qui travaillent, travaillent dans ce cadre-là. Ça fait que cette approche-là, qui a été développée par les services sociaux, a été validée par des aînés. O.K. Pour savoir... pour voir si ça représentait bien, si ça avait du sens.

Un des problèmes qu'on vit - puis je pense qu'on n'est pas les seuls à le vivre - c'est le recrutement. O.K. Il manque de personnel. Et les conditions pour les gens qui travaillent... qui viennent de l'extérieur pour aller travailler dans les communautés, c'est sûr qu'il y a un problème d'hébergement. On essaye d'avoir des conditions qui

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

sont comparables, mais il n'en demeure pas moins que tu ne peux pas aller à Manawan ou Wamon avec une Yaris, ça prend un « pick-up », ça prend un gros véhicule, donc il y a des frais qui sont supplémentaires par rapport à tout ça, là, que les employés doivent absorber. Ça fait que ça, ça amène des inconvénients puis un roulement de personnel.

Une difficulté qu'on a aussi, puis il y a un comité qui travaille là-dessus, puis qu'on espère avancer, c'est l'impact des codes de profession... des professions. O.K. Qui, malheureusement, avec le taux de scolarisation des Atikamekws, l'exemple, pour faire de l'évaluation, il faut avoir un acte réservé ou faire partie d'un ordre. On a peu d'Atikamekws qui peuvent faire ça, donc l'évaluation se fait à partir d'une réflexion occidentale.

Donc, il faut... au niveau de l'autodétermination, ce que les services sociaux Atikamekw Onikam pensent c'est que la qualité de services est hyper importante, il faut que ça se fasse dans le respect de la culture et tout ça, et on pense être en mesure de davantage définir qu'est-ce que ça prend pour être capable de faire une évaluation, d'être capable de former notre

7

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

personnel à travers les compétences qui doivent

être là. Puis quand je parle de compétences, il 2

faut en quelque part qu'il y ait une reconnaissance 3

des compétences. L'intervenant qui parle la langue,

l'intervenant qui connaît le modèle... qui 5

connaît... qui a une connaissance du fonctionnement 6

dans une communauté, O.K., qui a déjà participé à

des... à des interventions culturelles, il a un pas 8

d'avance sur beaucoup d'intervenants. Ça fait que 9

c'est... c'est ce modèle-là, c'est ces compétences-10

11 là qu'on veut faire émerger.

> Le financement. On en a... le grand chef en a parlé un petit peu tantôt. Une des difficultés qu'on avait... une des difficulté qu'on avait c'est qu'il y a beaucoup d'argent qui vient à l'intérieur de projets. Au lieu d'être des programmes c'est des projets. O.K. Un projet, il y a un début puis une fin. Alice en a parlé tantôt. Le temps ne se vit pas de la même façon, ça fait que souvent on a un financement pour un projet, on a juste le temps d'installer le projet. On ne peut pas l'apprécier que c'est déjà terminé, on ne sait pas s'il va être renouvelé. Donc, c'est difficile de recruter parce que les gens embarquent pas sur des projets court terme. Et si les gens embarquent puis développent

13 février 2020 Volume 27

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

une expertise, on n'est pas sûrs qu'on va être capable de les conserver s'ils ne vont pas làdedans. Ça fait que là le temps...

Une dernière chose. On a rencontré la CDPDJ, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse à Montréal, puis on a eu des félicitations pour l'approche. Ça fait que je laisse madame Neashish.

Mme ANNIE NEASHISH :

Oui, bonjour. Moi, j'aimerais amener un point, c'est la question des délais maximaux qui sont prévus à la loi. Avant novembre deux mille dix-huit (2018) c'était véritablement un enjeu pour la nation atikamekw. Il faut comprendre que les délais maximaux viennent comme en contradiction avec la vision atikamekw, qui concerne l'intérêt de l'enfant. La conception atikamekw de l'intérêt de l'enfant n'est pas la même que celle occidentale et... bien du point de vue occidental. Puis ce qu'on comprend du point de vue occidental, c'est la théorie de l'attachement. Pour nous, la nation atikamekw, on a vraiment aussi... comment dire, on a une... on donne une importance à la stabilité de l'enfant, mais cette stabilité-là va prendre une autre forme que les délais maximaux

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Depuis qu'on a pris en charge notre entente, le SCAA, pour nous, on a mis en place différentes instances dans la nation atikamek pour les services sociaux, toujours en vue de l'intérêt de l'enfant, mais l'importance est donnée vraiment à la responsabilisation des parents. C'est le parent qui est responsable en premier lieu de s'occuper puis d'assurer la protection de son enfant. Mais pour aider ces parents-là pendant une période de désorganisation, là on met en place le conseil de famille. Donc, on laisse le temps aux parents de pouvoir se réorganiser, de pouvoir trouver les outils.

Puis c'est pas dans une contrainte, dans une balise de temps parce que ça peut être perçu pour le parent comme étant peut-être un échec à l'avance. Ça fait qu'on leur permet de s'aider, tout en assurant la stabilité des enfants parce qu'on les place souvent dans la famille élargie. Puis quand l'enfant est dans sa famille élargie, il a toujours des contacts avec ses parents quand même, donc le lien se fait, se crée quand même.

Et puis dans la notion de la famille élargie, on sait que les enfants ont des liens, créent des liens avec d'autres dispensateurs de

1 soins, comme les grands-parents, les tantes, d'autres personnes significatives. Donc, je 2 pourrais plus élaborer la question, là, plus tard, 3 puis je vais laisser la parole à... au grand chef. M. CONSTANT AWASHISH: 5 Oui, juste en terminant, c'est de rappeler que... 6 bien pour nous, c'est de rappeler que notre Système 7 d'intervention fonctionne très bien, ça permet 8 également une amélioration du système... bien 9 l'administration de la justice, je pense que ça 10 contribue à renforcer la confiance que le public a 11 face au système de justice. Et pour nous, qu'est-ce 12 qu'on veut, bien c'est vraiment une plus grande 13 collaboration du gouvernement. La recommandation 14 15 que nous faisons, c'est vraiment de... que le gouvernement collabore avec les Premières Nations 16 au niveau de l'autonomie dans la protection de la 17 jeunesse, pour qu'on puisse tous ensemble grandir 18 vers de meilleurs... de meilleurs cieux. Et voilà 19 ce qu'on demande, c'est vraiment que le 20 gouvernement puisse prendre les Atikamekws comme 21 exemple et qu'il puisse reproduire cet exemple-là 22 auprès des autres Premières Nations. Mais également 23 de prendre notre expérience et notre expertise pour 24

en faire bénéficier tous les Ouébécois et les

25

13 février 2020 Volume 27

Ouébécoises.

LA PRÉSIDENTE : 2

1

18

19

20

21

22

23

24

25

Merci. Oui, vous avez sûrement des félicitations de 3

notre greffière dans le temps. Merci pour votre

présentation. On va débuter la période de question 5

avec Jean-Marc Potvin. 6

autochtones.

M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire: 7

Q. [1] Alors merci beaucoup de venir témoigner devant 8 la Commission. Puis je pense que les commissaires 9 vous prendre la parole tour à tour, mais je pense 10 qu'on est tous impressionnés puis en admiration 11 face à ce que... à la démarche que vous avez faite, 12 puis je pense qu'il faut... cette démarche-là 13 inspire le plus grand respect et il se dégage de 14 votre démarche une très, très grande humanité, puis 15 vous avez probablement raison de dire que ça 16 pourrait inspirer bien au-delà des communautés 17

> Ça fait que peut-être que ma première question va concerner justement cette démarche-là puis les difficultés que vous avez rencontrées. Plusieurs nous ont dit que tout ce processus-là, il était extrêmement exiqeant, extrêmement lourd, long aussi. Vous avez amorcé ça il y a quand même... on peut dire presque des décennies, pour arriver à

l'aboutissement aujourd'hui. Comment on pourrait 1 améliorer ce processus-là visant une prise en 2 charge de la protection de la jeunesse par les 3 communautés et en regard des difficultés que vous avez pu rencontrer, par exemple? 5 M. CONSTANT AWASHISH: 6 R. Simplement pour répondre à votre question, je pense 7 qu'il faut... il y a deux volets à la réponse que 8 je vais vous donner. Premièrement, je pense que 9 c'est... de mon point de vue, au niveau politique, 10 c'est vraiment... je pense qu'il faut une plus 11 grande ouverture des gouvernements quand il 12 vient... quand il vient le temps de parler des 13 Premières Nations et de leurs demandes. Souvent 14 encore, puis on ne le voit pas juste dans la 15 protection de la jeunesse, on le voit partout, dans 16 tous les domaines, quand ça concerne les Premières 17 Nations souvent c'est des... c'est des... on 18 commence par une porte qui est fermée. 19 Il y a toujours... la carapace est très 20 présente. Il faut toujours gratter très fort pour 21 pouvoir avoir une... une écoute sincère et de bonne 22 foi. Je pense que c'est la plus grande difficulté 23

auxquelles les Premières Nations font face d'un

gouvernement à l'autre. C'est toujours cette peur

24

25

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

qui habite les gens en général par rapport aux Premières Nations. Les mythes qui sont véhiculés face au... sur les Premières Nations ne contribuent

pas à une... une confiance des gouvernements.

Nous, qu'est-ce qu'on demande, c'est toujours d'avoir une meilleure place dans la société. On demande juste de pouvoir mieux contribuer. Il faut connaître la réalité sociale, il faut connaître la réalité économique dans nos communautés. Je pense que c'est vrai que quand on regarde le bilan actuel des Premières Nations, souvent l'image que les gens ont c'est... c'est un peu négatif, mais c'est normal. On est quand même soixante (60) ans en arrière au niveau du développement économique. On n'avance pas à la même vitesse. Là, il y a une possibilité d'avancer à la même vitesse, mais il faut juste avoir une meilleure collaboration des gouvernements.

Ça a commencé à ce niveau-là la problématique. Sur quoi on a fait face au début, les obstacles qu'on a eus : c'est la méfiance, c'est le climat, c'est l'idée que, t'sais, nous, on n'était pas capables de s'occuper de nos enfants, alors qu'on le savait qu'on était capables de s'occuper de nos enfants. Il a fallu le prouver

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

pendant vingt (20) ans qu'on était capables de s'occuper de nos enfants. Puis je pense qu'à la base c'est une méconnaissance, une éducation, une sensibilisation des élus, que ce soient des députés, que ce soient des ministres, je pense que tout le monde a besoin d'en connaître plus sur les Premières Nations, la réalité. Puis que les gens devraient être conscients qu'on peut contribuer beaucoup plus à la société, qu'on est une plusvalue autant économique, culturelle, mais également qu'on peut contribuer à l'avancement, à l'éveil de la société en général. Je pense que c'est là que vient vraiment le pépin au niveau politique. Mais dans les détails, tout ce qui est technique, je vais laisser la parole à Pierre Blais, il va mieux vous expliquer vraiment les... les obstacles techniques qu'il y a eus pendant le processus de mise en place. M. PIERRE BLAIS: C'est ça, dans... il faut dire que tout le

processus a quand même une grosse prédominance au niveau juridique, O.K., les différentes lois, pour s'assurer que tout le monde est respecté, que les droits des enfants, les droits des parents soient respectés là-dedans. Ça fait qu'il y a eu beaucoup

- de démarches qui se sont faites entre juristes, là, 1
- pour savoir : est-ce que la virgule est au bon 2
- endroit? Puis est-ce que ça veut dire la même 3
- chose? Ça fait que ça, ça a été un phénomène qui... 4
- qui a pris du temps, O.K., par rapport à ça. 5
- Q. [2] Qui traduit un manque de confiance ou parce que 6
- c'est complexe, tout simplement? 7
- M. CONSTANT AWASHISH: 8
- R. Je pense qu'il y a un petit peu des deux, il y a un 9
- petit peu des deux, mais je pense que c'est 10
- complexe aussi, mais il y a un petit peu des deux. 11
- Parce que ce qu'on a senti c'est : adaptez votre 12
- système, mais rentrez dans notre moule. Ça fait que 13
- ça, ça passait plus serré un petit peu, là, ça fait 14
- 15 je pense qu'avec les années... puis à travers tout
- ça, oui, il y a eu des difficultés, mais il y a eu 16
- aussi le fait qu'on a pu travailler avec des DPJ 17
- qui avaient une certaine ouverture. O.K. Ce qui 18
- nous a permis de cheminer. Ça fait que c'est pas 19
- nécessairement le système, c'est les individus qui 20
- nous ont permis de cheminer un peu plus rapidement. 21
- Il demeure... il demeure que ça a été quand même 22
- long, mais c'est vraiment le... 23
- Je donne un exemple, le système PIJ, O.K., 24
- qui recueille toutes les informations. Nous autres, 25

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

ce que... Alice l'a nommé tantôt, il y a des termes qui sont différents, il y a des approches qui ont... au niveau... au niveau d'un signalement, une évaluation c'est une amorce. O.K. On nous avait dit que dans le système PIJ, on pouvait adapter le système PIJ pour nous retrouver. O.K. On est tous heureux d'être contents, on a fait une démarche pour essayer de trouver un système qui nous représentait puis tout ça, mais ils nous ont dit : « Non, avec PIJ ça va être plus facile pour l'échange d'informations ». Sauf que quand c'est venu le temps de le réaliser : « Non, non, ça vous ne pouvez pas changer ça, ça vous ne pouvez pas faire ça ». Ça fait qu'on se retrouve avec un système qui est à la québécoise, O.K., puis on ne se retrouve pas là-dedans. Puis ce qu'on veut surtout pas, c'est de mettre ça dans les... dans les ordinateurs des intervenants pour que quand ils ont à compiler de l'information dans ces dossierslà, qu'ils se retrouvent dans le système québécois. On veut éviter ça.

Ça fait qu'il y a eu beaucoup, il y a beaucoup de négociations qui se font à ce niveaulà. Ça fait que ça, ça fait partie des... des embûches, là, qu'on a pu vivre par rapport à ce

phénomène-là.

1

25

Q. [3] Peut-être une autre question, c'est concernant 2 le défi d'une démarche comme celle-là, mais pour 3 les communautés, pour vos communautés, là, parce qu'évidemment c'est une prise en charge par les 5 autorités, par l'autorité atikamekw, de la prise en 6 charge. Certains nous ont dit : il y a un rythme à 7 respecter dans ça, il y a des enjeux à adresser 8 aussi dans ça, comment ça s'est vécu chez vous? 9 R. Comment ça s'est vécu, je pense qu'à l'époque les 10 gens vivaient une frustration face à la DPJ, donc 11 ça a été quand même bien accueilli auprès de nos 12 communautés. Maintenant, quand vient le temps de 13 toucher à des enfants, peu importe la culture, 14 c'est pas toujours... c'est presque une tâche 15 ingrate, donc souvent ça a été beaucoup de 16 sensibilisation, de leur expliquer, t'sais, leur 17 propre démarche qui a été développée par eux-mêmes. 18 Donc, c'est vraiment l'éducation. C'est de faire la 19 démonstration que... L'approche n'est pas 20 nécessairement pareille. Comme la DPJ, souvent, les 21 gens t'arrivent avec... T'sais, il y a une alerte, 22 il y a une approche. T'sais, on approche la 23 famille. Le premier réflexe d'un parent, peu 24 importe c'est qui, que ce soit... peu importe la

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

culture, c'est... il y a comme un réflexe de défense.

Mais avec l'approche que nous avons, faire participer les gens, l'entourage, faire participer la famille, les gens de confiance de l'enfant, mais également des parents. Je ne l'ai pas mentionné tantôt, mais le système d'intervention atikamekw, on n'a pas réinventé la roue en quelque sorte. On a peut-être changé un peu la couleur, un peu de matériel, mais on n'a pas réinventé la roue, t'sais, au point où est-ce qu'on ne reconnaît plus vraiment le système.

Qu'est-ce qui a changé dans l'approche atikamekw, c'est la philosophie d'approche. C'est de comprendre que les parents, c'est des êtres humains, ils ont une histoire en arrière d'eux, il faut leur faire parler. Il faut les aider également. C'est de comprendre également que les enfants ont leur histoire, ont leur entourage. Et qu'est-ce qui est bénéfique également pour la communauté, c'est la promiscuité. Les gens, on se connaît beaucoup. T'sais, on sait à peu près c'est quoi les liens. On sait comment, t'sais, s'assurer qu'ils sont bien entourés, qu'il y a les bonnes personnes qui font partie de l'intervention.

Volume 27 - 29 -

Donc, oui, en quelque sorte il y a quelques 1 apprentissages, quelques sensibilisations à faire 2 auprès de nos communautés. Mais en majorité, ça a 3 été très bien accueilli. Puis encore aujourd'hui, les gens sont satisfaits malgré, comme dans tout 5 système, il y a des choses à améliorer, à peaufiner 6 je pourrais dire. Mais au niveau de l'éducation, je 7 pense, ça s'améliore. T'sais, c'est vraiment de 8 faire la distinction entre notre système et la DPJ. 9

- Q. [4] Ça fait que c'est quand même une autorité qui s'exerce, mais elle s'exerce de manière différente dans la communauté de façon, une meilleure compréhension culturelle, et c'est bien accepté, c'est ce que je comprends?
- 15 R. Bien, la culture atikamekw, en langue atikamekw,
 16 des intervenants atikamekws, c'est, comme vous le
 17 dites, s'est culturellement adaptée. Comme j'ai
 18 mentionné tantôt, on n'a pas réinventé les choses,
 19 on l'a adapté à nos besoins. C'est le système qu'on
 20 a adapté aux besoins atikamekws en réalité.
- 21 Q. [5] Hum, hum.
- R. Je vais laisser Alice, elle a quelque chose à mentionner.
- 24 Mme ALICE CLEARY:
- 25 R. On était au début un projet pilote, puis ça fait

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

quand même vingt (20) ans que le système d'intervention d'autorité atikamekw, on a quand même eu des réussites. Le but premier du système, c'est la mobilisation de la famille, l'implication de la famille. Puis juste pour vous dire, depuis novembre, depuis qu'on a signé l'entente en autonomie, on a de plus en plus d'alertes. Pour nous, les gens nous font confiance. Il y a des gens autour des enfants qui souhaitent qu'on intervienne pour la sécurité des enfants. Donc, pour nous, la confiance est là. Puis les conseils de famille qu'on fait, ça rejoint la famille.

Juste pour vous dire aussi, des fois, on va recevoir des alertes. Il y a beaucoup la question aussi au niveau du logement, parce que le système fonctionne, parce qu'on a besoin des gens autour, les partenaires autour. Donc, quand on intervient, quand on parle de logement, les gens vivent en communauté, ils vivent dans une même maison. Parfois, il y a plusieurs familles dans une maison. Donc, le filet de sécurité est là pour les enfants. Il s'agit seulement de prendre contact avec eux puis de voir de quelle façon qu'ils veulent apporter une sécurité aux enfants pour justement éviter la récurrence.

Donc, l'important de la famille est 1 vraiment misé dans l'intervention, la communauté 2 aussi. Juste pour vous dire aussi qu'on a très peu 3 d'enfants, de bébés alertes justement parce que nos partenaires ont mis en place un service pour les 5 enfants. Dès le début de la grossesse, les mamans 6 sont prises en charge. Donc, on a aussi nos 7 ressources qui existent dans l'organisation, le 8 Centre Asperimowin, dont ils accueillent les 9 femmes. Puis quand on intervient, on fait appel à 10 eux autres pour justement pour héberger 11 temporairement des femmes avec leurs enfants. Donc, 12 c'est une façon de faire que la communauté doit 13 être impliquée. La protection des enfants, c'est 14 une responsabilité collective. C'est ce qu'on 15 essaie de sensibiliser la population. Donc, les 16 gens maintenant prennent parti au niveau de la 17 protection des enfants. 18 M. PIERRE BLAIS: 19 R. Je pourrais peut-être rajouter, puis Constant en a 20 parlé tantôt. Pourquoi ça fonctionne? C'est que, on 21 n'a rien inventé, c'est des choses que, 22 ancestralement, ça se faisait. Dans le passé, ça se 23 faisait. Les sages, la position des sages, la 24 position des grands-parents, O.K., le rôle qu'ils 25

jouaient par rapport à leur fille qui avait des 1 enfants. C'est ça qu'on remet en place. Donc c'est 2 du connu. C'est facilitant. 3

Q. [6] Merci beaucoup. Impressionnant! 4

LA PRÉSIDENTE : 5

21

22

23

24

25

Merci. On va poursuivre avec Andrés Fontecilla. 6

M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire: 7

Q. [7] Chef Awashish, messieurs, dames, merci d'être 8 ici. Également, c'est impressionnant ce que vous 9 faites. Écoutez, vous voyez l'argumentation, une 10 11 réduction de quatre-vingts pour cent (80 %) de la judiciarisation des cas, c'est vraiment exemplaire. 12 C'est un exemple pour toute la société québécoise. 13 Je vous entends, je vous entends parler, vous 14 parlez beaucoup d'adaptation du système de la 15 Protection de la jeunesse aux réalités des 16 communautés atikamekws. C'est un sujet qui revient 17 souvent dans nos différents témoignages la question 18 de l'adaptation versus la création d'un système 19 distinct. 20

> Vous, depuis longtemps, vous êtes enligné sur cette question-là de l'adaptation. Et dans le cadre de l'article 37.5 qui permet cette adaptation aux Premières Nations, j'aimerais que vous nous parliez des limites et des bénéfices de 37.5,

13 février 2020 Volume 27

surtout peut-être les limites, qu'on doit dépasser 1

pour arriver à une véritable protection de la 2

jeunesse et de l'enfance dans les Premières 3

Nations.

20

21

22

23

24

25

M. CONSTANT AWASHISH: 5

R. Merci pour votre question. C'est sûr que tout 6 système n'est pas parfait. Je l'ai mentionné 7 tantôt. Il y a toujours du peaufinage à faire au 8 niveau de notre système. Mais en général ça 9 représente beaucoup les besoins et ça représente 10 beaucoup qu'est-ce que nous sommes culturellement. 11 Ca représente également ce que nous pratiquons 12 depuis des milliers d'années. Maintenant, les 13 choses ont changé un peu. Il y a eu une certaine 14 15 coupure avec les pensionnats. Mais tranquillement on revient à ce que nous étions. Tranquillement on 16 revient avec nos valeurs et notre philosophie. 17 C'est ce qu'on amène auprès, t'sais, de notre 18 système. 19

> Comme j'ai mentionné tantôt, on ne peut pas réinventer la roue. Quand on parle de protection de la jeunesse, quand on parle de s'occuper des enfants, t'sais, il y a quand même un processus rigoureux à faire. Puis d'un pays à l'autre, d'un système à l'autre, d'une province à l'autre, le

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

système se reproduit presque identiquement. Mais pour nous, c'est vraiment au niveau de la philosophie qui fait la grande différence. Puis c'est ce qu'on applique présentement avec notre système d'intervention. Puis je pense que c'est le point le plus important qu'il faut comprendre. Les limites, c'est sûr que 37.5, ça nous a apporté beaucoup. Ça nous a apporté, t'sais, énormément au niveau de la permissibilité d'être culturellement adapté dans nos interventions. Maintenant, peut-être à un autre niveau, t'sais, ça peut être dans tous les domaines où est-ce que... Tantôt, j'ai mentionné... Quand on parle des Premières Nations, c'est souvent cette peur, c'est souvent la porte qui est fermée. On commence toujours avec une porte fermée. Je pense que, à tous les niveaux, il faut que le gouvernement arrête d'avoir peur de nous puis qu'il nous voit comme des alliés dans l'avancement de la société en général. Puis je pense, les limites se situent à ce niveau-là. C'est au niveau politique. Parce que dans le système, il y a des choses qu'on peut améliorer. Et également je pense, au niveau de tout

ce qui est autodétermination, autonomie des

- 35 -

Premières Nations, il y a une confiance qui devrait 1 être plus grande face aux Premières Nations. Puis 2 je pense que c'est là la limite. 3

M. PIERRE BLAIS:

4

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Pour répondre à votre question en termes de 5 cheminement, au niveau de l'intérêt de l'enfant, de 6 son droit identitaire, O.K. Nous avons déjà dans le 7 système beaucoup de familles d'accueil atikamekw, 8 des familles élargies. Donc, il y a de moins en 9 moins de jeunes Atikamekws qui se retrouvent dans 10 des familles d'accueil allochtones. Si on les garde 11 dans des familles atikamekws ou dans leur famille 12 élargie, la culture demeure présente, O.K. 13

> Ça fait qu'il y a un processus. Les situations sont regardées de cas à cas. On a à s'assurer de répondre à l'intérêt de l'enfant par rapport à sa stabilité et tout ça. Mais la philosophie est que les parents, les familles peuvent cheminer. Ça fait qu'on a à observer, savoir, il y a-tu une opportunité pour que l'enfant revienne dans sa culture. Et, ça, c'est des choses qui sont observées. Ce qu'on mise, ce que le système mise, c'est d'avoir... Puis je parlais tantôt des compétences culturelles, c'est qu'il y ait de plus en plus d'intervenants atikamekws,

- qu'on ait de plus en plus de ressources atikamekws 1 pour que les jeunes atikamekws demeurent dans leur 2 culture. 3
- Q. [8] Vous avez évoqué les questions de financement 4 dans la mise en place, l'implantation, très peu de 5 moyens. En quoi la question... Vous avez également 6 parlé de financement par projet qui constitue un 7 problème. Est-ce que ça existe encore ce mode de 8 financement par projet chez vous? Et en quoi la 9 question du financement constitue un frein ou pour 10 une véritable protection de la jeunesse dans les 11 communautés atikamekws? 12
- R. L'exemple que je peux donner, puis j'ai oublié de 13 le nommer tantôt, il y a quand même des standards 14 15 qui sont définis pour un intervenant, c'est quoi un « caseload », c'est quoi le nombre de suivis qu'il 16 doit faire, O.K. On ne peut pas appliquer ce même 17 standard-là aux intervenants dans les communautés. 18 L'intervenant qui doit aller au tribunal, de 19 Manawan, qui doit aller au tribunal à Joliette, 20 c'est deux jours, O.K. Il faut qu'il monte, il fait 21 sa journée, il faut qu'il retourne, O.K. Ça fait 22 que tu ne peux pas lui donner le même « caseload » 23 que quelqu'un qui est en ville puis qui intervient 24 chez le voisin. Donc, le financement ne peut pas se 25

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

25

faire par rapport à ces standards-là, O.K., parce que ce n'est pas représentatif.

Alice le nommait tantôt, un conseil de famille qui dure une journée et demie, c'est possible. Et si vous saviez comment cette nuit-là est importante dans le système, où est-ce que la famille est capable de prendre un recul. C'est de l'investissement au niveau des enfants de prendre ce temps-là. Mais on ne peut pas demander à l'intervenant d'être en conseil de famille, puis d'être dans les autres maisons. Donc, au niveau du financement, il faut que ce soit évalué en fonction des résultats, mais en fonction de la réalité géographique puis de la réalité de l'approche.

- Q. [9] Est-ce que le système reconnaît ce... d'un point de vue financier reconnaît cette nuit-là?
- R. Je vous dirais qu'il y a une forme de 17 reconnaissance, O.K. C'est quand même... On a quand 18 même eu une ouverture des gouvernements. On 19 travaille encore beaucoup ça. Mais on veut... 20 T'sais, je parlais de projets et de programmes. 21 Lors de la dernière négociation qu'on a faite au 22 niveau du budget, il y a les camps territoires qui 23 étaient un projet. On a réussi à convaincre le 24

gouvernement que c'est un outil d'intervention. Il

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

1

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

faut que ça fasse partie du budget de

fonctionnement pour qu'il soit toujours là. 2

qu'on rentre dans la boîte, O.K.

Ça fait que, graine à graine, c'est ces choses-là. Je reviens sur la question de l'évolution au niveau des compétences culturelles. C'est ces démonstrations-là qu'il faut faire pour finalement être capable d'avoir le financement. Mais le financement par projet, comme je vous disais tantôt, c'est s'installer, monter le projet, puis il y a toute la reddition de comptes. Il faut

> T'sais, on a eu des ouvertures à un moment donné où est-ce que des gouvernements ont commencé à nous dire on va vous donner l'argent, puis ditesnous ce que vous allez faire avec, plutôt que de dire vous allez faire ça avec. Ça fait qu'il y a des changements qui se font, mais c'est de façon très évolutive.

Q. [10] Je vous entends parler. On dirait que vous êtes encore dans une logique un peu paternaliste. C'est-à-dire, on vous demande de faire des preuves, on veut voir si vous êtes capable. Est-ce que vous croyez que vous êtes toujours dans cette optique-là ou que c'est déjà dépassé ou que c'est un défi qu'on doit parler d'un véritable partenariat?

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

M. CONSTANT AWASHISH:

R. Je pense, comme j'ai dit tantôt, quand on parle 2 d'Autochtones, cette méfiance face à nous est 3 toujours présente. C'est sûr que, nous, nous avons eu l'opportunité de le démontrer sur une période de 5 vingt (20) ans, même trente (30) ans. Comme Pierre 6 le mentionnait tantôt, il a fallu démontrer que 7 c'était des outils d'intervention que nous 8 développions avant d'avoir un vrai financement par 9 rapport à notre système. 10

> Mais ceci dit, en général, je pense, on a une longueur d'avance sur tout le monde. Puis je pense que le travail que les Atikamekws ont fait à ce niveau-là, les autres Premières Nations n'auront pas à faire ce travail-là, parce qu'on a déjà démontré auprès des gouvernements que ces choses-là servent pour l'intervention qui est culturellement adaptée aux besoins des Premières Nations.

Q. [11] Peut-être une dernière question dans le temps qu'il nous reste. Vous avez parlé des conditions socioéconomiques qui peuvent être difficiles dans les communautés atikamekws. En quoi ces conditionslà produisent des problèmes concernant les enfants et les jeunes? Comment ça s'exprime ces conditions socioéconomiques?

R. Je pense que ce n'est pas un secret de 1

Polichinelle. Partout au Canada, on a été sous-2

financé au niveau de l'éducation, au niveau de la 3

santé, au niveau également des logements. C'est un

des obstacles, un des défis auquel on fait face. Je 5

pense que, tantôt, Pierre l'a mentionné rapidement. 6

C'est un des défis auquel on fait face dans nos 7

communautés. On veut garder nos enfants le plus 8

près possible de leur culture lors d'interventions, 9

lors de l'application de notre système. Mais encore 10

une fois, souvent, on a de la difficulté à combler 11

les besoins nécessaires. 12

Mais il y a une mobilisation actuellement 13 dans les communautés atikamekws où est-ce qu'on 14 tente par tous les moyens de combler... bien, de 15 régler cette question-là de logements et d'offrir 16 aux jeunes familles un endroit où demeurer. Mais 17

encore là, on a besoin beaucoup de collaboration et

d'ouverture de la part des gouvernements.

Q. [12] Je vous remercie. 20

Mme ALICE CLEARY : 21

18

19

R. Je vais peut-être juste rajouter. Dans 22

l'intervention qu'on fait, quand on regarde au 23

niveau des besoins des enfants, au niveau des 24

parents, si on veut intervenir pour les aider, 25

- 41 -

l'accès aux services professionnels, c'est 1 difficile pour nous quand on réfère des enfants ou 2 des parents vers des services professionnels, 3 justement parce que, dans notre communauté, il n'y a pas des professionnels qui sont là, comme au 5 niveau de la province. Donc, la liste d'attente, 6 des fois, on vit avec une liste d'attente quand on 7 doit référer un enfant qui a un besoin spécial. 8 C'est un peu le défi qu'on a aussi à vivre au 9 niveau de l'accès aux services professionnels. 10 O. [13] Merci. 11 LA PRÉSIDENTE : 12 Merci. On va poursuivre avec Danielle Tremblay. 13 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire: 14 15 Q. [14] Bonjour messieurs, mesdames. D'abord, je veux souligner comme vous êtes inspirants. Vous avez 16 réussi à traduire cette inspiration-là, cette 17 vision-là en action. Puis à force de persévérance, 18 on le voit bien. Alors bravo. Puis ce que je vous 19 dirais, c'est que vous parlez d'adaptation du 20 système de protection aux besoins atikamekws. Mais 21 on peut saluer votre système qui incarne des 22 principes à la base de la protection des enfants, 23

soit la responsabilité collective. Et vous avez

réussi à l'incarner. Alors bravo parce que je pense

24

25

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

que c'est un grand... c'est une grande difficulté 1 du système de protection québécois. Et quand vous 2 parlez comment on peut inspirer non seulement les 3 Premières Nations mais aussi l'ensemble de la société québécoise, bien, je pense que vous en êtes 5 un très bel exemple. 6

> Ma question, j'en ai plusieurs. On parle bien sûr de stabilité des enfants. Vous en êtes très préoccupés, on le voit. Bien sûr, vous avez parlé, Maître Neashish, bon, des durées maximales. On a entendu plusieurs témoins depuis les deux derniers jours venir réclamer des exemptions pour les Autochtones aux durées maximales d'hébergement, que, pour les Autochtones, la notion de stabilité des enfants n'est pas la même que telle qu'on la conçoit dans notre société québécoise, toute la notion des projets de vie. Et que plusieurs enfants autochtones doivent être retirés de leur communauté parce que, souvent, les critères de reconnaissance des familles d'accueil ne sont pas rencontrés. Donc, les familles d'accueil ne sont pas accréditées. Ce qui fait qu'il y a plusieurs enfants autochtones qui sont retirés de leur communauté.

> > Comment vous arrivez... Bon. Ma question a

25

plusieurs volets. Bon. D'une part, face aux durées 1 maximales, ce que je comprends, peut-être que vous 2 me corrigerez, c'est que, en confiant un enfant à 3 un cercle de famille, bien, dans le fond, les durées maximales ne s'appliquent pas. Est-ce que 5 c'est comme ça que je dois comprendre? Est-ce que 6 la personne à qui l'enfant est confié est considéré 7 comme une famille d'accueil de proximité quand on 8 prend notre langage? 9 Mme ALICE CLEARY: 10 R. Dès le début de l'intervention, nous, notre porte 11 d'entrée, c'est le service courant. Tantôt, on 12 disait qu'on ne peut pas séparer les deux. Donc, 13 lorsqu'on reçoit une alerte, le travail se fait 14 déjà en service courant. On reçoit l'alerte, mais 15 on peut aussi le diriger vers le service courant 16 quand ça ne nécessite pas une protection. Nous, dès 17 le début, même en service courant, on implique déjà 18 la famille élargie. Il y a déjà une personne qui 19 est identifiée par les parents selon laquelle 20 l'enfant peut être pris en charge ou être soit 21 temporairement ou déjà là l'enfant est déjà... La 22 plupart du temps, c'est les grands-parents. 23

> Donc, dans tout le processus quand on intervient dans la famille, c'est important que les

- 44 -

parents puissent être capables d'identifier des 1 personnes en qui ils ont confiance et aussi 2 l'enfant est à l'aise. On parle de l'attachement 3 aussi dans le processus. Mais, nous, l'attachement multiple, on y croit parce que l'enfant, étant 5 donné que la famille, ils vivent ensemble, l'enfant 6 a déjà plusieurs figures significatives 7 d'attachement qu'il peut vivre. Donc, c'est plus 8 facile pour l'enfant et plus sécurisant pour 9 l'enfant quand on le confie à des personnes que 10 déjà il connaît puis il vit dans la même maison. Au 11 niveau de... 12 Q. [15] Est-ce que vous réclamez effectivement, à 13 l'instar de d'autres témoins, l'exemption pour les 14 communautés autochtones, pour les Autochtones, 15 l'application des durées maximales d'hébergement? 16 Est-ce que c'est... Ou ce que je peux comprendre, 17 c'est que vous tentez d'orienter davantage les 18 situations plutôt que l'application de la loi 19 plutôt vers des services volontaires. Donc, là, à 20 ce moment-là, les durées maximales ne s'appliquent 21 22 pas. R. Ici, on parle du temps que ça prend. Puis ça joue 23 parfois... ça nous heurte dans le délai maximal de 24

placement, parce que les parents... Nous, on va

25

s'adresser aux grands-parents puis leur demander,
bien, t'sais, ton petit-fils ou ta petite-fille a

besoin d'une stabilité, est-ce que, toi, tu

acceptes de le prendre de façon majoritaire,

placement majorité? Ce n'est pas dans notre façon

de faire, nous, comme Premières Nations au niveau

des... Je ne veux pas dire « placement » parce

qu'on n'est pas encore à l'étape du placement.

Pour eux, ils prennent leurs petits-enfants en charge parce qu'ils ont besoin que... Ils ont toujours espoir que les parents puissent se rétablir. Il y en a certaines situations auxquelles qu'on doit aller chercher une ordonnance pour un placement majorité. Mais dans d'autres situations, la majorité des situations, les grands-parents puis la famille souhaitent aider le parent à se rétablir. Étant donné qu'ils vivent en famille, le parent, comme on disait tantôt, il a toujours accès à son enfant, le lien est là. On n'est pas en coupure de lien, là. Puis, nous, l'abandon, ça n'existe pas dans notre façon de faire. Il n'y a pas un enfant qui est abandonné, justement parce que la famille est impliquée puis la famille, ils vivent ensemble puis s'occupent de l'enfant.

Q. [16] Hum, hum.

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 46 -

- R. C'est ce qui nous vient, je dirais, nous mettre
 dans des difficultés quand on parle du délai de
 placement. Parce que notre façon de faire puis
 notre façon d'être comme Premières Nations, on
 croit beaucoup que la personne qui vit une étape de
 désorganisation, il va se rétablir. Puis il y a
 beaucoup de choses qui se font dans la communauté
 pour aider ces gens-là à se rétablir. Mais le temps
- Q. [17] Mais vous vous souciez tout de même d'assurer la stabilité de l'enfant?
- R. Oui, oui, la stabilité de l'enfant est là.

joue beaucoup dans ce processus-là.

- Q. [18] Est-ce que l'expertise autochtone, tantôt vous invoquiez, parfois on doit se présenter devant les tribunaux...
- 16 R. Oui.

9

Q. [19] ... par exemple, est-ce que l'expertise 17 autochtone est reconnue, est suffisamment reconnue 18 dans les situations précises? Je comprends ce que 19 vous disiez, Monsieur Awashish, il faudrait plus 20 d'ouverture, et caetera. Mais concrètement au cas à 21 cas lorsque vous avez à vous présenter, par 22 23 exemple, parce que je vois que votre taux de judiciarisation a fortement diminué, bravo, mais 24 lorsque vous présentez une situation devant le 25

tribunal, est-ce que c'est reconnu par les juges,

par les avocats, par, bon, les acteurs qui sont là? 2

- R. On a quand même fait des représentations avec 3
- maître Fournier auprès des juges puis des avocats 4
- justement pour leur présenter notre façon de faire. 5
- Bien, la question, c'est toujours la question au 6
- niveau des délais maximaux de... Mais avec les 7
- présentations qu'on fait quand on explique, on sent 8
- une ouverture vers ça. Je laisserais peut-être plus 9
- la parole à Annie dans ce sens-là, l'ouverture des 10
- 11 juges puis avocats.
- Mme ANNIE NEASHISH: 12
- R. Oui. Pour revenir à votre question sur les délais 13
- maximaux. Dans les lignes directrices qui 14
- 15 permettent, c'est comme un guide qui vient aider le
- gouvernement à négocier l'entente 37.5,, et puis 16
- dans ces lignes directrices-là, on prévoit que le 17
- système peut être adapté, mais toute 18
- l'adaptation... tout le niveau judiciaire, lui, ne 19
- peut pas être adapté. Ça fait que, là, la question 20
- des délais à 91.11 qu'est-ce qui va arriver avec 21
- ça. Pour l'instant, on s'en tire bien. Puis il y a 22
- quand même... 23
- Il s'est présenté une situation au mois de 24
- septembre dernier où est-ce qu'on est allé 25

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

régulariser la situation d'un enfant. L'enfant

avait dépassé le délai de six ans. Mais avec toute 2

l'explication, le contexte qui a été amené, les 3

rapports qui ont été déposés, le juge a accepté,

n'a pas comme trop misé sur le délai maximal. Puis 5

ça, ça revient à la question un peu que vous avez 6

posée tantôt. Comment qu'on peut faire pour éclater

le cadre? Comment qu'on peut faire pour améliorer

encore ce qu'il y a ici présentement? 9

> La Nation Atikamekw est en négociation pour l'autonomie gouvernementale puis pour éventuellement un traité. La Loi sur la protection de la jeunesse, ça va être une compétence du futur gouvernement. Mais, là, à l'époque de 37.5, on avait la Loi sur la protection de la jeunesse puis la possibilité d'adapter le système. Mais, là, les difficultés qu'on vit présentement, c'est qui définit l'intérêt de l'enfant, qui décide que des délais maximaux c'est dans le meilleur intérêt de l'enfant? Je pense que, Alice, elle a fait la démonstration tantôt que les délais maximaux, c'est peut-être pas dans le meilleur intérêt de l'enfant dans un contexte atikamekw.

> Donc, pour ça, comment on va faire s'il y a une situation qui se présente? Bien, je pense que

- 49 -

- ça va être de plaider devant le juge de dire que,
- dans le meilleur intérêt de l'enfant, dans les
- circonstances, dans tout ce qui a été mis en place
- 4 pour aider les parents, pour assurer la stabilité
- de l'enfant, les délais maximaux, on vous demande
- de ne pas en tenir compte.
- Q. [20] Donc, vous utilisez le motif d'exception qui
- est au nom de l'intérêt de l'enfant?
- 9 R. Bien...
- Q. [21] Actuellement. Ce que je comprends, c'est que,
- actuellement, vous devez... quand vous vous
- adressez aux tribunaux, vous devez vous...
- R. Il n'y a pas eu vraiment de situations...
- Q. [22] Non. Bien tant mieux.
- R. ... présentement, actuellement, qui sont adressées
- 16 aux tribunaux.
- 17 Q. [23] Tant mieux, parce que ça veut dire que votre
- intervention en amont permet d'éviter ce recours-là
- 19 au tribunal.
- 20 R. Oui. Puis même des fois il peut y avoir des
- situations où est-ce que... T'sais, il y a le
- conseil de famille, puis c'est à ce niveau-là qu'il
- va y avoir un contrat d'engagement. Les contrats
- d'engagement dans le règlement, les situations sont
- révisées à des périodes, certaines périodes qui

sont différentes selon l'âge des enfants. Ça fait 1

que, là, il y a des révisions. Mais ils ne sont pas 2

renouvelés ad vitam aeternam. À un moment donné, la 3

DPS va dire, O.K., là, il faut penser à un projet à 4

long terme. Mais ce n'est pas défini 5

automatiquement. Ce n'est pas dans une balise de 6

deux ans, t'sais. C'est au cas par cas. Ça fait 7

que, au moment de...

8

14

19

Quand on planifie à long terme un projet de 9

vie, il peut y avoir différentes options, 10

éventuellement une adoption coutumière, une demande 11

de tutelle. Ça peut être aussi... On peut 12

s'adresser aussi au tribunal pour attribuer, donner 13

l'exercice des attributs d'autorité parentale aux

15 grands-parents, par exemple. Ça fait que, t'sais,

c'est sûr que, des fois, il faut s'adresser, faire 16

intervenir le tribunal, la cour pour donner 17

certains droits aux parents de fait ou pour 18

régulariser certaines situations. Mais ce n'est pas

automatique le tribunal. 20

Q. [24] Merci. 21

LA PRÉSIDENTE : 22

Merci. Alors on va poursuivre avec Hélène David. 23

Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire : 24

Q. [25] Merci beaucoup. Monsieur le grand chef, vous 25

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

nous avez remercié au tout début en disant « merci d'être curieux de notre spécificité ». Je pense que c'est nous qui devons vous remercier d'être venu nous apprendre beaucoup de choses. Vous savez, avec les pensionnats, on a pensé que c'est nous les occidentaux, comme vous dites, qui savions plus et mieux quoi faire avec vous. Et je pense qu'aujourd'hui vous nous faites vraiment la démonstration que c'est vous qui savez, vous qui savez beaucoup mieux que nous en protection de la jeunesse.

Vous nous proposez même de nous inspirer de vos pratiques. En protection de la jeunesse, on devrait non seulement vous écouter mais vous dire que vous avez probablement raison. C'est impressionnant, tout est impressionnant, y compris dans le titre que vous donnez à la directrice, madame Cleary, directrice de la protection sociale. Mon Dieu que c'est plus inspirant et moins épeurant que DPJ, effectivement.

Vous parlez d'alerte plutôt que de signalement. Ça aussi c'est très intéressant. Vous parlez que l'évaluation doit se faire selon une lecture occidentale. Et vous le dites très, très bien. Je pense que beaucoup de communautés

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 52 -

culturelles sont venues nous dire la même chose aussi, lecture occidentale et non pas une lecture culturelle. Et je pense que là aussi, on devrait s'inspirer de vos réflexions. Et vous dites, ces fameux projets, ces fameux projets qui se font selon des échéanciers de productivité occidentale. Ça, c'est un peu moi qui nomme ça comme ça. Mais c'est décrié d'occidentaux aussi. Mais on comprend encore mieux avec la notion du temps. Alors, tout ce que vous dites est une leçon de vie, je pense, pour nous, et on devrait être très, très humbles quand on vous écoute.

Et je sais, vous le dites, et j'en arrive donc à ma question sur les conditions de vie parce que vous l'avez dit, Monsieur le grand chef, et on a parlé de logements tout à l'heure, ça se fait dans des logements souvent dans des familles qui vivent ensemble, comment on fait, nous, ou quelles responsabilités vous trouvez qu'on pourrait prendre ou avoir pour vous aider dans ces questions de meilleur financement ou de... parce que la protection de la jeunesse, oui, c'est une affaire de communauté mais c'est une affaire de conditions de vie aussi, pouvez-vous nous en parler un peu plus?

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

M. CONSTANT AWASHISH:

R. Je vais vous parler du point de vue politique, je 2 crois qu'une des grandes solutions qui devrait être 3 envisagée par les gouvernements, c'est vraiment d'arrêter de se tirer la balle entre les deux 5 paliers de gouvernement, souvent on est pris 6 entre... entre les deux, on est victimes un peu de 7 la chicane provinciale, fédérale et la résultante, 8 c'est que souvent le financement ne vient pas avec 9 ou les programmes sont mal adaptés à nos besoins. 10

> Ce qu'on voit également au niveau provincial, c'est que les programmes provinciaux sont difficilement applicables à nous, étant donné que nous sommes considérés comme de compétence fédérale et que tout ce qui touche, étant donné également les organisations ont pied à terre dans les communautés mais les programmes qu'on... les financements ne sont pas applicables à nos organisations. Donc, c'est un des obstacles majeurs à ce niveau-là. Je pense... je pense ça résume très bien c'est quoi la problématique par rapport à votre question.

Q. [26] On a un ancien ministre dans la salle, monsieur Kelley, qui nous a dit hier en témoignage à quel point il fallait aller dans vos

- 1 communautés...
- R. Oui. 2
- Q. [27] ... il fallait à votre rencontre et non pas 3
- rester dans nos bureaux pour vous questionner, je 4
- pense que ça... on devrait... on devrait bien 5
- l'écouter quand il dit ça? 6
- R. Si vous permettez également j'aimerais rajouter que 7
- nous ne sommes pas seulement Atikamekw à Manawan, 8
- nous ne sommes pas seulement Atikamekw à Wemotaci, 9
- nous sommes Atikamekw partout où est-ce que nous 10
- demeurons. Et pour nous, on est persuadé que la 11
- compétence de s'occuper de nos membres peut se 12
- faire n'importe où, que ce soit à Montréal, 13
- Joliette, Trois-Rivières, Chicoutimi, Seneterre, 14
- 15 Québec, je pense que le gouvernement devrait plus
- collaborer ou avoir cette ouverture de donner la 16
- possibilité de s'occuper de nos membres dans tous 17
- ces territoires-là. C'est nous qui savons nos 18
- besoins, c'est nous qui savons comment nous voulons 19
- protéger notre culture, c'est nous qui savons 20
- quelle est l'approche qui est la mieux adaptée à 21
- qui nous sommes. 22
- Et comme j'ai mentionné tantôt, tout ça, 23
- tout le travail que nous avons fait, c'est juste 24
- bénéfice... c'est bénéfique à tout le monde. Ça 25

- améliore, ça désengorge le système de la justice 1
- puis ça améliore la confiance du public face à 2
- l'administration de la justice, puis c'est ce qu'on 3
- contribue à faire, puis j'espère que les gens ont 4
- compris cet effet positif-là sur la société en 5
- général. 6
- Q. [28] Alors, vous me donnez l'idée d'une question. 7
- Parce qu'on disait aussi et on répète beaucoup que 8
- cinquante-deux pour cent (52 %) des Autochtones 9
- sont en dehors des communautés justement... 10
- R. Oui. 11
- Q. [29] ... alors vous dites, « on a des... on est 12
- Atikamekw partout »... 13
- R. Oui. 14
- Q. [30] ... et vous dites, « on pourrait appliquer en 15
- dehors de nos communautés même à Montréal », vous 16
- avez dit. 17
- R. Oui. 18
- Q. [31] Alors, pouvez-vous nous dire comment dans vos 19
- espoirs les plus... les plus fous, les plus 20
- optimistes, on pourrait ou vous pourriez vous 21
- occuper des Atikamekws partout y compris en région 22
- urbaine comme Montréal? 23
- R. Bien, l'article 37.5 s'applique présentement à 24
- Manawan et Wemotaci et à La Tuque. Il faut 25

13 février 2020 Volume 27

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

comprendre également que la Direction de la protection de la jeunesse Mauricie a été très collaborative dans l'avancement de notre entente 37.5, ils ont fait preuve d'une très grande ouverture et grâce à eux, je pense, l'effet a été... a été très bénéfique justement pour... pour notre système.

Maintenant, il y a une Direction de la protection de la jeunesse dans chaque région. Je pense que l'approche devrait être plus uniforme, je pense c'est ça qu'on a... nous, c'est ce que nous avons remarqué que d'une région à l'autre souvent la compréhension n'est pas pareille, l'ouverture n'est pas... n'est pas pareille, donc peut-être une approche qui est... qui est plus humaine ou plus compréhensive dans toutes les régions serait... serait idéale pour nous. Mais comment qu'on pourrait s'occuper de ça? C'est... pour nous, c'est simple, c'est de vraiment que notre territoire d'application soit étendu à... peu importe le lieu de résidence de nos membres, c'est ce qu'on demande.

Q. [32] Donc, vous pourriez installer des conseils de familles, vous pourriez installer, en fait, les procédures que vous avez mises sur pied, le cercle

- 57 -

- 1 de confiance et tout, ça pourrait s'appliquer
- partout? 2
- R. Pour nous, vous avez mentionné cinquante pour cent 3
- (50 %) de la population autochtone est milieu 4
- urbain, chez les Atikamekw, nous, c'est environ 5
- vingt-cinq pour cent (25 %) qui sont en milieu 6
- 7 urbain.
- Q. [33] O.K. 8
- R. Et d'ailleurs, la nation Atikamekw, quatre-vingt-9
- quinze pour cent (95 %), quatre-vingt-seize pour 10
- cent (96 %) de la population continuent encore à 11
- parler leur langue. C'est parce qu'on a une 12
- proximité entre nous, c'est parce qu'on a encore 13
- des liens très étroits malgré que certains 14
- demeurent à Québec ou à Montréal, ils ont un lien 15
- d'attachement, ils sont très près de leur famille 16
- qui sont demeurées dans la communauté, c'est ça la 17
- particularité des Atikamekws. Et nous avons la 18
- possibilité, malgré l'éloignement, de pouvoir 19
- donner tous les outils nécessaires culturellement 20
- adaptés à leurs besoins malgré qu'ils soient à 21
- Montréal. 22
- Par exemple, on peut appeler la famille 23
- immédiate, on peut appeler la famille élargie. On 24
- est capable de s'organiser au sein de notre Nation, 25

- on a cette possibilité-là parce qu'on se connaît 1
- tout. On se connaît tous, les Atikamekw, puis on 2
- connaît toutes c'est quelle famille, la famille à 3
- qui, la personne qui reste à Montréal, on sait... 4
- on sait c'est qui, hein, peu importe où tu 5
- demeures, on sait c'est qui ce monde-là. 6
- Q. [34] Bien, justement... 7
- R. C'est ça la communauté Atikamekw, la collectivité 8
- Atikamekw. 9
- Q. [35] Vous ne les lâchez pas, comme on dit. 10
- R. C'est ça. 11
- Q. [36] Mais vous parlez, on parle beaucoup ce matin 12
- du 37.5 parce que c'était ça l'outil que... avec 13
- lequel... 14
- R. Oui. 15
- Q. [37] ... bon, mais vous... on a beaucoup parlé du 16
- C-92 et puis on parle beaucoup d'autodétermination. 17
- Est-ce que je peux vous demander votre opinion là-18
- dessus même si on soupçonne peut-être la réponse? 19
- Est-ce que ça serait quelque chose que vous 20
- pourriez privilégier carrément l'autodétermination 21
- plutôt qu'une adaptation 37.5? 22
- 23 R. C'est sûr que nous, présentement, on est en étude,
- on a un comité de travail qui se penche sur cette 24
- question-là, nous voulons voir tous les avantages 25

- 59 -

et les inconvénients de s'embarquer dans une 1 nouvelle aventure qui est C-92. Nous avons fait 2 beaucoup d'avancements à travers 37.5 mais c'est 3 sûr qu'en regardant C-92, il y a beaucoup de choses 4 qui pourraient être reproduites, qu'on pourrait 5 transférer de 37.5 à C-92, maintenant, il faut 6 juste une plus grande ouverture des gouvernements. 7 C'est sûr que nous, on est... on n'est pas... on 8 n'est pas fermé à l'idée d'avoir une plus grande 9 autonomie puis une plus grande reconnaissance de 10 l'autodétermination. 11 Q. [38] Merci beaucoup. 12 LA PRÉSIDENTE : 13 Merci. 14 Q. [39] Moi, j'aimerais revenir, vous êtes passé 15 rapidement à la présentation, je ne sais pas si 16 c'est vous grand chef, ou monsieur Blais, vous avez 17 parlé de justice communautaire, vous êtes passé 18 rapidement. Pouvez-vous nous expliquer qu'est-ce 19 que ça veut dire, comment ça s'incarne cette 20 justice communautaire? 21

M. PIERRE BLAIS:

23 R. Comme préalable, comme pré-requis par rapport à
24 cette discussion-là, au niveau des mots, justice,
25 pour le Québec, justice c'est la punition, pour les

1	Atikamekws, c'est la réparation. Donc, c'est la
2	justice communautaire, c'est d'être capable
3	d'intervenir auprès des familles, auprès des
4	jeunes, O.K., avant que ça embarque dans le
5	système, vraiment dans un système criminel avec
6	toute qu'il y ait une façon avec des
7	intervenants terrain pour dénouer, O.K., des
8	situations conflictuelles. Ce qu'on rencontre puis
9	qui est puis qui pouvait créer des malaises au
10	niveau des familles, c'est une fin de semaine, il y
11	a de la boisson puis il y a un party, puis le
12	monsieur bouscule la madame. La madame dépose une
13	plainte, ça se retrouve au tribunal puis avant de
14	passer au tribunal, on retire la plainte mais tout
15	le système a été pris d'assaut. Et l'intervention
16	au niveau de la justice communautaire, c'est de
17	voir avec ces gens-là : il y a-t-il une autre
18	façon, O.K., de régler ça, il y a-t-il une façon de
19	le réparer? Donc, d'amener le terme de la
20	réparation. Ça fait qu'on a ce volet-là qui nous
21	permet, s'il y a de la violence conjugale, O.K.,
22	d'intervenir dans la famille pour essayer de
23	trouver des solutions parce que c'est c'est
24	quand même, puis que la famille éclate, ça a quand
25	même un impact au niveau des enfants.

Donc, d'avoir cette contribution-là de la justice communautaire, c'est un plus. Il y a le programme de mesures de rechange, O.K., qui est là à coup... à coup que le monsieur est reconnu coupable mais la peine va se faire par rapport à une réparation. Ça aussi, ça a plus de sens, O.K., pour les Atikamekws. Ça fait que ça, c'est des actions qu'on a. On est en train d'avoir le parajudiciaire, O.K., que les Atikamekws accompagnent les Atikamekws lorsqu'ils se retrouvent au tribunal, O.K. Parce qu'il y a bien des situations où les gens, ils ne comprennent pas trop le système, O.K., puis ils se retrouvent avec des difficultés.

On pousse plus loin, il est possible aussi qu'on aille au niveau du suivi probatoire. Ce qui a été constaté puis ce qui est documenté, c'est qu'il y a beaucoup d'Atikamekws avec des conditions retournent en prison, pas parce qu'ils ont fait des mauvais coups, parce qu'ils n'ont pas respecté les conditions, qu'ils ne se sont pas présentés à une rencontre, ils ont oublié de faire ci ou de faire ça fait qu'ils se retrouvent qu'ils retournent. ça fait qu'au niveau du suivi probatoire, sans nécessairement donner des chances aux gens, mais

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

d'être capable de les accompagner pour éviter de se retrouver dans le système sans qu'il y ait nécessairement des raisons là-dedans.

Et ce que j'ajoute, c'est que surtout les gens qui ont lu la politique sociale, on s'occupe des enfants, des familles et des aînés. Les enfants avec le SIAA, il y a un grand bout de fait, là on va s'attaquer au niveau des aînés, la violence que les aînés peuvent vivre. Pour mettre un système en place qui va ressembler au SIAA, O.K., pour protéger les aînés qui vivent des abus et on va utiliser le même mécanisme qui est le conseil de famille, qui est le conseil de sages et tout ça. Donc, ça va nous permettre, ça aussi, de rentrer dans les familles pour permettre à aider la famille de demeurer ensemble, donc de sécuriser les enfants.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Un commentaire avant de passer la parole à André Lebon. Je vous remercie beaucoup de nous avoir bien expliqué et on comprend toute la théorie de l'attachement parce que ce sont des choses qu'on fait, que ça a été vraiment discussion, réflexion entre nous. Et là, je comprends, quand vous dites que c'est différent la théorie de l'attachement,

madame Cleary a parlé d'attachement d'Oedipe et on 1 le comprend encore mieux, quand vous nous expliquez 2 les cercles, le conseil de famille et tout ça, on 3 comprend l'enfant est porté par toutes ces... par les familles, familles élargies, le cercle des 5 aidants, donc on comprend vraiment encore plus ce 6 matin, comment vous voyez cet attachement de 7 l'enfant. Alors, merci pour ce bout-là aussi, et je 8 laisse la parole à André Lebon. 9 10

M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

24

25

Q. [40] Merci d'être là, je vais avoir deux questions 11 rapides mais avant j'ai un commentaire, je vais 12 aller plus loin dans le sens de mes collègues. Je 13 pense que non seulement vous êtes venus nous 14 15 démontrer que vous connaissiez vos choses mais que vous êtes venus nous rappeler la philosophie de la 16 Loi de la protection de la jeunesse, votre 17 application est davantage collée sur l'esprit de la 18 loi que toute notre mécanisation qui en découle 19 depuis sa création il y a quarante (40) ans. Alors 20 chapeau pour ça parce que dans le fond, là, dans la 21 loi, on parle d'antériorité du social sur le 22 judiciaire, c'est ce que vous faites. 23

> On dit que la protection, c'est une loi d'exception, c'est ce que vous faites parce que

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

vous dites, « un signalement, c'est d'abord une amorce », vous commencez immédiatement à travailler dans l'accompagnement dans une perspective de solution plutôt que d'exception et de judiciarisation, d'ailleurs votre taux a baissé de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), c'est spectaculaire.

Bref, puis Nico Trocmé, un chercheur qui est sensible aux réalités autochtones est venu nous rappeler que dans l'ensemble du Québec, si on regardait ça un peu autrement et je dirais à votre façon, quatre-vingt-sept pour cent (87 %) des signalements pourraient être traités dans une approche d'amorce de soutien aux familles et de... et que les vraies urgences de protection de la jeunesse, ça pourrait être un treize pour cent (13 %) où là la loi d'exception. Ça fait que vous êtes non seulement en possession de quelque chose de spécial mais vous venez nous donner une leçon, il faut s'inspirer de ça dans nos recommandations. Merci pour ça.

Deux questions un peu complémentaires. Par rapport à la PL-21, aux actes réservés, est-ce que vous faites partie de comité actuellement autochtone qui réfléchit avec les ordres

- 1 professionnels? Est-ce que vous en faites partie?
- Mme ALICE CLEARY : 2
- R. Oui, on a un employé actuellement, deux employés, 3
- c'est-à-dire qui travaillent ensemble avec... 4
- justement pour se pencher au niveau de loi. 5
- Q. [41] O.K. Ça fait que là, votre parole est 6
- entendue, en tout cas... 7
- R. Oui. 8
- Q. [42] ... vous êtes à la bonne table.
- R. Parce que nous aussi dans la pratique, on ne peut 10
- 11 pas vraiment... il faut qu'on considère que les
- personnes on veut avoir des services de qualité 12
- donc ça ne veut pas dire que nos intervenants 13
- autochtones ne livrent pas le service attendu. Ça 14
- prend des gens qui... qui sont inscrits à l'ordre, 15
- qui font l'évaluation, mais ils sont toujours 16
- accompagnés de... notre façon de faire, c'est 17
- toujours accompagné d'un représentant Atikamekw qui 18
- parle la langue. Donc, on s'assure que les gens qui 19
- sont rencontrés, ils sont... il y a quand même une 20
- 21 alliance qui se fait puis il y a toujours un
- travail de collaboration qui se fait en ce sens. 22
- Q. [43] Alors, encore là, vous avez trouvé une 23
- « twist » pour appliquer votre philosophie. 24
- R. Hum, hum. 25

M. PIERRE BLAIS :

1

- R. Mais juste pour compléter par rapport à ça, quand 2 on est... on est sur le comité PL-21 mais demeure 3 pas moins que sur le comité PL-21, il y a des gens 4 des ordres qui sont là sur ce comité-là et on a 5 encore, encore une fois, à faire la démonstration 6 de la compréhension qu'on a de cette situation-là 7 par rapport à ces besoins-là. Ça fait que c'est là-8 dessus, O.K., il y a beaucoup de discussions, ça se 9 fait à petits pas. Puis on n'est pas sûrs qu'en 10 bout de ligne, on va être capables d'avoir toutes 11 les reconnaissances culturelles des compétences 12 culturelles et tout ça à travers le système. 13
- Q. [44] Merci. Très bien. Alors, ma deuxième question, 14 15 ça concerne la gestion des familles d'accueil, hein, on sait que, vous l'avez évoqué là, les 16 difficultés d'appliquer bêtement les critères de la 17 LRR qui sont en dehors des communautés autochtones, 18 est-ce que vous gérez vous-mêmes votre... est-ce 19 que vous avez pu vous... parce que 37.7 ou 37.6 20 permet que vous puissiez créer une entité autonome 21 pour gérer vos familles d'accueil, est-ce que vous 22 l'avez créée? Est-ce que vous arrivez à y mettre 23 votre philosophie? 24

1 Mme ALICE CLEARY:

R. Bien, nous, on a beaucoup, on est toujours en train 2 d'adapter, hein. Tantôt, on parlait du contexte du 3 logement, on a beaucoup adapté notre façon, on a comme... on a quand même mis un peu plus de 5 flexibilité par rapport aux familles qui 6 accueillent des enfants, parce qu'actuellement, on 7 ne peut pas dire que chaque enfant occupe une 8 chambre dans un logement tel qui est exigé au 9 niveau des normes qu'on doit respecter au niveau 10 des familles d'accueil. Donc, il faut toujours 11 s'adapter, adapter, l'important c'est que l'enfant 12 soit bien où est-ce qu'il est. Donc, il faut 13 toujours adapter notre façon de faire. Puis il y a 14 beaucoup de travail qui a été fait, c'est nous-15 mêmes qui avons notre propre... on a notre propre 16 famille d'accueil, on a quand même des personnes 17 qui travaillent au niveau des ressources, qui ont 18

LA PRÉSIDENTE :

19

20

21

- Merci. Je vous en prie, allez-y.
- M. PIERRE BLAIS:
- 25 R. Mais juste pour vous dire par rapport à famille

c'est tout des outils qui ont été adaptés.

adaptés les outils, toutes les façons d'intervenir

avec les familles, donner du soutien aux familles,

Volume 27 - 68 -

d'accueil, vous avez un... v'là quelques années, il 1 y a eu une enquête systémique en Mauricie par 2 rapport aux traitements, puis il y a des familles 3 d'accueil entre autres qui ont été arrêtées. Ça fait que ça nous a permis de mettre en place une 5 mécanique pour tout réviser, O.K., le suivi qu'on 6 fait par rapport à familles d'accueil, par rapport 7 aux écarts, par rapport à tout ça. O.K. Ça fait que 8 ça, c'est tout en place pour s'assurer d'avoir un 9 suivi particulier par rapport aux familles 10 d'accueil. Mais comme dit Alice, il y a... ça prend 11 quand même une certaine souplesse, O.K., on ne peut 12 pas, là, offrir des chambres avec les murs roses 13 avec une fenêtre de cette grandeur-là, ils n'ont 14 pas tout ça mais il y a de l'ouverture, mais il y a 15 encore du travail à faire. 16 LA PRÉSIDENTE : 17 Non, non, mais on comprend que vous avez fait la 18 balance entre la chambre rose puis les princesses 19 sur le mur puis l'enfant qui serait mis, placé à 20 l'extérieur de la communauté. C'est ça qu'on 21 comprend, puis c'est là-dessus que vous travaillez. 22 Merci. Alors, on passe la parole à Michel Rivard. 23 M. MICHE RIVARD, vice-président : 24

Q. [45] Merci. Alors, je joins ma voix à celle d'André

25

Lebon pour dire que c'est... c'est tellement 1 inspirant ce que vous nous... votre témoignage ce 2 matin là, moi, je suis... Quand la Commission va 3 être terminée, je vais me souvenir de bien des témoignages, mais le vôtre sera dans... dans le 5 haut de ma liste, vraiment, je suis impressionné. 6 J'avais hâte de vous entendre, parce qu'on savait 7 là, le travail que vous avez fait. Mais dans ma 8 tête, je me disais... moi, je suis là-dedans, j'ai 9 travaillé en protection comme avocat pendant vingt-10 cinq (25) ans, je me disais : comment ça 11 fonctionne? Je comprends mieux. C'est très 12 respectueux des enfants et des familles ce que vous 13 nous offrez là, c'est... moi, c'est le mot 14 inspirant et respect, c'est deux mots que j'ai à la 15 tête depuis tantôt. Alors, c'était mon commentaire. 16 Petite question, peut-être, pour madame 17 Cleary ou maître Neashish. Au niveau des mesures 18 volontaires, ce qu'on nous a dit, entre autres, 19 mais au niveau là des Autochtones, c'est que ça 20 inspire mais finalement, c'est incompréhension, le 21 fait qu'on limite les mesures volontaires, les 22 possibilités de mesures volontaires à un nombre 23 limité et surtout deux ans, au-delà de deux ans, 24 faut judiciariser. Alors, là-dessus, j'ai bien 25

compris les durées maximales d'hébergement. Mais au 1

niveau des mesures volontaires, la limitation à 2

deux ans, alors quelle adaptation on en a fait avec 3

votre système d'autorité?

Mme ALICE CLEARY: 5

9

11

12

R. C'est certain que dans les mesures volontaires, on 6

dit « volontaires » tant que les parents sont 7

volontaires, qu'ils sont pas contre les mesures qui 8

sont indiquées, premièrement conseil de famille,

c'est eux autres qui sont tripartie des mesures 10

qu'on doit mettre en place. Donc si nous, on

propose des choses, on va se heurter à une

résistance. En étant... faisant partie des mesures 13

qu'eux-mêmes ont choisies, c'est plus facile pour 14

nous de composer. Maintenant, le temps que ça 15

prend, je disais tantôt, le temps que ça prend, on 16

ne peut pas demander à un parent de régler en un 17

an, deux ans son problème de consommation, c'est 18

pas réaliste pour nous. Donc, il y a besoin de 19

cheminer là-dedans. Puis quand on fait... quand on 20

est dans l'obligation de confier les enfants dans 21

la famille élargie, entre autres, comme les parents 22

particuliers, les grands-parents, ce qu'il faut 23

voir, c'est ça. On essaie d'y aller selon le... 24

l'enfant, il est situé où? Bien, des fois, le 25

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

1

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

parent, il va dire : « Bien, je préfère qu'il

demeure chez mes parents » et toujours en 2

collaboration, il est pas contre l'idée que son 3

enfant soit pris en charge chez ses parents.

Donc, parfois, bon, on regarde au niveau est-ce qu'on est encore à la même étape? Est-ce qu'on est encore en besoin de protection ou bien on peut dire qu'on peut se retirer dans la vie de ces gens-là? Donc, la plupart des parents, les grandsparents, ils vont dire : « Bien, moi, c'est suffisant pour moi de prendre les allocations familiales puis je vais continuer à prendre soin de mon en... de mon petit-fils » puis les parents sont d'accord, donc on peut se retirer de la protection à ce moment-là.

Parfois aussi, quand on est à l'étape où on doit aller chercher pour un projet de vie, comme on dit nous, c'est la stabilité qu'on recherche, donc les gens préfèrent la tutelle parce que pour nous, l'adoption, ce n'est pas dans... dans notre façon de faire comme Premières Nations, faire adopter nos enfants. Donc, la plupart des cas, bien, on va y aller en tutelle ou bien un placement à majorité.

Q. [46] Mais si vous me permettez, une petite question pour ma compréhension. Parce que moi, c'est ça, je

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

- 1 pense mesures volontaires, je pense à la Loi sur la
- protection de la jeunesse... 2
- R. Hum, hum. 3
- Q. [47] ... je pense c'est 52, si ma mémoire est bonne 4
- là, mais est-ce que vous... est-ce que vous signez 5
- des mesures volontaires? Est-ce que vous signez un 6
- document ou est-ce que vous appelez ça un autre nom 7
- là, est-ce que... 8
- R. On appelle ça le contrat d'engagement. 9
- Q. **[48]** Contrat de? 10
- R. Le contrat d'engagement. 11
- Q. [49] Contrat d'engagement. 12
- R. Puis, dans notre façon de faire, c'est ça, la loi 13
- nous demande aussi de faire un plan d'intervention, 14
- nous, c'est le plan d'accompagnement. Ça demande 15
- encore bien plus la personne de s'impliquer, ça 16
- fait partie de son plan à lui et non de ce que 17
- nous, on doit exiger pour qu'il puisse rétablir sa 18
- situation. 19
- Q. [50] Un dernier petit commentaire. Je pense qu'au 20
- niveau de la formulation là, on parlait d'amorce 21
- tout à l'heure là, c'est formidable, je pense, 22
- 23 qu'on fait une recommandation de changer toute la
- formulation au niveau de la loi, moi, je suis 24
- emballé, excusez là, c'est rare que ça m'arrive en 25

- pleine audience mais je suis emballé. Bravo!
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [51] J'avais une dernière question. Qu'est-ce qui
- 4 vous rendrait heureux dans... dans tout ça si vous
- aviez une affaire, une priorité, une demande
- particulière qui ferait une différence, ce serait
- 7 quoi?
- 8 M. CONSTANT AWASHISH:
- R. Pour moi, qu'est-ce qui me rendrait heureux, puis
- peut-être eux auraient une opinion contraire ou une
- autre opinion différente, moi, qu'est-ce qui me
- rendrait heureux, c'est vraiment de nous faire
- confiance et d'élargir notre territoire
- 14 d'application.
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- 16 C'est clair. Merci. Après tous les bons mots émis
- par les commissaires, c'est difficile d'en trouver
- d'autres, pardon, excusez, il y avait Lesley,
- désolée, désolée, je n'avais pas vu. Désolée,
- Lesley, je ne t'ai pas vue. Alors, on a encore du
- temps, une question par Lesley Hill.
- Mme LESLEY HILL, commissaire:
- Q. [52] Merci. Alors, je trouve que j'ai devant moi
- les gens les plus patients mais à la fois, je veux
- vous remercier de votre persévérance, ça a pris

1 vingt (20) ans pour arriver à ça, hein, Mais vous êtes un modèle inspirant, beaucoup au-delà des 2 autres Premières Nations, que j'espère vont vous 3 consulter dans leurs démarches mais pour incarner toutes les valeurs dont on parle ici autour de 5 cette table depuis des mois maintenant, donc 6 félicitations pour ça. Puis j'ai une question 7 connexe sur la scolarisation des jeunes. Je vois 8 que vous incarnez vraiment une approche 9 communautaire, familiale puis vous rêvez vos... pas 10 vos jeunes, vos aînés aussi, vos familles, puis je 11 me demande comment votre système d'intervention et 12 vos services courants travaillent avec l'éducation 13 pour la réussite scolaire des enfants, avez-vous 14 15 des réflexions en cours ou des projets sur la table? 16 M. PIERRE BLAIS : 17 R. On démontre... Alice en a parlé tantôt, on parle 18 beaucoup avec les partenaires depuis... cette 19 année, on a un nouveau projet, le projet avec Joé 20 Juneau, O.K., qui est un projet qui fait au niveau 21 de l'assiduité scolaire, O.K., ça fait que les 22 jeunes, vous savez que dans les communautés le 23 hockey est très important pour les jeunes. Ça fait 24 que pour que le jeune puisse jouer au hockey, il 25

faut qu'il soit... qu'il aille à l'école. O.K. S'il 1 ne va pas à l'école, il est sur le banc, O.K., il 2 ne joue pas, puis c'est quelque chose de bien 3

important. 4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

Ça fait que les deux... les écoles secondaires et primaires ont embarqué dans le projet, c'est tout un processus, il y a eu une modification qui s'est faite au niveau des horaires de classe, les cours d'éducation physique, eux ont fait des groupes pour qu'il y ait trois ou quatre périodes par semaine qui se fait sur la glace et tout ça. Ça fait que c'est... on travaille avec eux, mais c'est des moyens comme ça qui sont mis en place. Et le CNA a toujours, depuis bien des années, a des bourses pour des finissants, a des bourses pour les Atikamekws qui s'en vont dans des études secondaires.

- Q. [53] Et puis est-ce que vous êtes en train de voir 18 les réussites, un taux de diplomation à la hausse? 19 M. CONSTANT AWASHISH: 20
- R. Là, on sort un peu du vif du sujet en ce qui 21 concerne la Commission de la protection de la 22 jeunesse, mais ça me fait plaisir de pouvoir en 23 mentionner. Vous savez, dans toutes les communautés 24 autochtones, le taux de diplomation était... est 25

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

très catastrophique, puis c'est un de nos devoirs de vraiment inspirer les jeunes. Je pense, puis je l'ai mentionné à plusieurs reprises, ça passe par la fierté. Si nos jeunes sont fiers, s'ils sont bien... si on s'occupe bien de nos jeunes, si on leur donne l'opportunité de s'épanouir dans leurs différences, si on donne l'opportunité de pouvoir parler de leur identité fièrement, ils vont... ils vont être plus persévérants et... à l'école.

Et pour ça, on a développé certaines initiatives. Comme à chaque année, on fait un Sommet jeunesse où est-ce qu'on parle de politique, on parle d'avenir, on parle d'environnement, on parle de gouvernance, on parle de plusieurs sujets. Première année, on a mis en place certains sujets pour commencer la réflexion. Puis les autres années suivantes, mais c'est les jeunes qui amenaient quelles discussions qu'ils voudraient pour en arriver à une charte jeunesse de tout ce qui les préoccupe, en réalité. C'est des... c'est des initiatives comme ça que nous mettons en place pour justement inspirer les jeunes, leur donner une vision, leur sortir... dans le fond, c'est... t'sais, on parle beaucoup de nous autres mais on ne parle pas nécessairement la société en général, la

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

société en général aussi est malade.

Mais pour nous, on est encore plus malade parce qu'on a travaillé, on a passé par les pensionnats, on a passé par la dépossession des terres, on a passé par tous ces... ces processus-là qui ont été mis en place autant pour des bonnes raisons que des mauvaises raisons. Mais au bout de la ligne, ça nous a... ça nous a affaiblis au niveau de l'estime de soi et c'est là-dessus qu'on travaille. D'ailleurs, dans les deux dernières années, on a amené une initiative qui est le Printemps numérique dans nos communautés, les jeunes ont pu expérimenter toutes les nouvelles technologies, que ce soit le drone, la codification, la robotique, tout ça, les jeunes ont adoré, on a eu que des effets positifs par rapport à ça.

Présentement, il y a le FabLab qu'on a... qu'on mène dans les communautés, les jeunes apprennent à jouer avec imprimantes 3D, des 2D, faire des gravures au laser. Il y a toutes sortes de machines que moi-même, je ne connais même pas. Mais c'est... c'est toujours dans le but d'inspirer les jeunes à qu'est-ce qui existe en dehors des communautés. Qu'est-ce qui existe également, c'est

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

de leur donner des visions, de leur donner des modèles, leur donner des choses auxquelles ils peuvent s'accrocher.

Puis dans notre expérience également, nous avons découvert que nos enfants étaient... étaient extraordinaires dans la codification, puis c'est d'ailleurs un des projets qui va s'en venir éventuellement, nous voulons faire une tournée justement où est-ce qu'il va avoir des... on va leur... il va avoir des... une tournée de codifications. On va avoir du langage codé qui va venir être... qui va être enseigné auprès des intéressés dans nos communautés et c'est par des initiatives comme ça que nous tentons vraiment d'inspirer nos enfants. Vous savez, l'âge médian chez les Atikamekws c'est dix-neuf (19) ans et on a déjà des problèmes au niveau des logements, on a déjà des problèmes au niveau du chômage, on a déjà des problèmes à tous les niveaux à cause du sousfinancement, pour nous, ça passe également par l'entrepreunariat. Pour votre information, hier, j'ai participé à l'expo Entrepreneurs ici à Montréal où est-ce que je suis allé, j'ai fait un discours sur l'importance de collaborer avec les Premières Nations, de leur tendre la main. J'ai

1 invité un entrepreneur à venir, à mentorer un

entrepreneur autochtone puis de le suivre dans son 2

cheminement. 3

8

13

Chaque... chaque succès, au bout de la

ligne, va donner un grand succès pour les 5

Autochtones. Puis le but dans tout ça, c'est 6

vraiment de pouvoir contribuer convenablement au 7

développement de la société, mais on veut le faire

à notre façon également, dans nos valeurs, dans 9

notre... dans notre esprit qui est souvent... puis 10

ça fait partie de nous, c'est le développement 11

durable. Ça fait que quand on parle d'éducation, on 12

peut parler très large, on sort vraiment du sujet

de la Commission, mais c'est toutes sortes 14

15 d'initiatives comme ça dans lesquelles on

travaille. 16

- Q. [54] On ne sort pas tant que ça, puis vous êtes 17
- sûrement un modèle très inspirant pour vos enfants. 18
- Merci. 19
- R. Je fais mon travail, je fais mon devoir, c'est 20
- 21 tout.
- LA PRÉSIDENTE : 22
- Mais ça fait quand même drôle de vous entendre, 23
- Chef Awashish, parler des jeunes, parce que vous 24
- êtes jeune vous aussi, donc on comprend vous êtes 25

1	très	proche	ď	eux.	Alors,	le	temps	est	écoulé	que
---	------	--------	---	------	--------	----	-------	-----	--------	-----

- nous avions ensemble. Merci. Merci infiniment. 2
- M. CONSTANT AWASHISH: 3
- R. Merci à vous. 4
- LA PRÉSIDENTE : 5
- Tout le monde a parlé de votre persévérance, votre 6
- créativité. Vous avez dit qu'au départ, c'est 7
- toujours de trouver la porte fermée et de pousser 8
- pour ouvrir la porte avant même de commencer la 9
- discussion, donc votre persévérance, le mot est 10
- juste, et je termine en disant tout le monde est 11
- d'accord que c'est la collectivité qui doit prendre 12
- soin des enfants, tout le monde est d'accord que ça 13
- prend un village pour élever des enfants mais vous, 14
- vous l'incarnez, merci infiniment. 15
- Alors, dix (10) minutes de pause et pour le 16
- temps d'installer l'autre témoin. Merci et bonne 17
- fin de journée. 18
- M. CONSTANT AWASHISH: 19
- Merci à vous. 20
- LA PRÉSIDENTE : 21
- Merci. 22
- SUSPENSION DE L'AUDIENCE 23
- REPRISE DE L'AUDIENCE 24

1	LA PRÉSIDENTE:
2	Merci. Alors, nous recevons maintenant madame Annie
3	Hotte, qui est chef de service à la Direction de la
4	protection de la jeunesse au Nunavik. Bienvenue.
5	Mary Nulukie, qui est travailleuse communautaire au
6	sein des services de protection de la jeunesse du
7	Nunavik. Bienvenues, Mesdames. Est-ce que vous
8	avez ça va, la traduction? It's okay? Non? Okay.
9	D'accord.
10	Alors, elles vont nous exposer aujourd'hui
11	la réalité du travail terrain puis la complexité,
12	aussi, de l'application de la Loi de la protection
13	de la jeunesse dans les communautés inuites du

Nunavik. Alors, nous avons soixante (60) minutes ensemble; quinze (15) minutes de présentation, ensuite discussion avec les commissaires.

On va patienter quelques secondes avant de vous assermenter, s'assurer que la traduction est correcte. Ça va? O.K. Alors, avant de vous laisser la parole, je vais demander au greffier de vous assermenter, s'il vous plaît.

22

14

15

16

17

18

19

20

21

CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK AU NUNAVIK

24

23

1	ANNIE	HOTTE,
---	-------	--------

MARY NULUKIE, 2

(Sous serment) 3

- LA PRÉSIDENTE: 5
- Merci. La parole est à vous, Mesdames. 6
- Mrs ANNIE HOTTE: 7
- A. Hi, thank you for receiving us, today, Madame la 8 présidente and all of you. Thank you. I decided to 9 do it in English, as it's not my first language, 10 but I want Mary to understand well what I'm saying, 11 and if ever she wants to add things, so it will be 12
- easier for her. So I'll try to find the good words, 13
- then. 14
- 15 Bon. Let me introduce you, maybe, to the beautiful region of Nunavik. We're not sure at what 16 point everybody here did know where is Nunavik, 17
- what is Nunavik, so that will be the little 18
- introduction. 19
- So Nunavik is situated on the very north 20
- part of Quebec, over the fifty-fifth (55th) 21
- parallel. It represents thirty percent (30 %) of 22
- the whole "superficie" of Quebec. There's... it 23
- counts fifteen (15) communities, fourteen (14) that 24
- are Inuit and one that is Cree, Whapmagoostui. 25

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Sixty percent (60 %) of the whole population of 1 Nunavik is under twenty-five (25) years old. 2 People... most of people living in Nunavik are 3 Inuit, their first language is Inuktitut, they 4 speak English or French as a second language, for 5 most of them. 6

> Cost of life there, it's very, very high. The main reason why, it's because everything goes there either by plane or by boat during the summer time, so there's no road coming out of the villages.

> Inuits are people that really like to laugh. A lot of them still practice traditional activities such as hunting, fishing, sowing, as a way of life. Traditional roles are very present as of today. These people are very resilient people, they have been through a lot of very big difficulties in the last century.

So hey, (in Inuktitut), I'm Head of Program for the Youth Protection of Puvirnituq. Mary? So Mary Nulukie is the Committee Worker for the Direction of Youth Protection, for the last twelve (12) years, eh?

In Nunavik, the Youth Protection is under the Inuulitsivik Health Centre, which is an

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

hospital. So I arrived there in August two thousand ten (2010) with my first daughter, at that time, that was six months old, and my boyfriend of the moment. I've been working as a Committee Worker when I started. It's kind of a social worker, if ever... I don't know if the terms here are the same. So I touched almost all the services that are under the Youth Protection, there. Since the last four years, I've been working as a Manager at Application of Measures and Foster Home Department.

We are both living in Puvirnitug, which is the biggest northern community on the Hudson coast. Yes. So yeah. This is one of the rare villages where alcohol is sold at the store, there. Just to put you "in the bath", in two thousand eighteen (2018), there was close to twenty (20) suicides that happened in Puvirnituq only, which represents near to one percent (1 %) of the population from this village had died by suicide.

So in Puvirnitug, there's a few services: there's the hospital, Inuulitsivik Health Centre, that is based there, which has some services under their responsibilities, such as DYP, social services, clinical... medical clinic department and others. There's two schools and a few organisms. We

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

are close to two thousand (2000) people living in Puvirnituq.

Do you want to tell? Okay. So Mary and I, we decided to come here for some reasons. We wanted to highlight the lack of services that are provided there, a lack of resources, to tell about the children and families that deserve to get the same level of services and resources than the rest of the Quebec population. We also wanted to touch base about difficulties that are faced when applying the Youth Protection Law that was created by people living in south, that we call Allunas, hoping that this Commission will make recommendations that will consider Inuit and First Nation children.

So to start, I'm going to tell you how we first met, me and Mary, almost ten years ago. So I arrived there, as I told you, with my little baby a bit lost, didn't know what to expect exactly. I was very far from my place, it was cold, no trees, by plane, so it was a big adventure. And first time we met, I got into the office, and there was Mary, there, and we were supposed to share an office together. So I said: "Oh, hi, Mary. My name is Annie."

So she looked at me, didn't even say "hi"

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

and told me: "Well, for how long you'll be staying here?" So I was a bit confused and it didn't went to well. Our plan was, at that time, to spend a year there, and to see, after, if ever we wanted to stay longer. Finally, for sure, we fell in love with the community and the reality of the North.

That brings us to talk a little bit about the very high level of movement from the workers that are coming to work there. Southern people, but also people from the community that are working with us. Yeah. Do you want, Mary, to tell a bit how you feel when there's a lot of people coming and going?

Mrs MARY NULUKIE: 14

A. Yes. Every year, we receive so many different 15 people coming up to work with us. We see... I see 16 so many people coming and one day arrive, they say 17 that they have a diploma. And the one who is 18 working there for... as a community worker, we 19 always end up teaching them again from the 20 beginning, like we are going following by big ball 21 that... it starts from here and it's going around 22 and around, and then she left again, or the person 23 that who came left again. Another person come and 24 we have to start over again. 25

CSDEPJ 13 février 2020

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

That's why - I'm sorry - I asked Annie how long she was going to stay there, because there were too many people coming up, and it's really hard for the clients to see the new people every time, once they start getting too close to them, trust them, what they're going to say, what they went through. But it keeps changing every two or three months all the time. So that's why I'd say: "How long are you going to stay here for?"

But she ended up staying with us for many years, and it helps a lot, and we learn each other a lot how to work better, to be better with the kids and to understand more why they are there. And with the parents. It's always hard for the parents to collaborate, because there's change. It's hard to get a new worker, every time.

For the community workers, as Inuits, they always quit, because it's really hard for them. It's really challenging to work as a community worker.

I'll give you a little bit story about my life, how I ended up being working at the Youth Protection. In old days, there were... the elders, every time there's a crisis or if there's any emergency that they have to deal with, they use to

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

take all the kids and the teenagers, to go somewhere else, so the kids wouldn't hear what they're doing.

It was really hard to start being social worker, because we don't know how it works. But if there's an elder seeing the kids how they are and how they can work with the kids or deal with the situation, what they're going through, they would be an elder asking for that person to come and start teaching her how it works.

There was an elder who was starting to teach me, but she passed away when I didn't get to learn a lot more that I wanted to learn. Because back then, we didn't have a trainer. When we start working we didn't get trained, we were calling the managers every little details, because we don't know what we're doing. But today, it's a lot easier, because there's a training, what they can do.

We need a lot more resources up North, since we don't have enough resources. The clients keep coming back, relaping, restart with what's wrong with them, that when they get their kids back, it's hard for them to get more help. They keep relaping, because there's not enough

1 resources, up North. The only resources we get is

to bring them down South. That is not their 2

culture. The babies, they lose their first 3

language, because we have no resources enough, up

North, that we have to send them down. 5

Mrs ANNIE HOTTE: 6

level of needs.

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A. So there are some points that we wanted to discuss 7 with you. This is one of the fact, lack of 8 resources up North, applying the Youth Protection 9 Law, as we told, and there's a big issue with the 10 11 fact that people are coming and going, and most of the people that are coming are just going out from 12 school, so they have very, very little experience, 13

> And yeah, the turnover of the workers that are coming from South is between one year and two years, which is not a lot. The time that they understand what's going on, where they are, because there's this issue for the Southern workers. Then, they are leaving.

ant they will come there to work with very high

So this is our reality, up North, and this is one of the big issues we're facing. Sorry, there's distraction for me. And there's also one issue that we're facing, it's the Law 21, the fact

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

that we need reserved acts to work in certain services under the Youth Protection. This is already very hard to find people that are willing to come up North. When we ask for reserved act, this is another higher... this is harder.

And also, the local employees, they, for sure, they don't have those reserved acts, which brings us another level of difficulties. And we need those people to work with the kids, to do the interviews, to do with the families in Inuktitut, with the children that, most of them, they don't speak English, they don't speak French. They'll answer you like this. We need a good interpretation and we need those people to work with us, as we're facing some issue with the present law that we have, right now.

I'll maybe just finish with that, and maybe we can discuss about the other aspects, if ever you, guys, have questions. Thank you.

Mrs MARY NULUKIE: 20

A. There's another thing that I want to say with the 21 law, that Inuits don't know anything about the 22 laws, because they never used it. It's only... not 23 even sixty (60) years that they started learning 24 about the laws. They... if we tried to give them a 25

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

law like the Court orders or anything that they have to follow, they cannot follow it, because they don't understand what it is.

> Most people didn't go to school, because their parents didn't want them to go to school. They wanted them to learn how to survive, you know, because they weren't surviving if you don't know how to hunt, so.

> The kids that who went to school, it's a residential school that it makes it more harder for them to raise the child. But the law is new for them.

> A lot of people are starting to understand now, at least. Sometimes, it's really hard to get what the parents, that if we're trying to tell them about the law that they have to follow, sometimes, it's really hard, because they don't understand, and they keep saying: "I'm sorry. I'm sorry for you that you're following (in Inuktitut) laws, not Inuit laws. We have another law that we have to follow with our culture. I'm sorry that we don't understand what you're going through."

- LA PRÉSIDENTE: 23
- Ça va? Merci. 24
- Alors, on va débuter la période de questions avec 25

- 1 Lesley Hill.
- Mrs LESLEY HILL, commissaire: 2
- Thank you very much for being here. You don't need 3
- your earphones for this one.
- So thank you for being with us and for 5
- sharing your reality, because we need to know the 6
- reality on the ground, on the intervention level, 7
- and what challenges you have. 8
- Q. [55] Am I understanding that your team serves all 9
- of the communities on the Hudson coast or are you 10
- 11 station in one community in particular?
- Mrs ANNIE HOTTE: 12
- A. Nunavik is divided in kind of a two coasts. 13
- Q. **[56]** Yes. 14
- A. There's the Hudson coast, which on the left side... 15
- Q. **[57]** Yes. 16
- A. And there's the Ungava coast. 17
- Q. [58] Yep. 18
- A. We, under the Inuulitsivik Health Centre, "deserve" 19
- the seven communities that are on the coast and the 20
- other half is dealt by Tulattavik. 21
- Q. **[59]** Okay. 2.2
- 23 A. So... but Mary and I, we live in Puvirnituq, but we
- deal, sometimes, with the whole coast as the 24
- Direction of Youth Protection is covering all the 25

CSDEPJ Centre de santé 13 février 2020 Inuulitsivik au Nunavik

Volume 27 - 93 -

- 1 seven villages.
- Q. [60] Okay. Perfect. That's what I thought, I just 2
- wanted... 3
- A. Yeah. 4
- Q. [61] ... to make sure that I understood properly. 5
- If we put aside for a minute the difficulties, 6
- dealing with the law and all of the differences or 7
- the culture clash that you've had to deal with in 8
- the last decades or even the last century in your 9
- community, what would help children and families? 10
- 11 What's missing?
- Because you're speaking about lack of 12
- services, resources, and I'm understanding that, 13
- for some families, the first contact they have with 14
- any help at all is Youth Protection, which isn't 15
- what we want. It's another type of service that 16
- we're hoping that families can have to help them 17
- stay in their communities and be well and with 18
- their children well as well. So what's missing? 19
- A. There's a lot that is missing. 20
- Q. [62] Where to start? 21
- A. Where to start? Just to give, maybe, an example, 22
- 23 okay? For sure, Youth Protection is supposed to be
- exception law, okay? We're supposed to arrive there 24
- when everything was tried, but I'm moving too 25

much, I'm sorry - but this is not the situation,

13 février 2020 Volume 27

1

18

19

right now, it was not the situation in the past. 2 For sure, the first line, which all is the 3 prevention, is growing stronger and stronger, 4 because this is one of the goal that we want to 5 implement, because we need more services at the 6 front line. But for a lot of years, Youth 7 Protection was almost the only resource that was 8 there. So I don't know exactly the percentage of 9 kids that are under Youth Protection, here, down 10 South, we call it "near Montreal", but up North, 11 it's very, very high. It's not a... it's not called 12 an exception anymore, and it's supposed to. I'm 13 close, too, but I think we have close to twenty-14 five percent (25 %) of the kids that are under 15 Youth Protection, which is not normal. 16 17

- Q. [63] So it's the first line resources that, you feel, need to really be strengthen in the communities to do more prevention?
- R. Yeah. For sure, more prevention, education, 20 specialised resources that will maintain the kids 21 there, will support the parents and the families. 22

One of the big issues we're facing in 23 Nunavik in almost every community, and in 24 Puvirnituq this is one of the big things, it's the 25

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

1 consumption of alcohol by the parents. But there is... even, there's no treatment centre, there. So 2 people need to go either in Portage, which is very 3 far, in another language, leave all their kids 4 there... 5

Q. [64] Uh-um...

6

19

20

21

22

23

24

25

A. ... their family, being very far from home, being 7 helped by people that understand a part of their 8 culture, but a part, or to go to Kuujjuaq for six 9 weeks, but it's still far, or to go in Oka, which 10 11 are the services that are adapted for the First Nations and Inuits, which are very nice resources, 12 but in the community, we would need treatment 13 centre for addiction, for sure, and to support them 14 and to deal with their reality, when they are 15 working on themselves, and not being very far and 16 then going back in their old patterns and then just 17 going back to their old patterns. 18

So this is one of the big issues, for sure.

Q. [65] For the kids coming down South, who need services and can't access them in their communities, what are the main issues? We were hearing from a school board, last week, that some of the young people don't even get to go to school, because they don't have their eligibility

CSDEPJ Centre de santé 13 février 2020 Inuulitsivik au Nunavik

Volume 27 - 96 -

certificates to study in English, and there's all 1 kinds of bureaucratic barriers. 2

A. Yes. 3

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- Q. [66] What do we need to do to make sure that kids 4 coming down South get the right services and 5 culturally appropriate services? 6
- A. Well, about the language, for sure, this is one of 7 the things we're facing, and I have example in my 8 head that up North, in Nunavik, how it works, they 9 have to chose a second language, starting in the 10 third grade. Before that, it's all in Inuktitut. 11

Let's say a child goes, then, in English, because this is the language that they chose. When they arrive in, let's say, secondary two or three, they need to go South, because they need rehab, for an example. If ever we're not able to find, like, the eligibility certificate by the school board, they cannot go in English. But they don't understand French.

So this is one of the... It's hard. It's not even their first language, and it's not even their second one. They need to learn another thing, but they are trying to adapt and to adjust and to survive, so it's...

Q. [67] Uh-um.

- A. This... it happened in the past for some of our
- kids who were not even able to put them in school,
- because we're in Quebec, they need to go in French,
- if ever we cannot prove that the parents went in an
- 5 English school. So, for sure, this is one of the
- issues that we're facing.
- Q. [68] Okay. What do we do? Because I understand
- 8 Mary's reaction when you arrived, to say: "How long
- are you going to stay, eh?"
- 10 A. It was not funny, at that time.
- 11 Q. [69] I'm sure.
- 12 Mrs MARY NULUKIE:
- 13 A. I know, eh?
- Q. [70] You can laugh about it, now, years later. But
- what can we do to make sure either the people stay
- or that there's more Inuit workers who are going to
- stay, because it's their own territory, their own
- land? Do you have ideas of what needs to be done?
- 19 Mrs MARY NULUKIE:
- 20 A. Back then, I didn't really know why the people
- coming from down South coming up North. It was even
- hard for them, too, to come up. I was just thinking
- of the community, the clients, that they're
- receiving a new worker again, that they will go
- further and further again.

I know it's really hard for people, like if 1 I was trying to move down South, permanently, I 2 wouldn't make it, because I have to many kids 3 that... If I have to take them all with me, it 4 would be hard for them. If I have to leave them up 5 North and me working down South, it would be hard. 6 That part, I did not understand. 7 8

But we are lucky to have Southern people coming up North to help us out, because we have too many... lot of things that need to be done. But we can... we need to have more communication each other, to work together.

Sometimes, it's hard to work with another cultural person, because we have different cultures, and they don't understand what Inuit cultures are. I think it would be best to work with each other, to have more training. That's my thought, to have more training about the cultural, and like for each other to work better.

- Q. [71] Thank you. 20
- LA PRÉSIDENTE: 21

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

- Merci. On va poursuivre avec Lise Lavallée. 22
- Mme LISE LAVALLÉE: 23
- Merci beaucoup d'avoir pris le temps de vous 24
- déplacer, venir nous parler. J'aurais une question 25

- 1 à Madame Hotte.
- Q. [72] Avant d'aller travailler au Nunavut, avez-vous 2
- travaillé en protection de la jeunesse ici, au 3
- Québec, ou?
- Mrs ANNIE HOTTE: 5
- A. Nunavik is in Ouebec. 6
- Q. [73] Excusez, mais plus au sud? 7
- A. I worked more in the rehab centre, as an Educator,
- kind of. Yeah. So I did that, I was in the 9
- organismes communautaires, I worked in the street, 10
- 11 also. Yeah. And yeah. So I never worked the same...
- exactly the same tasks, South. 12
- Q. [74] Donc, vous avez eu à découvrir un monde 13
- différent, en réalité. Quels ont été les plus gros 14
- défis que vous avez eu à relever lorsque vous êtes 15
- arrivée sur place? 16
- A. It's a one hundred dollar question. For sure, my 17
- situation, we decided to go for this adventure. I 18
- was with my boyfriend, at that time, and my first 19
- baby, as I told you. 20
- First, I don't know why they hired me. I'm 21
- very honest. My English was so bad, and I was going 22
- 23 to work in English, and I remember the lady: "Well,
- are you able to do an interview in English?" I 24
- said: "I'm not sure, but I can try." 25

CSDEPJ Centre de santé 13 février 2020 Inuulitsivik au Nunavik Volume 27 - 100 -

13 février 2020 Volume 27

So just for that, this is one of the issues. You need to speak English. Everything is in English, there. The communication language, it's English. When you write your reports, when you testify in Court, it's in English. So we need to find people that are pretty bilingual. This is one of the things that count a lot. They don't need to be... to have, like, a university English, but at least to be able to write down and... So that was one of the issues that we faced.

It's hard to explain when you don't face it, and this is what I say often when there's new workers arriving. Even though I'm telling you what will happen, how you will feel, it's hard to imagine, and you cannot imagine until you face it. All your references, it's not the same.

I remember the first time I went at the store there, the Coop. People were doing their grocery while they were putting their baskets on the waiting line. I was sure it was a big joke, everybody was in line and they were doing their grocery, the cashier was waiting for the one that was needed to pay her things. And just that, this is something.

Another thing, I remember my first meeting,

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

when I arrived there. There was Vanessa Legault, at that moment, and as I told you, my English was very bad, and they were talking, and I didn't understand a word that they were saying, and I asked my coworker: "I don't think it will go... I don't understand anything. What are they talking about?" She said: "Oh, she's talking about... she's naming the client that you will have." So it was names. Names that I'd never heard before. It didn't make any sens in my ear, and now, I understand parts in Inuktitut, and I can write it down if you tell me a name. But at that time, I didn't know where it started and where it stopped, and it was all like music in my ears that I never heard before.

> And just for that, it's something to... The accent of the Inuits, when they speak English, it's not the same. Even some of the people that are coming that are very bilingual, sometimes they just don't understand at all when they start, and they make people repeat and repeat, which, usually, people from North, they don't like to repeat a lot.

To adapt. And I remember, I got the phone. Oh, there's the phone. I never did that, before. I think the Manager that was there, at that time,

they were doing their best to do what they could, but there was few people. My first caseload was seven-seven (77) under... seventy-seven (77) children. It didn't include the families and the extended families and the foster homes. Seventy-seven (77). I can tell you that I didn't see them, all of them, for a couple of months, some I didn't know them, but I needed to deal with those situations when there was emergencies.

So just that, it's something. I could make a caseload with one of the popular names that is there, that is Tukala. Well, I can have thirty (30) people that will have the same name. They are not all related, but you need to understand all the link between people. It's something.

If you look... For sure, now, we have more and more access to internet. But before, when you were looking for somebody, you could either open the telephone book, looking for the name. You can look on internet to see if ever the address is there. Over there, it doesn't work like that. Where to start? I don't know. "Hey, Mary, do you know that person? How do I find her? Does she have a phone?" "No, she doesn't have a phone. You need to go there." "Where does she live?" "Ah, the red

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

house between the blue one. You know, the blue one when there's five bedrooms." "Okay."

This is how we find people, there. But you know, you need to understand that. So, at first, you were like that, like a deer looking at the lights coming: "What's going on?" Everybody is like that. They are like this, and for their first months, they don't understand what's going on. So they are not efficient.

The time that they get to understand, and to understand that, maybe some of the things that people... the way they are living when you get into a house, this is something, too, when you never got into a house like that. It's not everybody, but there's a mattress, maybe, probably, in fact, in the living room. You don't knock, when you get there. And I was raised - this is the cultural part, eh? - I was raised that if I go to your place, I'm going to call you. This is a respect fact. I'm going to call you and I'm going to ask you if you're available to... if I can come. So learning that you don't knock. Why you don't knock? Because, usually, when people were knocking, it's to give a very bad news: somebody that died or... So you don't knock, because they'll expect

something.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Right now, as of today, people are getting more and more used to manage the difference between the two cultures. But I was in front of my first house. I think I stayed there for maybe twenty (20) minutes, like the culture inside of me was saying: "I cannot just get in! My God, I didn't call, but they don't have phone. I need to knock, but if I knock, they're going to think something very bad happened."

So I remember making one step not knocking. I felt so bad until someone said: "It's okay, we'll just get inside." "Okay. I'll go after you."

But this is... your references, it's just some examples, but there's a lot of other examples that I could give, but this is one of the big issue: you need to be able to adapt, but to adapt, being the minority, there. Because the clients too that you're dealing with during the day, you're going to see them at the grocery, at night. You need to give all the respect that you can. There's a difference between the job that you have to do and the way you treat people.

I don't know if I answered your question? I could continue, but I think we just have one hour.

- Q. [75] Il y a d'autres personnes qui vont en poser.
- 2 Merci beaucoup.
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- 4 Merci. On va poursuivre avec Hélène David.
- 5 Mrs HÉLÈNE DAVID, commissaire:
- 6 Yes. I think we'll continue a little bit on that,
- because it's very important, the way you're talking
- about your first experience.
- 9 Q. [76] I suppose now it's for more than four years,
- you're there?
- 11 A. Oh no, it's been nine years and a half $(9 \frac{1}{2})$.
- 12 Q. [77] Nine years and a half $(9 \frac{1}{2})$?
- 13 A. Yes.
- Q. [78] And you have more than one kid, I...
- 15 A. I have three kids.
- 16 Q. [79] Three kids?
- 17 A. Yes.
- Q. [80] Raised up North?
- 19 A. Yes. Yeah. I used to adapt to the Southern reality
- and to the Northern one. Here, we're South, you
- cannot do that. When we're up North, you can do
- that, it's okay.
- Q. [81] Okay. So you're going South and North?
- 24 A. Yes.
- Q. [82] And they adapt quite well to do North?

- Volume 27
- A. They grew up like that.
- Q. [83] Yeah, it's fantastic to see how children can 2
- adapt, more than adults. 3
- A. My oldest daughter, when in vacation down South, 4
- sometimes, she says: "Well, I miss hearing 5
- Inuktitut." So we put The Jerry Cans, which is a 6
- 7 music group.
- Q. [84] But on a more difficult question: you first 8
- said that only this, or last year, there were more 9
- than twenty (20) suicides, in Puvirnituq only? 10
- A. I think it's nineteen (19), but I said... 11
- Q. [85] It's okay. 12
- A. ... "close to" because I wasn't sure the exact 13
- number. Yes, only in Puvirnituq. 14
- Q. [86] And that, it's a very, very sad thing that, 15
- you know, is happening too often up North. And if I 16
- ask you, but it's a very large question: what could 17
- we do to prevent, to help, to repair the... What 18
- has to be done and you'll answer "where do we 19
- start?", probably but... 20
- Because you are living with this reality. 21
- You are living in Puvirnitug, so I suppose you know 22
- 23 almost everybody, now, and you know the history of
- everyone, every family. We could ask Mary too to 24
- answer this question, but what, us in the South, 25

- how can we help you, and how do you deal with that? 1 Mrs MARY NULUKIE:
- A. We have nothing of resources. When the clients... 3
- not only the clients, it's a lot of things that we 4
- need help, that they need help. They didn't 5
- understand how you deal with their problems, 6
- because nobody taught them. It's hard. They need 7
- more training, but they're not going to school 8
- either. That one, it's a really hard question. 9
- Maybe you can answer some of it? 10
- Mrs ANNIE HOTTE: 11
- A. It's a very large question, as you said. I think 12
- the numbers of suicides tell about: they're missing 13
- something, eh? We need more prevention, we need 14
- 15 more educators, we need more resources that are
- 16 present.

2

- Just to let you know, having a follow-up 17
- with a psychologist, there's people that would be 18
- opened to that, but there's almost nobody. For the 19
- DYP, we have one psychologist, and it's not because 20
- the position was not posted, it was, but there was 21
- nobody that wanted to come up. So we have one that 22
- is coming up, about once a month, doing 23
- evaluations. That's super... that person 24
- understands a bit the culture, he's been many 25

- Volume 27
- years, he's coming up. But after that, even though
- he does recommendations, there's a beautiful
- report, but that child will need specialized
- services, like a lot that we have under our
- services, for sure. But just to have a follow-up...
- a psychological follow-up, there's nobody.
- Q. [87] But we... The psychologist now can do, like,
- psychotherapy by visioconference.
- 9 A. Yeah, but it's very (inaudible).
- 10 Q. [88] It's... excuse me?
- 11 A. It's very a (inaudible) by the visio, by the...
- with the technology. Correct me, Mary, if I'm
- wrong, but I think Inuits are people that they need
- to feel it.
- 15 Q. [89] It's a...
- A. ... and with, let's say a child...
- Q. [90] Even for us, in the South, it's difficult...
- 18 A. Yeah, and...
- 19 Q. **[91]** ... with visio, but...
- 20 A. ... there's the aspect of the translation, also.
- 21 Q. **[92]** Ah, okay.
- 22 A. So you add, like, distance.
- 23 Q. **[93]** Okay.
- A. And for a psychologist, let's say, that doesn't
- know the Inuit culture, they will have a lot of,

CSDEPJ Centre de santé 13 février 2020 Inuulitsivik au Nunavik Volume 27 - 109 -

- maybe, misunderstanding. It's easy to say something
- when you...
- 3 Q. [94] Uh-um.
- A. You need to see their reality to be able, I think,
- to help...
- 6 Q. **[95]** Yeah.
- 7 A. ... and this is one of the things, I think, people
- there are asking for, before they accept the help,
- the help from people from the South, let's say.
- Q. [96] And you had the, I suppose, a long journey
- coming down to the South to meet with us. I suppose
- you had expectations, you had hope. What are your
- main expectations about what we could do to really
- 14 help you?
- 15 A. I'll go in my last page.
- Q. [97] We called it "recommendations".
- 17 A. Like Mary said, I think we need more resources. We
- need, like, more... I don't know if I can say
- "money" or we need more educators on the field.
- Let's say here, if ever there's something with a
- child, you can refer, you'll have a team, different
- organisms that will work with the child, that has
- something to work with.
- But up there, you're the one, so you're the
- social worker, but you're the one giving also the

services, you're the one transporting the child
whenever it's needed, you're the one supervising
their visits, and probably, you might me the one,
too, to try to find a foster home if ever it's
needed. But there are seven other kids with the
siblings.

So there's a lot of: it's you. So we need more people on the field, for sure. It's not because our organism is not requesting for. This is not the point. But I think it's very far, so when you compare the ratio...

Q. [98] Uh-um.

7

8

9

10

11

12

21

22

23

24

25

A. ... probably it looks good, but in fact, when you 13 face their reality, it's not enough. Having twenty-14 five (25), thirty (30), thirty-five (35) kids under 15 you, dealing with all the people around that child, 16 it's too much when you're the one dealing with 17 everything, and we're also a tourist agency, 18 because we're dealing with plane tickets on a daily 19 basis. 20

So you're the one reserving the ticket,
you're the one... the plane is late, welcoming the
one that is arriving from Montreal, but with two
hours delay. So you need to be, like, everywhere,
and you need to build the trust with the clients.

13 février 2020 Volume 27

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

But you also need to write all your notes and all your reports.

So we need, yeah, more educators, we need more specialized resources that will facilitate maintain the kids and the village and the Northern communities. Specialized resources that is in between, maybe, the rehab and the foster home. We need more Inuit foster homes, but everybody is like there, so it's hard to take another child and it's hard, too, when you're fifteen (15) in a house, in a two bedroom house, to take another child under you, even though you get paid to take care of the child.

So there's a lot of aspects, and if... We talked a lot, the last year or a couple of years ago, to work on different adapted resources, like a specialized foster home, that we have, that is for the zero to five years old. Those kids that we place there, it's to maintain them in the village, so the parents have access to them, if ever we want to try a reintegration, because it's very hard to do a reintegration and contact with family when the child is placed in Salluit, that you need to take the plane for a simple visit. There's no road. This is it. You cannot have two, three contacts a week

13 février 2020 Volume 27

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

with the parents, when they are very far like that. But because there's nothing else, we need often to move the kids by plane. So specialized resources to maintain them.

But even though we would like to open one, there's no place, there's no house, there's no... because this is one of the issues too up North: lack of housing, of building that you can just rent. If ever the mother wants to take another place, another apartment because the father gets violent, she cannot rent a house, there's none.

So this is one of the issues to, maybe, have specialized resources for the mother and the kids or father and the kids, that will coach them. But it's a lot of super nice ideas that, I'm sure, would work in this culture. But we need space, we need people to work on it, to coach the mother on the parental abilities. There's an educator, there, who would need those resources. Yeah.

Maybe, to improve the working conditions, mostly for the people that are locally hired, because it's hard for them. It's very hard. They are working with their families, their neighbors, their friends. So there's some things that need to be looked at.

Mary grew up in Inukjuak, I think she's the one that stayed the longer in the Youth Protection on our coast, I can say. I don't know on the other one, but there's a part, even though it's very hard

for her, because clients are calling her. She

changed... how many times, Mary, did you change

your phone number?

- 8 Mrs MARY NULUKIE:
- 9 A. Maybe more than twelve (12) times a year.
- 10 Q. **[99]** A year?
- 11 A. Yes.
- 12 Mrs ANNIE HOTTE:
- 13 A. People are calling her. They are really...
- 14 Mrs MARY NULUKIE:
- 15 A. People calling, no matter if you're on vacation,
- holidays or day off, just to do the grocery;
- 17 clients are coming. Everybody knows each other,
- they will find me where I am, they know, everybody
- knows where my house is, everybody knows what my
- phone number is. We don't get... we don't really
- get holidays, unless we really move to another
- village. But sometimes, it doesn't even work for me
- either. If I go to Inukjuak, they know I'm working
- for... where I'm working. They'll come to me. They
- know where I'm going to stay, they know what number

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

- that they can call me. Unless I really down South, 1
- far from where Inuits are, I'm going to have my 2
- free time. If I'm close to when they are, they'll 3
- come to me again. 4
- Q. [100] Thank you. 5
- LA PRÉSIDENTE: 6
- Merci. On va poursuivre avec André Leçon. 7
- M. ANDRÉ LEÇON, vice-président: 8
- Mary, this is for you. You raised and trained all 9
- of us. We're seven, here, and my wife at home. It's 10
- you who raised us and trained us. You are... you 11
- look shy, dear. You look like a stranger, here, in 12
- that Montreal building. But when we go in Nunavik, 13
- it's us who look like you, and we need you. And you 14
- need us, but you said it: "We need you." 15
- And the main... and Hélène asked: "What is 16
- the main challenge?" The main challenge is bringing 17
- people like you at the Youth Protection. Bringing 18
- people like you in the social services to be with 19
- your people. 20
- So that's the main, main, main challenge 21
- for Nunavik. It's: how can we bring people? And you 22
- said the difficulties, you're known by everyone, 23
- you're there, it's your friend, it's your cousin, 24
- it's your family, and you're the one who is doing 25

13 février 2020 Volume 27

- the "bad job". So you're a great care giver. 1
- Mrs MARY NULUKIE: 2
- A. Thank you. Thank you. I'm speechless. 3
- LA PRÉSIDENTE:
- Voilà. 5
- Q. [101] J'essaie de comprendre, expliquer pour les 6
- gens qui nous écoutent quelle est l'importance, 7
- parce que vous l'avez mis dans vos recommandations: 8
- quelle est l'importance de traduire la Loi de la 9
- protection de la jeunesse en Inuktitut? 10
- Mrs MARY NULUKIE: 11
- A. The laws, we have books of the laws that we give to 12
- the parents. I think it would be really helpful if 13
- we translated them to Inuktitut, that they can 14
- 15 read, understand more.
- Some parents don't know how to read English 16
- or French. They can read Inuktitut, but if they 17
- can't read either one of them, they get their 18
- families to help them to understand. 19
- Q. [102] Merci. Merci pour votre contribution. Merci 20
- pour votre témoignage à la Commission. Vous nous 21
- avez expliqué, Madame Hotte, pour ceux qui ne le 22
- savaient pas où est situé le Nunavik. 23
- Alors, je vous souhaite un bon retour à 24
- Puvirnituq, et merci encore pour votre 25

CSDEPJ MSSS - SAA

- 116 -

1 contribution. Merci pour votre générosité, merci pour vous être déplacées, et comme madame Nulukie 2 disait, que dès que vous êtes dans le Nord, les 3 gens savent où vous trouver, alors on vous souhaite de respirer, de prendre un peu de temps pour vous 5 pendant que vous êtes dans le Sud. Merci beaucoup. 6 Alors, nous ajournons jusqu'à treize heures 7 (13 h). Merci. 8 Mme ANNIE HOTTE : 9 Merci. 10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE 11 REPRISE DE L'AUDIENCE 12 13 LA PRÉSIDENTE : 14 15 Merci, bon après-midi. Alors nous accueillons maintenant monsieur Lucien-Pierre Bouchard, qui est 16 directeur des relations avec les Autochtones au 17 Secrétariat des affaires autochtones. Bienvenue, 18 Monsieur. Madame Pascale Lemay, qui est directrice 19 générale adjointe des services à la famille, à 20 l'enfance et à la jeunesse au ministère de la Santé 21 et Services sociaux. Bienvenue, Madame Lemay. Et 22 madame Julie Gauthier, qui est directrice des 23 affaires autochtones au ministère de la Santé et 24 des Services sociaux. Bienvenue, Madame Gauthier. 25

MSSS - SAA

13 février 2020 Volume 27 - 117 -

1 Alors durant votre témoignage on devrait apprendre notamment davantage sur les travaux en 2 cours au gouvernement du Québec afin de répondre 3 aux problématiques soulevées maintes fois 4 concernant les Autochtones et surtout la Commission 5 Viens, ainsi que l'Enquête nationale sur les filles 6 7 autochtones disparues et assassinées. Alors nous avons une heure et demie (1 h 8 30) ensemble, on vous a suggéré vingt (20) minutes 9 de présentation, ensuite discussion avec les 10 commissaires. Avant de vous laisser la parole, je 11 vais demander au greffier de vous assermenter s'il 12 vous plaît. 13 14 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 15 (MSSS) - SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (SAA) 16 17 LUCIEN-PIERRE BOUCHARD, 18 PASCALE LEMAY, 19 JULIE GAUTHIER, 20 (Sous serment) 21 22 M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD: 23 Madame la Commissaire, Messieurs... Madame, pardon, 24 Madame la Présidence, Messieurs les Vice-25

- 118 -

Présidents, Mesdames et Messieurs les Commissaires, bonjour. Nous vous remercions de nous accueillir aujourd'hui. Je vais faire... commencer par faire peut-être un bref topo, là, sur la manière dont les affaires autochtones sont organisées au gouvernement du Québec, quelques perspectives sur le contexte actuel et puis ma collègue madame Lemay ensuite pourra vous parler plus des choses qui sont plus spécifiques à la protection de la jeunesse.

J'aimerais peut-être commencer par souligner le fait que la Commission ait réservé une semaine spécifique pour travailler les questions autochtones d'une manière différenciée, parce que c'est précisément la manière dont le Secrétariat aux affaires autochtones incite ses partenaires gouvernementaux à travailler, c'est-à-dire que les réalités autochtones doivent être considérées d'une manière spécifique, donc et non pas être diluées dans la masse des politiques qui s'adressent à la population en général.

Comme vous le savez peut-être, au gouvernement du Québec la gestion des affaires autochtones est extrêmement décentralisée, c'est-àdire que les ministères et les organismes sont responsables, dans leur propre champ de compétence,

- 119 -

de l'application évidemment de leur programme, du déploiement de leurs actions. Ils sont aussi responsables de développer leurs relations puis d'établir des partenariats avec les intervenants pertinents, donc les partenaires... les partenaires des milieux.

Le SAA, lui, bien sûr, a pour rôle d'établir des relations harmonieuses en général entre le gouvernement du Québec et les Autochtones, les nations, les communautés, les organisations.

Mais il s'assure aussi que les réalités autochtones fassent justement l'objet d'une approche différenciée au sein de l'action gouvernementale.

Donc, quand un ministère ou un organisme développe une politique, un plan d'action ou une stratégie, que les réalités autochtones soient considérées, soient prises en compte d'une manière séparée et particulière.

Donc le SAA s'assure de la cohérence de l'action gouvernementale en milieu autochtone et puis je tiens à le souligner, c'est pas une mince tâche parce que l'action gouvernementale couvre évidemment un large éventail d'activités : le territoire, les ressources naturelles, le développement économique, l'éducation, la culture,

- 120 -

les services sociaux, le logement, etc. Donc, c'est une tâche qui est quand même colossale. La vie en société des Autochtones touche tous les secteurs de la vie en société tout court, donc en soi ça nécessite une action très large.

Le SAA c'est une petite organisation, c'est une organisation qui ne livre pas de services en tant que tels, le SAA n'a pas de réseau, c'est une quarantaine, une cinquantaine maximum d'employés, c'est un... et nous faisons donc, nous, de la cohésion, de la coordination. C'est un modèle qui est très différent de celui du gouvernement fédéral où, on le sait, le ministère des Services au Autochtones, lui, intègre même les directions de Santé Canada, qui s'occupent des affaires autochtones.

En juin deux mille dix-sept (2017), le gouvernement du Québec a publié son plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits de deux mille dix-sept-deux mille vingt-deux (2017-2022). C'est un outil de cohésion de l'action gouvernementale qui est maintenant... qui constitue maintenant une pièce maîtresse.

Bien sûr, l'objectif premier du plan

- 121 -

d'action c'est de bonifier l'action gouvernementale en matière de développement social. Il s'agit de la contribution que le gouvernement veut apporter à toute la démarche de la guérison. Mais c'est aussi un moyen d'assurer une plus grande cohésion de l'action gouvernementale. Donc, au lieu de publier des mesures spécifiques aux Autochtones dans... disséminées dans tous les plans d'action sectoriels d'une multitude de ministères et organismes, on a tout rassemblé maintenant l'action gouvernementale au sein d'un seul instrument, ce qui nous permet de développer des synergies, puis d'agir d'une manière beaucoup plus cohérente.

Bien entendu, on doit agir dans un contexte du partage des pouvoirs entre le gouvernement du Québec et le gouvernement d'Ottawa. Ça ajoute, on dira, un niveau de difficulté qui... qui n'est parfois pas banal. Je suis convaincu que vous en avez entendu parler de la part d'autres témoins. Nous aussi, au gouvernement du Québec, bien sûr, quand on agit, quand on se déploie, on doit tenir compte de cette réalité-là. Nous devons aussi, bien sûr, aussi tenir compte de la démographie autochtone. Et par ça, j'entends une importance accrue des enjeux urbains. Bien malin est celui qui

pourrait nous dire précisément : est-ce qu'il y a 1 cinquante pour cent (50 %) ou soixante pour cent 2 (60 %) des Autochtones qui vivent sur ou hors 3 réserves? On sait que le transit entre les réserves et la ville rend très difficile d'établir ces 5 statistiques-là parce que les Autochtones sont 6 mobiles. On sait aussi qu'il y a tout le phénomène 7 d'autodéclaration qui vient peut-être un peu 8 fausser les chiffres notamment de Statistique 9 Canada. Vous savez que vous pouvez, si vous voulez, 10 vous auto-déclarer, dans un formulaire du 11 recensement, Autochtone, puis il n'y a pas d'autres 12 vérifications que ça. Ça peut causer des problèmes 13 statistiques, on sait ça aussi. 14 15 Le plan d'action, c'est un moyen privilégié pour imprimer à l'action gouvernementale la notion 16 de pertinence et de sécurisation culturelle. Il 17 s'agit, bien entendu, c'est érigé comme une 18 orientation fondamentale, horizontale dans le plan 19 d'action. 20 Le contexte actuel. On constate qu'il y a, 21 dans la relation entre le gouvernement du Québec et 22 les Autochtones, une importance accrue des 23 questions sociales. Il n'y a pas si longtemps, 24

cette relation était presque monopolisée par tous

25

- 123 -

les enjeux de territoires, de ressources, la question des droits. Mais maintenant, de plus en plus, les réalités du terrain, les réalités sociales vécues immédiatement dans les milieux occupent une place croissante et puis je pense qu'il faut... il faut s'en réjouir.

Nous sommes aussi dans un contexte où deux commissions d'enquête importantes ont déposé des rapports, qui comportent de très nombreuses recommandations fondamentales, des commissions d'enquête aussi qui on fait des constats très durs sur l'action passé des gouvernements. Donc, bien entendu, tout ça on doit en tenir compte.

Les travaux pour la mise en place d'une structure de travail conjointe avec les Autochtones pour pouvoir donner suite aux enquêtes ont commencé le dix-sept (17) octobre dernier, le vingt-sept (27) janvier dernier. Je sais qu'on vous en a déjà parlé, les témoins autochtones vous en ont déjà parlé. Nous avons entrepris des travaux pour mettre sur pied une structure qui nous permettrait d'agir ensemble sur la mise en oeuvre des recommandations.

Nous devons ensemble aussi établir des priorités. Il y a tellement de recommandations et les coûts sont considérables, on ne peut pas tout

CSDEPJ MSSS - SAA

Volume 27 - 124 -

faire en même temps. Il faut donc établir des
priorités. Quelles recommandations devons-nous
implanter d'abord? Et ça, ce travail-là doit se
faire avec les Autochtones, bien entendu. Et
éventuellement, la mise en place d'un mécanisme de
suivi de toute cette action-là.

Il y a d'autres éléments de contexte, là, très rapidement. Bien entendu, les divergences sur la mise en oeuvre de la déclaration des Nations unies, ça teinte évidement les relations en ce moment. Des discussions restent à tenir là-dessus, importantes et, bien entendu, c'est un peu l'éléphant dans la pièce, peut-être qu'on en reparlera plus tard tout à l'heure, il y a C-92 et la contestation du gouvernement du Québec, qui ne facilite pas la relation, bien entendu, en ce moment. Donc, je vais céder la parole à madame Lemay.

Mme PASCALE LEMAY :

Merci. Madame la Présidente, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames, Messieurs les Commissaires, merci de nous entendre aujourd'hui. Permettez-moi de poursuivre rapidement sur les priorités d'action du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les services aux jeunes autochtones en

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

difficulté et leur famille de façon spécifique. Des priorités d'action qui sont présentes depuis quelques années et qui gouvernement l'ensemble des actions qu'on mène actuellement et qu'on souhaite poursuivre.

D'abord, ce qu'on souhaite c'est adapter les services de protection de la jeunesse aux enfants et aux familles autochtones. On souhaite favoriser la préservation de l'identité culturelle des enfants autochtones dans le cadre de l'intervention en protection de la jeunesse. On souhaite assurer une formation appropriée et culturellement adaptée aux réalités autochtones, une formation pour les intervenants autochtones et allochtones, ainsi qu'aux familles d'accueil qui sont impliquées dans la situation de ces enfants. On souhaite également favoriser la prise en charge des services par les communautés elles-mêmes. Et finalement, documenter en termes de données la situation des enfants et des familles autochtones dans les services de protection de la jeunesse.

Ces priorités d'action s'inscrivent bien dans les orientations ministérielles relatives au Programme service jeunes en difficultés deux mille dix-sept-deux mille vingt-deux (2017-2022). On vous

2.5

en avait dressé les grands traits lors de notre présentation en décembre dernier.

Une des orientations prévue dans ces

One des orientations prévue dans ces orientations est « de soutenir le développement et améliorer le service offert aux communautés autochtones ». Elle se décline, cette orientation-là, en trois objectifs qu'on s'est donnés : soutenir le développement des services sociaux courants dans les communautés autochtones; adapter les services de protection de la jeunesse aux communautés autochtones; et favoriser l'offre de programmes de formation adaptés à l'intervention auprès des familles et des enfants autochtones.

Concrètement, comment se traduisent ces priorités-là dans nos travaux? On en a... d'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'en témoigner largement lors de l'audition en Commission Viens. Par contre, c'est important de le rappeler, je pense.

Donc, le premier travail le plus structurant c'est la diffusion et l'implantation à venir du cadre de référence sur les projets de vie pour les enfants autochtones. Ce cadre de référence-là a été écrit... c'est clairement un travail de coconstruction qu'on a réalisé dans les

dernières années avec les communautés autochtones, notamment dans le cadre d'un comité de travail où était représentée la Commission de la santé et services sociaux Premières Nations du Québec et Labrador, que j'appellerais CSSSPNQL pour les suites, si vous me le permettez. Il y avait également des représentants des Premières Nations, des Inuits et finalement des directeurs de la Protection de la jeunesse également.

C'est des travaux qui nous ont pris quelques années. C'est important de prendre le temps de bien s'entendre, des travaux structurants qui vont venir donner aux intervenants directement sur le plancher des balises cliniques, qui vont tenir compte des besoins particuliers des enfants autochtones et qui vont reconnaître les coutumes autochtones en matière de soins aux enfants.

Je pourrai vous en parler plus largement si vous le souhaitez tout à l'heure, mais globalement les thèmes qui seront abordés dans le cadre de référence qu'on souhaite diffuser assez rapidement: les réalités des communautés autochtones et les défis de l'intervention en Protection de la jeunesse. Donc, revenir sur l'histoire, c'est important qu'on comprenne bien l'histoire avant

CSDEPJ MSSS - SAA

- 128 -

tout. Les fondements d'un projet de vie et la démarche de planification d'un projet de vie pour un enfant autochtone, qui est adaptée à sa réalité. Et finalement, on va même jusqu'à dicter des lignes directrices qui sont structurantes dans l'intervention et que les intervenants devront appliquer au quotidien dans leur pratique.

Lorsqu'on est allé témoigner dans la

Commission Viens, notre perspective de diffusion du

cadre de référence était le début de deux mille

dix-neuf (2019). Il y a eu effectivement une

présentation et consultation auprès des instances

comme la Table ronde régionale des services à

l'enfance et à la famille des Premières Nations et

également la Table clinique des directeurs de la

Protection de la jeunesse. Il y a eu toute une

validation juridique qui a été faite, évidemment

vous vous en doutez, sur le cadre de référence,

pour arriver à une approbation de nos autorités.

Dans la dernière année, il est évident que la mise... l'adoption et la mise en oeuvre de la loi fédérale C-92 a demandé de part et d'autre, de la partie autochtone et de la nôtre aussi, un pas de recul pour évaluer si le cadre de référence tel qu'il a été rédigé - parce qu'on sait, ce cadre de

référence-là a été rédigé avant que l'adoption...

que le C-92 soit défini, adopté et mis en vigueur nous a demandé un pas de recul pour voir : est-ce
qu'on devait revoir ce qui était inscrit? Le
souhait clairement, de part et d'autre, était de ne
pas nécessairement réécrire tout le document,
s'assurer par ailleurs qu'il soit cohérent. Donc,
je vous dirais qu'on est dans les derniers échanges
à ce niveau pour la diffusion le plus rapidement
possible de ce cadre de référence-là.

Deuxième action assez structurante, le développement de deux formations. Je vous l'ai dit tout à l'heure, un programme de formation adapté est très important, donc on est en train de développer deux contenus de formation qui seront destinés aux intervenants, aux gestionnaires, aux familles d'accueil qui oeuvrent auprès des enfants et des familles autochtones.

Le premier, la formation justement pour l'implantation du cadre de référence sur les projets de vie des enfants autochtones, c'est un mandat que l'on a confié à nos partenaires, la CSSSPNQL, pour qu'ils puissent dans un premier temps développer le contenu de formation et également diffuser la formation. Le souhait de

- 130 -

diffusion de cette formation-là devrait se faire en dyade, donc avec une partie autochtone et une partie allochtone. On souhaite le faire en partenariat et donc c'est la projection, on souhaite printemps prochain, dès que le cadre de référence pourra être disponible, je pense que nous serons prêts pour pouvoir développer ce... déployer cette formation-là.

Une deuxième formation, lors de la Commission Viens nous avions souligné notre intention, nous avons clairement confié un mandat à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue afin qu'ils développent un contenu de formation spécifique sur la sécurisation culturelle à l'intention des intervenants qui agissent directement sur le terrain auprès des enfants et des familles autochtones.

Ce qu'on souhaite par ce contenu de formation-là, c'est d'améliorer la connaissance des intervenants de la réalité autochtone, je pense que ça commence par là. D'ailleurs, si je ne me trompe pas, vous avez eu des représentants de Femmes autochtones du Québec hier qui ont dit quelque chose d'important : la confiance se construit en connaissant l'autre. Donc, je pense que c'est le

- 131 -

premier pas qu'on souhaite faire dans le cadre...

avec cette formation.

On souhaite que les intervenants soient sensibilisés aux répercussions de la colonisation et des politiques d'assimilation et on souhaite renforcer leurs compétences culturelles en jetant un regard spécifique sur l'enfant, le rôle de sa famille et de sa communauté. Donc, c'est effectivement des contenus de formation intéressants. Ma collègue pourra certainement vous parler d'un guide sur la sécurisation culturelle également qui est en développement, donc elle pourra compléter tout à l'heure.

Autre action structurante au ministère de la Santé. En deux mille dix-sept (2017), nous avons révisé la Loi sur la protection de la jeunesse pour tenir compte de la réalité autochtone. Vous préciser que les modifications législatives ont émané de recommandations du comité de travail qui a rédigé le cadre de référence pour les projets de vie des enfants autochtones, donc c'est nos partenaires autochtones en travail avec nous qui nous ont fait des propositions, qui ont été considérées et intégrées dans la Loi sur la protection de la jeunesse, pardon.

Donc, la reconnaissance de l'identité culturelle autochtone et les effets, les... pardon, et la participation des communautés. Je vais essayer d'aller plus vite, on me fait signe effectivement que le temps roule.

Donc, pour la mise en vigueur de ces modifications-là, on a un groupe de travail, de soutien avec les DPJ. C'est beau d'avoir une disposition, maintenant il faut savoir comment l'appliquer. Le cadre de référence va nous aider, les formations vont nous aider, mais évidemment d'ici là on a mis en place un comité de soutien au DPJ pour voir à l'application conforme, uniforme et appropriée des dispositions.

37.5, je pense que vous en avez entendu parler. On le souhaite toujours, pouvoir convenir d'entente qui permet, entre le gouvernement du Québec et une communauté, d'établir un régime de protection de la jeunesse qui est adapté à la réalité autochtone. La première, vous l'avez entendue ce matin, je pense que vous avez eu une belle présentation avec les Atikamekws, qui est un beau succès, on avait des discussions tout récemment avec Kahnawake, à la demande de Kahnawake ont été suspendues, mais nous avions des

25

discussions. On souhaite toujours et on est ouverts 1 à considérer d'autres ententes en matière de 37.5 2 Et rapidement, évidemment, la question de 3 la donnée. Plusieurs vous ont parlé qu'on n'a pas la donnée spécifique au niveau des enfants 5 autochtones. Il y a une recherche qui est en cours 6 depuis deux mille neuf (2009), qui vise à 7 développer et à analyser la trajectoire des jeunes 8 des Premières Nations assujettis à la Loi sur la 9 protection de la jeunesse. On est rendu au 10 quatrième volet, volet que le ministère de la Santé 11 a financé également, c'est la CSSSPNQL aussi qui 12 réalise ces travaux-là et qui va aller forer un 13 petit peu plus la trajectoire de l'enfant en 14 Protection de la jeunesse, suivi pour une situation 15 de négligence. On sait que c'est la problématique 16 la plus importante aussi chez les enfants 17 autochtones, donc on est à ce niveau-là pour les 18 données, on poursuit. 19 Les perspectives à grands traits. Les 20 enjeux demeurent majeurs, vous l'avez entendu. Nous 21 l'entendons également. Je pense que l'idée c'est de 22 poursuivre. Je pense qu'on s'améliore au fil du 23

temps, on doit encore s'améliorer, c'est clairement

le message. Je pense qu'en travaillant de plus en

CSDEPJ MSSS - SAA

- 134 -

plus ensemble, on ne peut pas faire pour, on doit

- faire avec, ça prend aussi le temps pour faire les
- choses ensemble. Et je pense que fort de
- 1'expérience du cadre de référence, on sera capable
- de faire d'autres initiatives, du moins c'est le
- souhait que le ministère de la Santé et des
- 7 Services sociaux a pour poursuivre les efforts en
- 8 ce sens. Voilà.

Volume 27

- 9 LA PRÉSIDENTE :
- Merci pour votre présentation. Alors on va débuter
- les échanges avec Danielle Tremblay.
- 12 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire
- Q. [103] Alors bonjour, Mesdames, Monsieur. Merci
- d'être présents ici avec nous cet après-midi. Vous
- avez souligné, Monsieur Bouchard, le fait qu'on a
- consacré une semaine aux audiences sur les
- 17 Autochtones. Plusieurs témoins nous ont affirmé que
- la Loi sur la protection de la jeunesse actuelle
- n'est pas conciliable avec les valeurs, avec les
- croyances, avec les coutumes des communautés à
- l'égard de leurs enfants et de la notion de
- famille. Puis bon, rapidement, la notion de projet
- de vie qui est basée sur la théorie de
- l'attachement, la notion du temps, la notion de
- permanence. Plusieurs groupes nous ont réclamé

CSDEPJ MSSS - SAA

l'exemption, pour les Autochtones, des durées maximales d'hébergement qui sont prévues dans la

Bon, Madame Lemay, vous nous avez parlé du cadre de référence sur les projets de vie pour les enfants autochtones, qui devra être diffusé sous peu, là, à ce que je comprends, mais que vous avez dû prendre un pas de recul par rapport à la loi fédérale C-92. Comment à la fois les pistes d'actions, les solutions recommandées par le rapport Viens et les normes minimales prévues en vertu de C-92, vont être intégrées dans le cadre de référence? Ce pas de recul-là, il vous a permis de faire quoi finalement?

15 Mme PASCALE LEMAY :

loi.

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

23

24

25

R. Vous permettez, c'est moi qui répondrai. En fait,
le cadre de référence... le travail qui a débuté au
niveau du cadre de référence c'était notamment en
réponse aux demandes à des parties autochtones de
les exempter, d'exempter les enfants des durées
maximales d'hébergement prévues à la Loi sur la
protection de la jeunesse.

Donc ce qu'on a souhaité, parce qu'évidemment la notion de temps, elle est aussi importante pour les enfants autochtones que les

- 136 -

enfants allochtones. Par ailleurs, ce qu'on souhaitait c'est de bien encadrer la démarche d'identification d'un projet de vie pour un enfant autochtone et c'est de là qu'a débuté les travaux pour la rédaction du cadre de référence.

Le cadre de référence dicte clairement comment adapter nos approches, nos pratiques pour que l'intervention soit, effectivement, culturellement adaptée. Donc, c'est dans cette perspective-là, sans exempter des durées maximales d'hébergement.

On se rappelle que les tribunaux ont aussi, comment je pourrais dire... ils sont... les durées sont dictées par la loi, mais le juge peut effectivement, dépendamment de la situation de chaque enfant et je pense que c'est ce qu'on voyait également dans les... depuis l'adoption, comment le tribunal s'est gouverné. Mais clairement c'est... la rédaction et le travail de développement d'un cadre de référence pour adapter nos pratiques est en réponse à cette demande-là répétée au niveau des Autochtones.

Maintenant, en matière... il faut parler des principes de C-92. À la lecture actuelle, je vous dirais à ma connaissance, à la lecture qu'on

CSDEPJ MSSS - SAA

en fait aujourd'hui, selon nous les principes ne 1 sont pas inconciliables avec la Loi sur la 2 protection de la jeunesse. L'intérêt de l'enfant, 3 il est au coeur de la Loi sur la protection de la jeunesse également. Donc, on devra poursuivre nos 5 travaux, comment s'assurer de concilier ces 6 intérêts-là pour que dans la pratique, ce qu'on 7 souhaite clairement c'est que la pratique des 8 intervenants soit adaptée. Et c'est ce qui est 9 l'urgence d'agir pour nous, les actions dont je 10 vous ai parlées tout à l'heure sont le coeur, selon 11 nous, des réponses. Plusieurs recommandations de la 12 Commission Viens allaient en ce sens, d'adapter les 13 pratiques cliniques. Donc, cadre de référence, les 14 15 formations, la diffusion, le suivi sont pour nous, effectivement, des actions structurantes pour 16

Q. [104] Je comprends que les travaux ont été faits conjointement...

pouvoir répondre à ces principes.

20 R. Oui.

17

Q. [105] ... avec les instances autochtones. Par

contre, si j'entends les groupes qui sont venus

témoigner et qui réclament à nouveau l'exemption

des durées maximales, je comprends que le cadre de

référence n'est pas encore diffusé, mais là il y a

MSSS - SAA

- 138 -

1 comme un défi d'implantation à ce que je peux voir,

- là. 2
- R. Tout à fait, tout à fait. 3
- Q. [106] Vous parlez de clarifier la démarche clinique
- pour en arriver au choix du projet de vie d'un 5
- enfant. Encore là, plusieurs témoins ont dénoncé le 6
- fait que les critères de reconnaissance pour les 7
- familles d'accueil, encore là ne concordent pas 8
- avec la réalité des communautés autochtones, 9
- particulièrement les grands défis en matière de 10
- logement, et les critères de reconnaissance reliés 11
- aux normes physiques. Comment... on sait qu'il y a 12
- des possibilités d'exception dans la 13
- reconnaissance, mais qu'est-ce qui fait que, encore 14
- 15 aujourd'hui, les gens nous disent : on ne peut pas
- garder certains enfants dans nos communautés parce 16
- qu'on n'arrive pas à faire reconnaître nos familles 17
- d'accueil, donc ils doivent s'en aller dans des 18
- familles d'accueil allochtones, donc les retirer... 19
- R. Oui. 20
- Q. [107] ... des communautés. 21
- R. Parfait. Bien d'abord, effectivement, les critères 22
- de reconnaissance des familles d'accueil sont 23
- édictés par le ministre de la Santé et des Services 24
- sociaux il y a déjà quelques années, donc ça fait 25

- 139 -

1 déjà quelques années. On a travaillé, notamment avec la CSSSPNQL et des représentants de Premières 2 Nations, pour adapter ces critères de 3 reconnaissance-là à la réalité des autochtones. L'adaptation des critères, si je ne me trompe, se 5 trouve d'ailleurs dans le cadre de référence RIRTF, 6 où il est bien spécifié. Ce que nous entendons 7 c'est qu'il y a peut-être un pas de plus à faire, 8 il faudra regarder à ce niveau-là. 9 Vous avez aussi beaucoup entendu parler de 10 l'entente 37.6. Si vous me permettez, peut-être 11 éclaircir un peu ce que c'est, cette entente 37.6-12 là. L'entente 37.6 est un article de la Loi sur la 13 protection de la jeunesse qui a été adopté dans le 14 cadre de la révision récente de la Loi sur la 15 protection de la jeunesse et qui permet à 16 l'établissement, le CISSS ou le CIUSSS, de convenir 17 une entente avec la communauté, un regroupement de 18 communautés, afin qu'ils puissent évaluer, recruter 19 et gérer ces familles d'accueil. Donc clairement, 20 c'était une voie... et je vous dirais que la 21 logique sous-tendait 37.6, qui est pour la gestion 22 des familles d'accueil, et 37.7, qui permet au 23 directeur de la Protection de la jeunesse 24

d'autoriser un intervenant de la communauté d'agir

25

EPJ MSSS - SAA

- 140 -

en son nom. C'est clairement dans une volonté 1 d'amener une plus grande capacité des communautés à 2 prendre en charge leur famille d'accueil. On le 3 sait que c'est un besoin, je pense que le forum socioéconomique de Mashteuiatsh notamment, il y 5 avait eu des engagements en matière de familles 6 d'accueil, donc ça découle de toutes ces 7 discussions-là. Mais également au niveau de 8 favoriser une plus grande autonomie, une plus 9 grande prise en charge de la part des communautés 10 au niveau de l'application, dans une perspective 11 peut-être d'aller vers un 37.5, qui est beaucoup 12 plus englobant. 13 Ce matin, au niveau des Atikamekws, vous 14 avez posé la question : est-ce que vous avez fait 15 un 37.6 pour la gestion des familles d'accueil? 16 Non, dans le cadre de l'entente 37.5 qui est 17 convenue avec le Conseil de la nation Atikamekw, la 18 gestion des familles d'accueil est intégrée dans 19 cette entente-là. Donc, il y a quand même des 20 leviers qui permettent de pouvoir adapter à la 21

Q. [108] On voit que vous... dans les orientations, dans les priorités d'action, les principes, il y a beaucoup de... il y a beaucoup d'éléments, là, qui

réalité des Autochtones.

22

23

24

25

CSDEPJ MSSS - SAA

- 141 -

vont dans le sens des revendications, mais on a l'impression qu'il y a une dichotomie entre tous ces principes-là et la réalité terrain, la pratique terrain. En tout cas, c'est du moins ce qu'on entend depuis le début de la semaine.

Quand on parle de la difficulté pour une communauté d'avoir accès, vous venez de parler du 37.5, ça a pris dix-sept (17) ans pour les Atikamekws, ils sont venus nous le dire ce matin. On a eu les Anishnabes, qui sont venus nous parler de l'entente actuellement, là, qu'ils ont convenue avec le CISSS de leur région, mais qui semblerait bloquée au niveau du Ministère, selon ce qui nous a été rapporté. Donc, ils nous disent : on a constamment à prouver, à démontrer... bon, bien sûr qu'on a entendu parler de la contestation du Québec, là, sur C-92, la lenteur à réagir face aux demandes financières pour leur permettre de mieux assurer leurs services.

Donc, monsieur Kelley, qui est encore ici dans la salle, mais qui nous disait hier qu'il rêvait d'un sommet tripartite où on barre la porte et qu'on ressort avec des solutions concrètes. Être audacieux, être créatif, inventif, innovant, qu'est-ce que vous êtes prêt à faire pour aller de

25

CSDEPJ MSSS - SAA

- 142 -

l'avant puis faire en sorte que tous ces principes-1 là atterrissent dans la réalité puis rencontrent 2 les aspirations des communautés autochtones? 3 R. C'est une grande question, pour laquelle vous me demandez de nous engager sur un moyen. Je vous 5 dirais que je pense que je suis d'accord avec vous, 6 il y a beaucoup de choses dans nos orientations, 7 dans nos quides, dans nos travaux qui, je pense, 8 sont bien alignés avec les préoccupations qu'on 9 entend sur le terrain. 10 Maintenant, il y a un défi d'implantation, 11 il y a un défi d'être proche... d'implanter, de 12 suivre, d'être proche du terrain pour que ça se 13 sente dans la pratique au quotidien des 14 intervenants, qu'il y a un changement. C'est là où 15 on est aujourd'hui. Donc, quand je vous parle de la 16 mise en oeuvre, je vais revenir souvent avec la 17 mise en oeuvre du cadre de référence parce que j'y 18 crois fondamentalement et que les formations 19 également pourraient faire une différence et on 20 veut le faire avec nos partenaires autochtones et 21 non pas pour ou sans eux. C'est clairement avec 22 eux, c'est notre logique. 23 Maintenant, pour les 37.5, oui, ça a pris

des années avec les Atikamekws. J'espère qu'on

13 février 2020 Volume 27

- 143 -

s'améliore au fil du temps, j'espère. Je pense

- qu'on part de loin. Je pense que la société évolue
- aussi dans la pensée. Je pense qu'on évolue, nous
- aussi, dans la pensée. Donc, on souhaite, puis
- 5 comme je vous disais on est ouvert à considérer
- d'autres projets. Nous aussi, on ne veut pas que ça
- prenne dix-sept (17) ans, on le souhaite très
- clairement. La volonté, elle est ferme, de pouvoir
- 9 permettre une plus grande autonomisation des
- communautés dans leurs services. Maintenant, il
- faut regarder les projets qui nous seront proposés
- 12 également.
- Q. [109] Le grand chef Awashish nous disait ce matin :
- le premier ingrédient c'est la confiance.
- 15 R. Exact.
- 16 Q. [110] La confiance des communautés de bien prendre
- soin de leurs enfants. Je vous remercie beaucoup.
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- Merci. Alors on va poursuivre avec Andrés
- 20 Fontecilla.
- M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire:
- Q. [111] Mesdames, Monsieur, je vous remercie beaucoup
- d'être ici, là. Monsieur... Monsieur Bouchard vous
- avez parlé tantôt d'un éléphant dans la pièce et
- puis je reprends votre expression, je veux parler

Volume 27

CSDEPJ MSSS - SAA

- 144 -

de C-92, on a entendu plusieurs témoins provenant

du monde des Premières Nations et des Inuits faire

1'éloge de C-92 comme étant une avancée certaine

dans le domaine de la protection de l'enfance et de

la jeunesse dans les communautés autochtones. Il y

a le renvoi... le renvoi en justice de cette loi-là

qui, bon, a suscité quand même beaucoup de remous

et beaucoup de stupeur quand même chez les

9 représentants autochtones. Je voudrais savoir si le

Secrétariat aux affaires autochtones a joué un rôle

dans la décision du gouvernement du Québec de

renvoyer cette loi-là aux tribunaux?

M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD:

11

21

R. Je pense que, sous C-92, la première chose qui est

importante de souligner, c'est que ça constitue en

rien la négation par le gouvernement du Québec de

quelque droit que ce soit. Au gouvernement du

Québec, on comprend tous très bien qu'il faut, au

contraire, aller plus loin dans des gains

d'autonomie des autochtones, la gouvernance de

leurs propres affaires, notamment en service à

l'enfance et protection de la jeunesse. Là-dessus,

il n'y a absolument pas de négation.

Je pense qu'il faut bien comprendre que les

motivations du gouvernement du Québec sont d'abord

- 145 -

et avant tout constitutionnelles, juridiques. Et 1 vous les connaissez comme moi, là. Puis je ne 2 voudrais pas non plus trop commenter étant donné 3 qu'il s'agit de toute façon d'un dossier qui se judiciarise maintenant. Mais ces décisions-là sont 5 prises par les plus hautes autorités de l'État. 6 Bien sûr, le SAA est consulté, le ministère de la 7 Justice, le SQRC (secrétariat québécois aux 8 affaires gouvernementales canadiennes). Mais à la 9 fin, c'est une décision qui est gouvernementale. 10 Q. [112] Vous avez quand même en tant que Secrétariat 11 aux affaires autochtones, vous avez quand même une 12 expertise dans le domaine. Et vous avez mentionné 13 que, effectivement, ce n'est pas... on ne renie pas 14 15 les principes avancés par C-92. La contestation répond à d'autres objectifs. Mais est-ce que vous 16 avez quand même mis de l'avant, là, les principes 17 ou les bienfaits de cette loi-là par rapport à nos 18 relations avec le monde, avec les Premières Nations 19 et les Inuits? Est-ce que vous avez pu donner un 20 avis sur cette loi-là? 21 R. Bien, c'est-à-dire qu'on comprend très bien, si je 22 me place du point de vue des autochtones, on 23 comprend très bien qu'il y a des gains intéressants 24 et importants à faire pour eux dans cette loi-là. 25

Volume 27 - 146 -

Je pense que c'est une évidence, notamment en

matière d'autonomie gouvernementale par rapport aux

questions qui touchent la protection de la

jeunesse. On comprend. Sauf que, encore une fois,

je vous répète, il s'agit de préserver l'intégrité

des compétences du Québec, il s'agit de maintenir

1'architecture constitutionnelle canadienne. Ce

sont des considérations qui vont, je dirais, au-

delà de ce qu'un fonctionnaire comme moi peut

éventuellement penser.

5

- 11 Q. [113] Au-delà de la forme, la loi C-92, il y a un
- contenu, des principes d'action par rapport à la

protection de la jeunesse et de l'enfance, est-ce

que vous croyez que le Québec, pour le gouvernement

du Québec, pourrait s'en inspirer pour inclure ces

principes-là dans une façon de faire, dans une

17 législation plus concrètement sur la Loi sur la

protection de la jeunesse et de l'enfance?

19 Mme PASCALE LEMAY:

- 20 R. En fait ce que je peux dire, c'est que la loi
- fédérale, elle a été validement adoptée. Elle est

présumée... Elle n'est pas présumée, elle est

présumée constitutionnelle jusqu'à preuve du

contraire. Les tribunaux diront, elle est

applicable à ce moment-ci. Évidemment, lorsqu'il y

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 147 -

aura un projet de déposé, on verra comment on considérera évidemment ce projet-là. Il faut poursuivre les travaux d'analyse, voir les grands principes comment ils sont conciliables.

Tantôt je vous disais, la première analyse qu'on fait, on n'est pas si loin, ce n'est pas si inconciliable, l'intérêt de l'enfant autochtone de premier plan, si vous voyez, je reviens aux modifications législatives qu'on a faites avec la Loi sur la protection de la jeunesse, allait dans le sens de donner une plus grande place à la préservation de l'identité culturelle autochtone, une plus grande place à la participation des communautés lorsqu'un enfant est à risque d'être retiré de son milieu familial. On a donné une plus grande participation aux communautés. On va interpeller la communauté pour l'aviser qu'on doit retirer un enfant pour justement qu'elle puisse jouer un rôle plus actif auprès de cet enfant-là, permettre également aux organismes autochtones...

Le DPJ peut même maintenant, si l'organisme autochtone, parce qu'on a aussi reconnu organisme inclut également organisme autochtone, si l'organisme autochtone peut jouer un rôle dans la protection de cet enfant-là. Le DPJ peut même

Volume 27 - 148 -

donner certaines informations confidentielles sans

1'autorisation du parent ou de l'enfant, mais dans

1'intérêt de cet enfant-là. C'est des modifications

clairement qui vont, je pense, dans le même sens de

1'intérêt des communautés d'impliquer de façon plus

proche la communauté elle-même, les familles dans

les services en protection de la jeunesse.

- Q. [114] On a beaucoup parlé également du principe de
- Jordan ici autour de la table avec les
- représentants autochtones. J'aimerais savoir si
- depuis décembre deux mille dix-huit (2018), il y a
- des actions qui ont été faites pour faire connaître
- ce principe de Jordan aux intervenants dans le
- ministère de la Santé et Services sociaux?
- 15 Mme JULIE GAUTHIER:
- 16 R. Bonjour.
- 17 Q. **[115]** Bonjour.
- 18 R. Oui, effectivement. En fait au niveau du principe
- de Jordan, c'est certain que, dès le départ, le
- Ministère, le réseau a été consulté au début du
- programme. Donc, les principes ont été
- nécessairement présentés, tout ça, la raison d'être
- également. Toutefois ce qui... Au fil des
- discussions, en fait assez rapidement ce qui est
- apparu comme un incontournable au niveau même de

2

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

est.

question du délai de quarante-huit (48) heures.

l'application du principe de Jordan, c'était la

Étant donné que le réseau de la santé et 3 des services sociaux -comment dire- est aux prises avec quand même des listes, certaines listes 5 d'attente, une certaine attente, il devenait 6 impossible pratico pratique de pouvoir répondre à 7 cette attente, de répondre à l'intérieur de 8 quarante-huit (48) heures. Donc, avec les 9 partenaires fédéraux au niveau de Services 10 autochtones Canada, l'approche qui a été 11 privilégiée jusqu'à présent, en fait, c'est 12 effectivement d'appliquer le principe de Jordan au 13 Québec, mais de passer davantage par des ressources 14 15 privées pour être en mesure de répondre de façon

plus rapide aux services requis pour pouvoir

atteindre le principe d'égalité... éventuellement

d'égalité réelle. Donc, c'est un peu là qu'on en

C'est certain que je ne peux pas vous dire qu'à ce moment-ci le réseau santé et services sociaux a été impacté par l'application du principe de Jordan au Québec pour les raisons que je viens de vous présenter. Toutefois, on fait partie quand même des discussions, des mécanismes qui existent

- 150 -

avec le fédéral pour pouvoir, dans le fond,

- partager l'information, s'assurer qu'on suive quand
- même à notre niveau l'évolution des choses puis,
- effectivement, les services qui sont demandés et
- offerts, financés.
- Q. [116] Merci. Dans le temps qu'il nous reste, pas
- beaucoup, on a beaucoup entendu les témoins nous
- dire qu'il faut dépasser l'adaptation des services
- et aller véritablement vers la construction d'un
- système avec les communautés autochtones. Est-ce
- que vous croyez que, au ministère de la Santé et
- Services sociaux, on est dans cette optique-là ou
- on est encore envers l'optique -comment dire-
- d'adapter et d'arranger ce qui, jusqu'à présent, ne
- répond pas à des besoins?
- 16 Mme PASCALE LEMAY:
- 17 R. Je vous dirais que le système d'intervention
- 18 d'autorités atikamekw que vous avez entendu ce
- matin est un bel exemple de projets que le Conseil
- de la Nation Atikamekw a déposé et qui visait à
- établir un régime de protection de la jeunesse qui
- est... on dit adapté, mais qui leur ressemble.
- Donc, ce système-là, il est en vigueur depuis...
- ils ont dû vous le dire, depuis de nombreuses
- années. Il est cohérent. L'entente voyait justement

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

CSDEPJ MSSS - SAA

à assurer la cohérence avec la Loi sur la
protection de la jeunesse. Mais clairement il s'y
retrouve.

Moi, je pense qu'on a des leviers encore aujourd'hui pour pouvoir aller en ce sens-là. Le souhait, je vous l'ai dit tout à l'heure, une priorité d'action, c'est que les communautés, de plus en plus, prennent en charge leurs services, toujours dans l'esprit, par ailleurs, l'objectif, c'est de protéger les enfants, autochtones ou allochtones. Ce qu'on souhaite, c'est que ces enfants-là soient bien protégés. On entend bien que l'offre de service allochtone actuellement ne répond pas aux besoins des enfants et qu'on aurait un intérêt à travailler autrement. Donc, c'est ce qu'on veut faire. Donc, je pense qu'on a des leviers quand même actuellement, aujourd'hui. Il y en aura peut-être d'autres plus tard. Mais on en a actuellement pour pouvoir... oui, vous dites adapter, mais moi je pense que c'est quelque chose qui est leur ressemble et qui est culturellement plus... qui fait plus de sens pour les enfants et les familles.

- M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD:
- 25 R. J'ajouterais quelque chose si vous me permettez. Ce

- 152 -

que vous semblez espérer, en fait c'est le but, on 1 voudrait bien y arriver aussi, c'est l'action vers 2 laquelle... notre action tend vers un tel résultat 3 où on peut co-construction, la co-construction. Vous savez, il n'y a pas si longtemps, au 5 gouvernement du Québec, quand les ministères 6 énonçaient, ils concevaient des plans d'action ou 7 des politiques, les autochtones étaient noyés dans 8 la population générale. C'est-à-dire que les 9 mesures qui étaient annoncées s'adressaient à tout 10 le monde, y compris à eux, et c'est tout. 11 Ensuite, on a fait un pas de plus. On s'est 12 dit dans ces différentes stratégies et plans 13 d'action, on va mettre des mesures spécifiques aux 14 15 autochtones. Ça, c'est au début des années deux mille (2000), quelque chose comme ça. Et 16 maintenant, on en est à faire un plan d'action où 17 toute l'action gouvernementale différencie 18 carrément le dossier autochtone pour plus que 19 s'adapter, mais, au contraire, essayer de voir en 20 amont comment on peut construire des choses d'une 21 manière le plus approprié possible. En d'autres 22 mots, on évolue. 23 C'est long. Il y a toute une culture à 24

changer. Mais il y a beaucoup de bonne volonté.

25

Volume 27

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

CSDEPJ MSSS - SAA - 153 -

Surtout qu'il y a une prise de conscience qui se 1 fait au gouvernement du Québec qui est évidemment 2

très, très aidée par le rapport des commissions. Je 3

ne vous cacherai pas que ça donne un élan à cette

prise de conscience-là. Et c'est tant mieux. 5

> L'objectif, c'est vraiment la coconstruction. Bien sûr, entre-temps, il faut que nous arrivions à adapter et à corriger tout ce qui a été fait dans le passé qui est plus ou moins adapté puis qui est plus ou moins... en fait même souvent qui ne tient pas compte du tout des réalités et des spécificités autochtones. Làdessus, il faut travailler fort aussi. Mais je vous dirais que, pour l'avenir, de plus en plus, le modèle ancien, le statu quo ou, si on veut, ce n'est plus ça du tout, là. On évolue vraiment vers

- Q. [117] Je vous remercie. 18
- LA PRÉSIDENTE : 19
- Merci. On poursuit avec Jean-Marc Potvin. 20

des modèles de co-construction.

- M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire: 21
- Q. [118] Bonjour. Merci d'être présents avec nous 22 aujourd'hui. Dans tout ce qu'on a entendu cette 23 semaine, cet enjeu-là d'adapter versus reconnaître 24 une discussion, par exemple, de nation à nation 25

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

CSDEPJ MSSS - SAA

- 154 -

puis reconnaître l'autodétermination, est assez crucial. Vous dites, dans le fond, on évolue dans cette dynamique-là. Je pense que les gens qu'on a entendus reconnaissent qu'il y a eu des efforts, qu'il y a eu des adaptations, il y a eu des amendements à la DPJ.

Mais ce que les gens nous disent, c'est, il faut travailler, il faut tout le temps se battre pour faire reconnaître nos enjeux, faire reconnaître nos réalités spécifiques. Puis en quelque chose, on ne sent pas une grande confiance de la part du gouvernement envers les communautés. Donc, dans ce sens-là, il faut faire nos preuves. Ce matin, monsieur Awashish nous disait, il faut prouver, il a fallu prouver pendant des années qu'on était capable de s'occuper de nos enfants alors qu'on le fait depuis des millénaires. C'est une relation, hein, qui est en cause là-dedans. Puis c'est tout un environnement législatif et réglementaire, qui est complexe aussi. Je ne sais pas, mais vous dites, on évolue dans ce sens-là. Maintenant, C-92 vient changer la donne considérablement.

L'Association des Premières Nations qui est venue nous dire aussi, le gouvernement du Québec ne

- 155 -

croit pas vraiment à l'autodétermination des 1 peuples autochtones. Ils sont beaucoup plus 2 sensibles maintenant qu'ils l'étaient auparavant, 3 mais on cherche toujours à adapter les affaires. J'aimerais peut-être vous entendre là-dessus. Je 5 sais que c'est difficile de commenter ça. Mais il 6 reste qu'il y a un fond, là, qui est autour de ça. 7 M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD: 8 R. Bien, je dirais, vous faites bien de le dire, c'est 9 dans une relation tout ça, hein. Dans une relation 10 on est deux puis il y a la question des perceptions 11 après qui est très importante. Et puis dans la 12 relation dont vous parlez, en l'occurrence il y a 13 un passif historique qui est important puis qui 14 15 n'aide pas peut-être à la confiance. Ça, on en est bien conscient. Mais ce dont il ne faut pas douter, 16 puis je sais que... Je travaille beaucoup 17 évidemment dans le cadre de mes fonctions avec des 18 partenaires autochtones. Puis eux en doutent des 19 fois. 20 Mais ce dont il ne faut pas douter, c'est 21 de la bonne volonté que le gouvernement... En tout 22 cas, je parlerais pour le SAA. Mais mes collègues 23 dans les autres ministères que je côtoie aussi 24

quotidiennement en font preuve aussi. C'est la

25

delà de l'adaptation.

CSDEPJ MSSS - SAA

Volume 27 - 156 -

bonne volonté puis vouloir avancer, changer des
choses. Vous faites bien de le souligner. Nous
sommes dans un environnement législatif et
réglementaire qui, parfois, nous contraint
beaucoup. Donc, on essaie à travers tout ça de
changer des choses, d'avancer et puis d'aller au-

Mais en effet, je peux comprendre, quand je me place du point de vue autochtone que tout ça peut sembler très long. Puis quand je le conjugue à un passé pas si lointain, bien, je douterais aussi qu'il y a une véritable volonté de la part du gouvernement. Mais ce que je peux vous affirmer, c'est qu'elle est véritable.

Q. [119] Est-ce que, par ailleurs, au niveau du gouvernement, on est proactif... On a été très sensibilisé cette semaine aux réalités autochtones, à la grande détresse, la très, très, très grande détresse qui se vit des enfants dans des conditions de vie extrêmement difficiles. Puis avec une offre de service en première ligne qui n'est pas là. Puis, là, il y a des enjeux de financement. Il y a le fédéral, il y a le provincial. Et les communautés ont souvent l'impression d'être pris entre le fédéral puis le provincial. Mais les

13 février 2020 Volume 27

- 157 -

MSSS - SAA

- choses bougent mais bougent lentement si on regarde
- le portrait de la détresse des enfants, là, qui est
- inacceptable.
- 4 Mme PASCALE LEMAY:
- 5 R. Votre question clairement?
- Q. [120] Est-ce qu'on n'est pas... Je vais vous donner
- 7 un exemple bien concret.
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [121] C-92 est arrivé.
- 10 R. Oui.
- Q. [122] Bon. On l'a contesté. On comprend que c'est
- peut-être pour des raisons qui sont vraiment de
- juridiction. Mais en même temps, là, il est en
- application C-92. Il y a des conditions qui
- s'appliquent, des conditions minimales qui
- s'appliquent déjà, qui vont amener nécessairement
- des changements de pratique, peut-être même des
- amendements à certaines lois, à revoir des outils.
- Est-ce qu'on est en mouvement là-dessus? Est-ce
- qu'on a un plan d'action?
- R. Bien, peut-être...
- Q. [123] Ce serait un signal à donner aux communautés
- autochtones aussi qu'on...
- R. Oui. Peut-être au-delà de... Puis ma réponse, je ne
- sais pas si elle vous satisfera, mais du moins

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

DEPJ MSSS - SAA

- 158 -

peut-être au-delà de la contestation sur ce volet, je ne pourrai commenter. Mais je réitère ce que je disais tout à l'heure au niveau des travaux. Je pense qu'on est dans le bon pas. La confiance se construit en se connaissant. Ce qu'on souhaite dans nos travaux très concrètement en protection de la jeunesse, c'est d'aller vers ça. Je pense encore que le cadre de référence qui est quelque chose de co-construit, qui fait du sens pour les autochtones aussi, peu importe le cadre législatif, je pense que c'est la première pièce à mettre en place. Moi, je pense que c'est un pas dans la bonne direction. On va continuer à analyser, à évaluer le tout. Évidemment, C-92 est dans l'univers mais... Et on va continuer à regarder les choses. Mais le premier pas qu'on doit faire, je pense, c'est celui de diffuser le cadre de référence et d'aller directement sur le terrain. Ce qu'on souhaite, c'est protéger les enfants. Donc, il y a quelque chose qu'on peut faire dès maintenant. Et c'est là qu'on s'inscrit actuellement dans les services en

Q. [124] Je suis heureux d'apprendre l'existence de ce cadre de référence-là. Je pense que c'est vraiment un pas dans la bonne direction. Mais il reste que

protection de la jeunesse.

Volume 27

CSDEPJ MSSS - SAA

- 159 -

1 C-92 est là avec ses conditions minimales qui est 2 en vigueur maintenant, même si on le conteste.

R. Est-ce que vous me permettez peut-être de vous

parler un petit peu du cadre de référence, parce

que ça a l'air très théorique, mais quand même qui

fait écho, parce que j'ai entendu beaucoup les gens

qui sont venus témoigner auprès de vous, et pour

vous dire quatre lignes directrices qui sont

nommées dans le cadre de référence.

Et ce qu'on souhaite clairement, les orientations ministérielles demandent aux établissements d'appliquer ces lignes directrices-là. La première, l'importance de favoriser la préservation de l'identité culturelle autochtone. On vient expliquer effectivement qu'est-ce que c'est l'identité culturelle. C'est le lien que l'enfant a avec son réseau familial, avec sa culture, avec sa nation. Vous en avez entendu largement parler cette semaine. On vient bien l'expliquer aux intervenants ici.

La deuxième qui est d'impliquer les intervenants de la communauté auprès de l'enfant. Ça fait du sens avec ce que les gens sont venus vous dire. Il faut travailler, nous, les communautés, s'occuper de nos enfants, travailler

CSDEPJ MSSS - SAA

avec. Et c'est dans cet esprit-là aussi qu'on a fait les modifications législatives dont je vous parlais tout à l'heure.

La troisième qui est de favoriser

l'implication de la famille, de la communauté, de

la participation active de cet enfant-là dans le

cadre de conférences familiales. La conférence

familiale, c'est une approche, c'est une pratique

clinique justement où on interpelle... Vous avez

entendu parler de ma famille, ma communauté cette

semaine où on fait appel aux gens significatifs

autour de l'enfant, la famille, pour prendre des

décisions de façon consensuelle pour protéger cet

enfant-là, je pense que ça fait aussi du sens avec

ce que les gens vous ont dit, et favoriser la

sécurisation culturelle.

Qu'est-ce que c'est la sécurisation culturelle? On vient le positionner aussi dans le cadre de références. Donc, c'est toute, je pense, la matière très, très riche qui va permettre aux intervenants sur le terrain de faire un pas de plus et de se connaître un peu plus et de se faire un peu plus confiance et de travailler ensemble.

Q. [125] Donc, je comprends qu'il y a une certaine convergence dans les travaux qui sont faits là,

MSSS - SAA 13 février 2020

- 161 -

- puis ce qu'on peut retrouver dans C-92? 1
- R. Et dans la Loi sur la protection de la jeunesse, 2
- qui font tous du sens vers la préservation de 3
- l'identité culturelle de l'enfant.
- Q. [126] C'est ça. Mais mon point, c'était quand même 5
- que C-92... 6
- R. Je comprends. 7

Volume 27

- Q. [127] ... c'est une loi qui est en application. 8
- R. Je comprends.
- Q. [128] Mais au fond vous misez sur le cadre de 10
- référence en fait pour rencontrer les conditions, 11
- 12 c'est ca?
- R. Je vous dirais que, pour l'heure, au-delà du cadre 13
- législatif, puis on va composer avec le cadre 14
- législatif en place, mais au-delà de ça il y a de 15
- la matière très riche qui est prête et qui est 16
- applicable. 17
- Q. [129] Peut-être un autre élément aussi qu'on a 18
- entendu cette semaine, c'est Cindy Blackstock qui 19
- est venue nous parler d'un rapport de la Commission 20
- sur l'Organisation pan-américaine de la santé et de 21
- l'équité, sur l'équité et les inégalités en santé 22
- 23 dans les Amériques. Puis là-dedans, il est beaucoup
- question des déterminants autochtones de la santé 24
- qui sont basés évidemment sur tout le passé 25

colonialiste puis sur les impacts dans les 1 communautés, qui fait en sorte que l'offre de 2 service en santé et services sociaux, il ne faut 3 peut-être pas l'imaginer comme on l'imagine pour une autre population, par exemple. 5 Est-ce que c'est le genre de chose que... 6 Parce que ça aussi, dans une approche proactive, je 7 me dis, les besoins en santé puis services sociaux, 8 là, ce n'est pas les mêmes dans une communauté qui 9 a vécu ce genre de chose-là qu'ailleurs. Donc, 10 comment on en tient compte dans la mise à niveau 11 d'une offre de service puis de l'adaptation d'une 12 offre de service? 13 Mme JULIE GAUTHIER: 14 15 R. En fait, oui, effectivement, le rapport de l'Organisation pan-américaine, de l'OPS, présente 16 un certain nombre d'éléments qui nous parlent 17 beaucoup au Québec. D'ailleurs, le ministère de la 18 Santé, en fait les collègues au niveau de la Santé 19

publique ont été consultés dans ce contexte-là. Évidemment, les principes ou l'approche par déterminants sociaux de la santé cadrent tout à

fait avec l'approche de Santé publique de

20

21

22

23

24

prévention qu'on retrouve notamment au niveau du

programme national de santé publique, la politique

gouvernementale de prévention en santé.

C'est certain que quand on pense aux déterminants sociaux de la santé, vous le savez, le système de santé et services sociaux peut agir sur un certain nombre d'éléments. Il y a plusieurs des déterminants sociaux qui se retrouvent à l'extérieur du système de santé. Je pense qu'au niveau toutefois de la sécurisation culturelle, justement, on sait que l'accès, l'accès a des services qu'ils fassent du sens d'un point de vue culturel, qu'ils soient pertinents, sécurisants sur le plan culturel. C'est un élément important, un élément déterminant de la santé des autochtones.

Donc, dans ce sens-là, il y a plusieurs éléments, je pourrais vous dire, qui sont présentés dans le rapport de l'OPS sous l'angle de cette question d'un accès sécurisant culturellement qui se recoupe quand même pas mal avec les travaux et qui sont en cours présentement au ministère de la Santé en vu d'élaborer un guide sur la sécurisation culturelle. Ce sont des travaux qui... Vraiment, on est toujours en rédaction du guide. C'est une approche concertée qui réunit plusieurs partenaires dont des partenaires autochtones, l'INSPQ, des partenaires internes aussi du Ministère.

Ce dont je vous parle aujourd'hui, c'est vraiment à l'étape d'ébauche et toujours à l'étape de rédaction. Mais je trouve ça important quand même de venir vous placer l'importance. Puis évidemment ça découle des -comment je pourrais dire- d'une nécessité justement d'aller plus loin que dans la question de la stricte adaptation des services, mais de dire, au niveau du réseau de la santé, est-ce qu'on peut penser structurer une approche de sécurisation culturelle en s'adressant d'abord aux gestionnaires et à la haute direction des établissements de santé et de services sociaux.

Donc, c'est le principal objectif des travaux qui sont en cours de pouvoir placer l'approche de sécurisation culturelle, rappeler l'importance que cette approche-là touche le plus possible l'ensemble des dimensions structurelles d'une organisation. Oui, la prestation de soins et de services, mais aussi ultimement ça pourrait aller jusqu'à développer des politiques institutionnelles qui tiennent compte des réalités autochtones. Pensons, par exemple, s'assurer d'adapter les plans de formation, s'assurer d'aller chercher les compétences culturelles quand on recrute des gens.

- 165 -

Donc, c'est un guide qui vise à placer 1 l'approche et à rappeler les grands éléments sur 2 lesquels, comme gestionnaire et membre de la haute 3 direction peut agir pour s'assurer que les conditions favorables à ce que cette approche se 5 vive concrètement dans l'établissement, puisse être 6 mis en place. Donc, très rapidement, on rappelle, 7 dans le fond, on trouve important l'importance de 8 rappeler l'historique, l'impact des traumas, donc 9 évidemment rattaché au contexte historique, 10 l'impact de la colonisation sur la transmission 11 intergénérationnelle des traumas, l'importance que 12 quand on reçoit les membres des Premières Nations, 13 des Inuits dans nos services, qu'on soit -comment 14 dire- alerte, qu'on soit en mesure de prendre 15 conscience de nos propres cadres de référence à 16 nous, allochtones, pour être en mesure de pouvoir 17 mieux se rejoindre dans la relation, soit l'accueil 18 ou ultimement au niveau de la relation 19 d'intervention. 20 LA PRÉSIDENTE : 21 Merci. On va poursuivre avec Lesley Hill. 22 Mme LESLEY HILL, commissaire: 23 Q. [130] À mon tour de vous remercier de votre 24

présence. En fait vous avez parlé, Monsieur

25

- 166 -

Bouchard, du fait qu'on évolue, on se sensibilise 1 puis on réalise surtout que le statu quo n'est plus 2 possible. Il faut aller vers autre chose. Je pense 3 qu'on peut qualifier notre expérience cette semaine de la même manière. C'est important de réfléchir 5 comme population, bien, disons majoritaire à 6 qu'est-ce qu'on peut faire pour réduire les 7 inégalités et surtout la stigmatisation et les 8 préjugés par rapport aux Premières Nations et aux 9 Inuits. Puis le chef, le grand chef Atikamekw est 10 venu nous dire ça ce matin qu'une partie de ce qui 11 est bloque -excusez-moi- la confiance, c'est ces 12 préjugés-là. 13 Donc, est-ce que le gouvernement a un plan 14 15 de match pour sensibiliser la population en général à ces... en fait à la beauté de ces populations, 16 aux belles valeurs qu'ils prônent à essayer de 17 valoriser la présence des premiers peuples au 18 Québec? 19

M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD:

20

21 R. C'est intéressant ce que vous dites sur l'évolution 22 des mentalités. Parce qu'il est vrai que, je pense 23 que le fait que la Commission tienne une semaine 24 autochtone, c'est une manifestation de cette 25 évolution-là. Il n'est pas sûr qu'il y a une

- 167 -

génération ou peut-être même moins longtemps que ça, on aurait pris la peine de faire une semaine autochtone, en tout respect pour tout le monde ici. Mais je pense que c'est important de le mentionner. Donc, ça correspond à une évolution. C'est l'expression d'une évolution qu'on retrouve, je pense, dans la société au gouvernement du Québec.

Maintenant, sur la valorisation de la présence autochtone, je pense que, là-dessus, il y a des pages très intéressantes dans le plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations. Il y a toute cette notion de l'enrichissement collectif québécois par la présence des cultures autochtones et des langues autochtones. De la manière où c'est présenté, c'est que non seulement ce sont des langues et des cultures qui ont subi l'érosion coloniale et donc qui ont besoin d'être vitalisée, mais au-delà de simplement des cultures qu'il faut aider, entre guillemets, il y a cette idée que, au contraire, c'est un enrichissement pour tous.

Donc, on s'aiderait nous-mêmes finalement comme collectivité québécoises à les préserver, à les valoriser. Même chose pour le développement

- 168 -

économique. Construire le Québec de demain, ça doit se faire avec des cultures autochtones fortes, développées, diversifiées, vigoureuses, épanouies pour construire le Québec de demain. Alors, ça, c'est l'approche du plan d'action. Le plan d'action gouvernemental énonce la position et l'orientation gouvernementale par rapport à ces choses. Donc, là, vous l'avez en toutes lettres.

Maintenant, il y a des gestes concrets qui doivent suivre ça, bien entendu. Il y a une recommandation de la Commission Viens qui est très importante qui porte sur la sensibilisation de la population en général aux réalités autochtones.

Alors, on a bien lu cette recommandation-là. Et puis bien sûr on y travaille. Est-ce que le projet définitif est arrêté de la manière dont ça va se traduire dans l'action gouvernementale? Ce n'est pas encore déterminé précisément. Mais je peux vous dire qu'on y travaille, qu'il y a des idées, puis que... J'espère qu'on va pouvoir annoncer des choses éventuellement.

Il y a aussi une formation en ligne qui est préparée avec les milieux autochtones, donc qui va être prête d'ici quelques mois. Ça fait déjà un moment qu'on y travaille. Et qui va s'adresser à

Volume 27

24

25

CSDEPJ MSSS - SAA - 169 -

tous les employés de l'État qui ont, de près ou de 1 loin, à interagir avec des autochtones dans 2 l'exercice de leurs fonctions. Et, ça, ça inclut la 3 magistrature, ça inclut les employés municipaux. Donc, on veut vraiment pénétrer dans les milieux 5 locaux aussi avec cette formation-là. Tous les 6 employés des secteurs publics, parapublics qui, à 7 un moment ou à un autre, doivent transigés avec des 8 autochtones. Et cette formation-là, moi, j'en suis 9 la préparation, je pense qu'elle est très bien 10 faite et puis je pense que le fait d'avoir 11 travaillé avec des universitaires puis avec des 12 milieux autochtones pour la concevoir va en faire 13 un outil extrêmement précieux. 14 Q. [131] On sait que, en fait, une des choses qui 15 permet aux gens d'avoir, d'être « in power » ou 16 d'avoir plus de place dans la prise de décision, 17 c'est de faire partie de la gouvernance ou de faire 18 partie de la recherche de solutions, donc... 19 Puis je ne veux pas vous piéger, du tout, 20 en posant la question. C'est un peu délicat, mais 21 quand le Ministère est venu... puis c'est, peut-22 être, une question pour madame Gauthier, mais ça 23 peut être pour vous aussi.

Ouand vous êtes venus devant la Commission

13	février		2020
Vol	11me	27	

lume 27 - 170 -

Viens, il n'y avait aucun individus, personne qui 1 était Autochtone dans les équipes qui représentent 2 les relations avec les Autochtones. Donc, on se 3 demandait, est-ce que vous avez corrigé des choses? Ou est-ce que vous êtes en démarche pour essayer de 5 réserver des postes à des personnes de nation 6 autochtone? 7 R. Je peux vous dire que dans mon équipe, il y a deux 8 Autochtones qui travaillent avec nous, à temps 9 complet, et qui font partie intégrante de l'équipe. 10 Il y a, bien entendu, au cabinet de la Ministre, 11 vous le savez, comme moi, aussi, plusieurs 12 Autochtones. 13 Mais, en même temps, vous savez, quand il y 14 a un processus d'embauche, si un Autochtone 15 postulait, à compétence égale, je pense que je 16 n'hésiterais pas. Mais je pense qu'au-delà de ça, 17 il y a, peut-être, le fait... Je pense que si 18 j'étais Autochtone... et puis, là je spécule, c'est 19 mon avis personnel, je vous dis ça sous toute 20 réserve, bien entendu. 21 Si j'étais Autochtone et puis que je 22 voulais travailler dans un bureau, peut-être que je 23 voudrais travailler pour des organisations 24 autochtones. J'aurais, peut-être, envie de 25

13 février 2020 Volume 27

- 171 -

développer mon milieu, de contribuer, de...

2 Ce n'est pas si facile de trouver des

employés autochtones qui sont prêts à travailler

pour le Gouvernement du Québec. Moi, en tout cas,

historiquement, de mon point de vue là, dans ma

chaise d'il y a presque quinze (15) ans, ça n'a pas

7 été si facile que ça, je dirais.

- Q. [132] Puis au niveau du Ministère?
- 9 Mme JULIE GAUTHIER:
- R. Bien, écoutez, les processus étant ce qu'ils sont,
- vous connaissez... Je pense que la dernière fois,
- les gens du Ministère avaient expliqué là, quand
- même comment fonctionnaient les processus de
- recrutement. Donc, c'est... comment je pourrais
- dire... Il n'y a pas eu de changement là, à ce
- niveau-là.
- 17 Q. [133] O.K.
- 18 R. Et puis, j'ai eu à combler des postes, dans les
- derniers mois, et effectivement, parmi les
- candidatures, déjà, même, je peux vous dire que
- c'est quelque chose, quand même, d'assez
- exceptionnel.
- Même au niveau des postes professionnels
- là, ce qu'on appelle dans le jargon : « Les postes
- de 116 » qu'on n'avait jamais vus, il y a quelques

- 172 -

années. Maintenant, même les candidatures

- 2 commencent à se faire rares.
- 3 Q. [134] Hum.
- R. Donc, dans ce contexte-là, je vous dirais que, non,
- il n'y a pas eu d'avancée là, il n'y a pas eu de
- 6 changement là.
- 7 Q. [135] On nous a aussi proposé quelque chose que je
- trouve fort intéressante. En fait, la première
- chose, c'est le comité qui travaille sur le 37.5
- parce qu'on sait que certaines communautés vont
- choisir d'aller vers le 37.5 qui est l'article dans
- la Loi sur la protection de la jeunesse, qui permet
- la prise en charge des services de protection.
- En fait, ce que les gens nous disent, c'est
- que le processus est long, ardu, mais il y a aussi,
- pas de financement, pas de soutien pour les
- communautés qui tentent de prendre en charge leurs
- services. Puis quelqu'un d'autre... puis je mets
- les deux idées ensemble, a parlé d'un fonds dédié
- pour des projets innovants autochtones, même pour
- les services de prévention de première ligne, pour
- développer des approches culturellement
- appropriées.
- Donc, est-ce que ça pourrait être une
- solution de permettre un financement ou des moyens

13 février 2020 Volume 27

- 173 -

- pour soutenir les gens pour aller vers une plus
- grande prise en charge de leurs propres services,
- dans leur communauté?
- 4 Mme PASCALE LEMAY:
- R. Je peux y aller. En fait, on entend bien. Je pense
- qu'on prend note, aujourd'hui. Évidemment, on ne
- peut pas s'engager en ce sens-là...
- 8 Q. [136] Je comprends.
- 9 R. ... mais on entend bien. Effectivement, il y a des
- idées intéressantes qui ont émergé, dans le cadre
- de cette semaine et on entend bien.
- 12 Mme LESLEY HILL, commissaire:
- 13 Merci.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- Merci. On poursuit avec André Lebon.
- M. ANDRÉ LEBON, vice-président :
- Q. [137] Bonjour. Justement, sur la base de ce qu'on a
- entendu cette semaine, moi, je me suis fait un peu
- le spécialiste des écarts entre les énoncés puis ce
- qui descend dans la pratique. Puis, au niveau des
- énoncés, quand on lit les cadres des... Il y a zéro
- problème, même on est imprenable.
- Mais l'écart est un problème, dont la façon
- dont ça s'opérationnalise. Moi, je vais vous donner
- cinq exemples, puis je veux qu'on parle juste du

SDEPJ MSSS - SAA

- 174 -

cinquième, qui est ma question. Cinq exemples pour ne pas douter de votre bonne volonté.

C'est la situation de la scolarisation des Inuits à Batshaw. Ça fait dix (10) ans que ces enfants-là ne sont pas scolarisés, puis ce n'est pas qu'il n'y a pas eu de démarches. Les familles d'accueil au Nunavik, ça fait six ans que c'est en négociations, ce n'est toujours pas réglé.

Le projet 37.5 des Anichinabés, apparemment, que ça s'est rendu jusqu'au Ministère et ça arrêté là. Alors, je ne suis pas juge et partie là, il y en a deux sur cinq que je connais très bien, par contre.

Puis le projet des Mohawks, on a entendu, hier, qu'ils veulent un 37.5, que ça c'est, à un moment donné, morpionné et bloqué pour une question d'à peu près cent mille dollars (100 000 \$).

J'arrête là-dessus puisque c'est le cinquième qui m'intéresse. La Commission Viens là, quarante-cinq pour cent (45 %) de ses recommandations concernent les services sociaux puis la protection de la jeunesse.

Là, il y a un mécanisme qui a été mis en place pour l'application de toutes les recommandations de Viens. Est-ce qu'il n'y aurait

l'applique. Question.

Volume 27

8

9

10

11

12

13

14

23

CSDEPJ MSSS - SAA

- 175 -

pas lieu d'innover, de penser « out of the box », 1

d'être un peu plus souple puis dire : Ce bassin-là 2

de recommandations qui est si sensible aux 3

communautés autochtones puis qui les rejoint

tellement dans leur autodétermination puis leur 5

participation aux décisions qui les concernent, 6

quelles seraient... puis c'est ça mon intérêt. 7

Ce n'est pas les quatre premier, mais c'est le cinquième. Il y a-tu moyen de penser qu'il va y avoir une table de travail? Qu'il va avoir quelque chose de concret où les gens disent comment, ensemble, on tend à appliquer ça et une fois qu'on a trouvé le plan d'action, on le signe et on

15 R. En fait, je sais que c'est le cinquième qui vous intéresse et, peut-être, que mon collègue peut 16 réexpliquer la démarche, actuellement, avec les 17 communautés. Mais si vous me le permettez, moi, je 18 reviendrais, quand même, sur vos quatre premiers 19 points, si vous me le permettez, parce qu'il y a 20 quand même des zones... Je pense qu'il y a, aussi, 21 une question de compréhension, de part et d'autre, 22

Q. [138] Oui. 24

R. ... de votre part, Monsieur Lebon, mais aussi de 25

et pas nécessairement de...

13 février 2020

Volume 27 - 176 -

- comment les choses sont dites sur le terrain.
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- S'il nous reste du temps, Madame Lemay.
- 4 R. Merci.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Promis, mais le temps est compté.
- 7 R. Je comprends.
- 8 LA PRÉSIDENTE :
- Alors, je vais demander... Je comprends que c'est
- monsieur Bouchard qui répond à la question.
- M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD:
- R. Écoutez, si je comprends bien votre question,
- c'est : « Pourrait-on considérer les
- recommandations... pardon?
- 15 M. ANDRÉ LEBON:
- Q. [139] « Fast track » sociale.
- R. ... pour les recommandations, la 137 de la
- 18 Commission Viens. Est-ce que c'est ce que vous me
- dites? Les recommandations qui touchent la
- jeunesse? Celles-là?
- Q. [140] Oui. Il y en a quarante-cinq pour cent
- 22 (45 %)...
- 23 R. Oui.
- Q. [141] ... des recommandations qui...
- R. Écoutez, je vous entends, ça pourrait très bien

CSDEPJ MSSS - SAA

- 177 -

être une idée. Puis si c'était la volonté des autochtones, on ne serait pas fermé. Vous savez, je l'ai dit tout à l'heure quand j'ai fait mon petit exposé en ouverture.

Dans les suites de la Commission Viens,
l'une des choses que nous devons faire avec les
Autochtones, c'est d'identifier des priorités,
c'est-à-dire des recommandations sur lesquelles,
eux-mêmes voudraient que nous agissions d'une
manière plus rapide ou prioritaire. Disons, qu'estce qu'on fait en premier?

Et puis, dans les rencontres que nous avons eues jusqu'à maintenant, bon, il y a eu des choses sur le logement qui ont été dites, sur la sécurité des femmes, notamment, mais il n'y a pas eu, je dirais, de spécifications claires sur les priorités qu'eux-mêmes, voudraient nous voir prendre en charge. Et ça... et puis, évidemment, il est hors de question que nous agissions d'une manière unilatérale, sans consultation puis sans établir ces priorités avec eux.

Hier, nous avons eu le témoignage du chef Picard avec la CSSSPNQL, et j'ai vu, j'ai entendu, qu'il voudrait que le Gouvernement donne suite, immédiatement, aux recommandations de la 137. Donc,

- 178 -

- un peu ce que vous dites, maintenant.
- Alors, pour moi, c'était la première fois
- que je les entendais dire ça. Donc, là, j'en
- conclus que c'est une priorité pour eux.
- Évidemment, quand on va retourner à Québec, on va
- regarder ça attentivement, bien entendu.
- 7 LA PRÉSIDENTE :

Volume 27

- Q. [142] Euh... moi, j'avais une question. En fait,
- j'en ai plusieurs. Je vais demander de répondre
- 10 rapidement.
- 11 Ce matin, quand on a reçu les Attikameks,
- j'ai demandé au grand chef : Qu'est-ce qui vous
- rendrait heureux? Et sa réponse était la
- suivante : « Nous sommes Attikameks, partout, sur
- le territoire québécois. On voudrait prendre soins
- des Attikameks partout au Québec. » Il me semble
- qu'elle a l'air simple, celle-là. Qu'est-ce que
- vous en pensez?
- 19 Mme PASCALE LEMAY:
- R. Bien, écoutez. Dans le fond, nous, on a conclu une
- entente avec les Attikameks, avec une...
- 22 Q. [143] Oui. On l'a tout expliqué.
- R. Oui. Puis, dans le fond, on s'est entendu...
- 24 Q. [144] C'est bien.
- 25 R. ... ils ont circonscrit le territoire où ils

13 février 2020

Volume 27 - 179 -

- 1 étaient...
- 2 Q. [145] Hum, hum.
- R. Ils souhaitent, ce que vous me dites, élargir. Ils
- doivent revenir, évidemment, le demander... on le
- 5 considère...
- Q. [146] Non, non, je comprends, mais de votre part,
- il y a-tu une réception? Il y a-tu... Trouvez-vous
- şa intéressant? C'est dans ce sens-là.
- R. Vous comprenez que je ne peux pas, personnellement,
- m'engager pour tout le Gouvernement, mais j'entends
- bien. Évidemment, on est ouvert...
- Q. [147] Mais peut être que le Secrétariat aux
- affaires autochtones pourrait nous aider?
- M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD:
- R. Je ne peux pas plus m'engager que ma collègue, vous
- comprendrez ça, aussi. Sauf que l'idée en soi
- qu'énonce le chef Awashish, ça peut tomber sous le
- sens, quand on l'écoute. Après ça, dans son
- application, toutes ces choses-là...
- 20 Q. **[148]** O.K.
- 21 R. ... nécessitent des discussions puis des travaux
- qui sont importants.
- Q. [149] Croyez-moi, on l'a questionné sur
- 1'application. Ma deuxième question, je voudrais
- avoir votre avis. On a eu des représentants, hier,

13 février 2020 Volume 27

lume 27 - 180 -

- qui nous ont dit : « Bien, peut-être, que ça serait
- intéressant. » Ils avaient même l'air d'y tenir
- beaucoup d'avoir un commissaire à l'enfant
- autochtone pour s'assurer que les droits des
- enfants autochtones soient respectés et tout ça.
- 6 Comment vous voyez ça?
- R. Bien, je ne pense pas que c'est une idée qui ne
- nous avait jamais été transmise jusqu'à maintenant.
- 9 En tout cas, moi, jamais... je vais parler pour
- 10 moi...
- 11 Q. [150] Hum, hum.
- 12 R. ... jamais, dans mes discussions nombreuses...
- Q. [151] Non, mais comment vous recevez ça? On leur a
- demandé, hier, pourquoi et tout ça. Ça fait que...
- R. Bien, écoutez, je...
- 16 Q. [152] ... comment vous, qui êtes aux affaires
- autochtones...
- 18 R. ... oui... je...
- Q. [153] Vous le savez mieux que moi, là.
- 20 R. Je vous avoue que je n'y ai pas beaucoup réfléchi.
- Puis je sais, d'expérience, que le diable est dans
- les détails. Alors, à première vue, comme ça, ça
- semble une idée qui est raisonnable, une idée qui a
- bien du sens, mais je vous répète que dans
- l'application des choses, ensuite, il faudrait

1 voir.

Q. [154] Hum, hum. Euh... je ne peux pas m'empêcher de soulever, quand même, que... Je pensais que c'était plus récent, mais ça fait quand même trente-cinq (35) ans qu'existe le Secrétariat aux affaires autochtones.

Et, hier et avant-hier, on a entendu des gens dire encore qu'on doit établir une relation de confiance. Quand il y a une porte fermée, il faut déjà travailler à ouvrir la porte avant de commencer de réelles discussions.

Et j'avoue que je suis un peu perdue, puis autour de la table, je suis probablement la moins spécialiste autochtone. alors, j'ai beaucoup de recul quand je regarde ça.

Et quand j'écoutais tout ça, je me disais : Il y a quelque chose qui ne marche pas.

C'est peut-être... le secrétariat est jeune, mais il n'est pas si jeune, trente-cinq (35) ans. Et, là, je comprends, des Autochtones qui nous disaient : « Bien, ils pourraient être proactifs. »

Je me dis, oui, après vingt (20) ans, vingt-cinq (25) ans, tu as compris deux, trois affaires pour être proactifs.

Puis quand je dis ça, c'est parce qu'on

CSDEPJ MSSS - SAA

regarde tous les rapports qui ont été rendus avant

- aujourd'hui, les rapports qui datent d'avant Viens.
- Puis, là, je me dis Viens... Et je mets en balance
- le temps que ça a pris pour les Attikameks à faire
- reconnaître qu'ils étaient capables de prendre
- soins de leurs enfants et d'avoir une entente.
- Donc, quand je regarde Viens qui est quand
- même assez important, c'est quoi l'horizon que
- yous, vous voyez? Qui vous rendrait, vous, heureux?
- L'application de Viens, qu'est-ce qui vous rendrait
- heureux en terme d'horizon? Je sais que ça ne
- dépend pas juste de vous...
- 13 R. Non, non.
- 14 Q. [155] ... le tango, il se danse à deux.
- 15 R. Hum.
- 16 Q. [156] Mais, vous, qu'est-ce qui vous rendrait
- heureux? De dire : « On l'a réussi. Viens, on l'a
- fait en X temps, l'application »?
- R. Écoutez. Ce n'est pas une question facile que vous
- me posez, hein? Vous avez lu, comme moi, le
- rapport.
- Q. [157] On a le droit de rêver, tout le monde...
- 23 R. Oui, oui.
- Q. [158] ... dans la vie, Monsieur Bouchard.
- 25 R. C'est... c'est...

CSDEPJ MSSS - SAA

Q. [159] Posez-moi la question... regarde, je suis

- capable d'y répondre, ça fait qu'encore plus vous.
- 3 R. C'est un fait.
- Q. [160] Vous avez le droit de rêver, vous avez tout.
- 5 Allez-y.
- R. Oui... bon... écoutez, je vais vous dire ça sous
- toute réserve. Je ne vais engager ni le
- secrétariat, puis encore moins le Gouvernement,
- 9 dans ma réponse.
- Mais, vous savez, moi, ça fait presque
- quinze (15) ans que je fais ce que je fais. J'ai vu
- les choses changer lentement. Et puis vous avez
- parlé du SAA, tantôt. Je dirais, sans prétention,
- aucune, que le SAA a été un acteur central de ce
- changement-là. Vous savez, ouvrir des portes, c'est
- comme ça que je conçois beaucoup mon rôle. Ouvrir
- des portes au Gouvernement du Québec.
- 18 Et je vous ai dit, tantôt, que
- 1' organisation de la gestion du dossier autochtone,
- au Québec, était très décentralisée. Ce qui fait en
- sorte que dans les ministères sectoriels, ils sont,
- un peu, si on veut, souverains dans leur...
- Bon. Nous, on ouvre des portes au
- Secrétariat. On accompagne les Autochtones dans ces
- chemins-là. Alors, j'ai vu les choses changer

- 184 -

graduellement.

- Je pense que je ne me tromperai pas en
- disant que les choses s'accélèrent, que ça change,
- maintenant, plus vite. La roue tourne un peu plus
- vite. La sensibilisation se fait mieux.
- Maintenant, Viens... Vous avez vu, comme
- moi, en quoi ça consiste malgré tous les
- changements auxquels on assiste puis les portes qui
- s'ouvrent, maintenant, de plus en plus. Peut-être,
- trop lentement pour certains, mais tout de même.
- 11 C'est énorme.
- 12 Viens, vous savez, c'est un chantier... Et
- puis j'entendais le chef Picard le dire, lui-même,
- hier, puis je suis tout à fait d'accord avec lui.
- On l'a constaté en dialoguant avec eux, en ayant le
- rapport devant nous, que c'était un chantier
- énorme. Ça va prendre des années, Madame la
- Présidente, des années.
- 19 Q. **[161]** Oui. Je veux bien.
- 20 R. Puis, maintenant, ce qui me rendrait heureux,
- 21 moi...
- 22 Q. [162] Oui.
- 23 R. Qu'on fasse tout avant ma retraite! Je serais
- heureux.
- Q. [163] Ah... je n'oserai pas, par égard, vous

- 185 -

- demander dans combien de temps votre retraite,
- 2 mais...
- R. Je ne saurais pas vous répondre, moi-même.
- 4 Q. [164] Ce que... Ce que...
- R. Je n'en ai pas parlé avec mon épouse, Madame, je
- n'en parlerai pas avec vous avant.
- Q. [165] Ah! Ah! Bon, vous allez vivre longtemps,
- d'abord, vous. Ce que je veux dire, c'est que ce
- qu'on a entendu, cette semaine, qui nous ont été
- dit de différentes façons, par différentes
- 11 communautés, c'est...
- Par exemple, quand vous demandez de
- prioriser. Il y en a qui nous ont expliqué la
- 14 difficulté de prioriser.
- 15 R. Oui.
- Q. [166] Puis quand je me mets à leur place, bien
- humblement, puis que je regarde Viens. Euh... c'est
- difficile de prioriser. Il y en a même qui nous ont
- dit : « Écoutez, vous demandez de prioriser puis je
- suis cent (100) ans en arrière. Ça fait que je
- priorise quoi par rapport aux cent dernières
- 22 années? »
- 23 R. Ah...
- Q. [167] C'est la difficulté. Mais tout ça pour dire
- que je vous ai posé la question en badinant un peu,

- 186 -

mais l'idée, c'était le message. Pouvez-vous

marcher puis mâcher de la gomme en même temps? Pour

- que pas dans vingt-cinq (25) ans ou dans trente-
- cinq (35) ans, on parle encore de Viens et de la
- mise en oeuvre de Viens. C'était ça mon message.
- R. Je vous comprends bien. Je vous entends.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Je vous en prie, Madame Lemay...
- 9 Mme PASCALE LEMAY:
- 10 R. Oui.
- 11 LA PRÉSIDENTE:
- Ensuite, je vais passer à Michel Rivard.
- 13 Mme PASCALE LEMAY:
- R. Permettez-moi de rêver, moi-aussi, mais dans le
- fond, moi, je pense sincèrement que... Puis la, je
- ne prends pas recommandation par recommandation de
- Viens, mais clairement... Puis je sais que mon
- message, je vous le répète, mais il est là, il est
- 19 très senti.
- Moi, mon rêve, c'est d'être le plus
- rapidement possible auprès des intervenants, sur le
- terrain. C'est eux qui sont en contact avec les
- enfants. C'est eux qui doivent entendre parler de
- la situation des Autochtones. C'est avec eux qu'il
- 25 faut former

CSDEPJ MSSS - SAA

Volume 27 - 187 -

Donc, mon souhait... et je pense qu'on a

déjà du matériel. On n'est pas en attente de faire

quelque chose, on est en action depuis des années.

- On est là, on est prêt, on travaille avec les
- communautés autochtones. Je pense que c'est la clé
- du succès.
- Donc, je ne rêve pas, je vis ce rêve-la,
- actuellement. Et je souhaite, le plus rapidement
- possible, pouvoir être sur le terrain avec les
- enfants et qu'il y ait une différence pour les
- enfants Autochtones.
- Q. [168] En tout cas, je vois que vous ne prenez pas
- plus de pari que votre collègue sur le nombre
- 14 d'années.
- 15 R. Ah! Ah!
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Alors, je cède la place, maintenant, à Michel
- 18 Rivard.
- M. MICHEL RIVARD, vice président :
- Q. [169] Merci. On y a fait référence, la
- scolarisation.
- 22 R. Oui.
- Q. [170] Est-ce qu'il y a des ententes de partenariat
- avec le Ministère de l'Éducation pour scolariser
- les jeunes qui sont hors... qui sont sous le mandat

Volume 27 - 188 -

de la DPJ. Donc, à l'extérieur de leur communauté.

Mon autre vice-président a fait référence à

Batshaw, les Inuits. Alors, mais, est-ce que, de

façon générale, est-ce qu'il y a des ententes pour

scolariser ces jeunes-là qui sont hors communautés,

qui sont carrément déracinés là.

R. Hum, hum. On est très aux faits là des échanges qu'il y a eus la semaine dernière, notamment avec des représentants du Ministère de l'Éducation, des commissions scolaires et aussi cette semaine.

En fait... et je suis très aux faits là, de la situation que vous évoquez, la scolarisation des enfants, notamment, Inuits, en langue anglaise.

Vous dire, dans cette situation-là, effectivement, l'établissement a soulevé, encore, l'année dernière, au niveau de notre sous-ministre en titre, et on a interpellé le Ministère de l'Éducation.

Encore, hier, on était en discussions avec nos collègues et on va clairement attaquer cette question-là. On souhaite qu'on ne soit pas encore là dans cinq, dix (10) ans. Ça, c'est clair, ce qu'on souhaite, c'est de donner accès à la scolarisation des enfants en langue anglaise. Donc, on s'y attaque, à ce moment-ci.

13 février 2020

Volume 27 - 189 -

- M. ANDRÉ LEBON:
- Q. [171] Mais au lieu de ça, est-ce qu'il y u une
- entente, de façon plus...
- 4 R. Oui... Oui.
- 5 M. MICHEL RIVARD:
- 6 Q. **[172]** ... pas seulement...
- 7 R. Je comprends.
- Q. [173] ... ces enfants-là. Surtout pour le
- 9 financement...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [174] ... c'est toujours ça le nerf de la guerre,
- hein? Le financement.
- R. Oui. En fait, on a une entente... Peut-être,
- faites-vous allusion à l'entente de concertation du
- Ministère de la Santé et des Services sociaux, le
- Ministère de l'Éducation qui se décline...
- 17 Q. [175] Hum, hum.
- 18 R. ... aussi, sur le terrain, et qui, globalement,
- favorise la concertation des deux réseaux. Il faut
- que nos actions soient cohérentes. C'est deux gros
- réseaux. Hein? C'est deux gros ministères avec des
- réseaux.
- Évidemment, des difficultés de
- concertation, on en a eues, on en a encore et on
- veut y travailler, et c'est un levier. L'entente

CSDEPJ MSSS - SAA

MSSS-MELS que vous entendez...

- 2 Q. [176] Hum, hum.
- R. ... peut-être, dans le jargon quotidien.
- Q. [177] Oui, c'est ça. On l'a entendue quelque fois,
- la semaine dernière.
- R. Vous l'avez entendus. Puis j'ai entendu des
- témoignages de la représentante de la Commission
- scolaire. Et je sais qu'on a revu cette entente-là
- parce qu'il y a eu une restructuration dans le
- réseau de la santé et aussi du côté de l'éducation,
- dans les dernières années.
- 12 On est au niveau national, avec les deux
- ministères, à revoir cette entente-là pour qu'elle
- soit cohérente avec les structures actuelles et lui
- donner un nouveau souffle pour qu'elle soit
- parapluie de l'ensemble des éléments qui concernent
- nos deux directions.
- Dans le cadre de l'entente MSSS-MELS, au
- niveau du national parce que j'y ai siégé une bonne
- partie du temps. Toutes les situations en
- 21 protection de la jeunesse étaient peu abordées. Je
- 22 peux vous dire qu'on va les aborder de façon plus
- spécifique, également, dans ce cadre-là. Mais, oui,
- c'est un outil qu'on a, au niveau du national, et
- qui se décline, aussi, au niveau local. Donc, on

- 191 -

- force la concertation entre les réseaux.
- M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD:
- R. Je pourrais ajouter quelque chose. Vous savez, la
- 4 problématique de la scolarisation des enfants
- Inuits en anglais, c'est précisément ce genre de
- dossier-là qui bloque où il y a des difficultés,
- normalement, qui remontent jusqu'à au SAA.
- Alors, d'habitude, quand ces choses-là
- 9 surviennent...
- 10 Q. [178] Ça fait dix (10) ans.
- 11 R. ... ces problématiques... ces rigidités-là
- surviennent, normalement, soit le partenaire
- gouvernemental ou le partenaire autochtone fait
- appel à nous, puis, nous, on se met en marche pour
- faciliter la recherche de solution. Mais pour une
- raison que je ne m'explique pas... Personne ne nous
- a saisi, personne ne nous a mis au courant de cette
- situation-là.
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- 20 Q. [179] Depuis dix (10), quinze (15), ans?
- 21 R. Personne, au SAA, était au courant de cette
- 22 situation-là. Ce n'est jamais sorti du réseau
- jusqu'à nous. Alors, on a posé... j'ai posé...
- M. MICHEL RIVARD, vice président :
- 25 Q. [180] Mais...

- 192 -

- R. ... des questions à l'interne, mais...
- 2 Q. [181] Hum, hum.
- R. ... alors, personne n'était au courant. Mais il
- faut, peut-être,...
- 5 Q. [182] Là, vous l'êtes.
- R. Là, on l'est, puis on s'en occupe là. D'ailleurs...
- 7 Q. [183] C'est clair.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Q. [184] Quel jour...?
- R. Comme le disais Pascale, à l'instant, pas plus tard
- qu'hier, on était en conférence téléphonique avec
- nos collègues au Ministère de l'Éducation, puis le
- dossier va avancer, maintenant. Là, je pense qu'on
- peut l'affirmer sans trop se tromper.
- Par contre, je soulignerais, peut-être, que
- dans les dossiers où il s'agit de la langue, donc
- toutes les choses qui sont enchassées dans la
- charte...
- M. MICHEL RIVARD, vice président :
- 20 Q. [185] Hum, hum.
- 21 R. Il y a, souvent, au Gouvernement du Québec, des
- rigidités qu'on s'explique facilement, qu'on
- comprend. Et puis qui heurtent, bien sûr, les
- réalités autochtones. Il y a souvent des
- incompatibilités difficiles à concilier là. Puis on

- 193 -

va regarder le dossier plus avant là, mais je peux

- présumer que ça en est une.
- M. MICHEL RIVARD, vice président :
- 4 Merci.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Il nous reste quelques instants. Hélène David.
- 7 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :
- Q. [186] Je pense que je n''embarquerai pas là-dedans.
- Ayant été responsable de la langue française, je...
- On pourrait... Je vais me retenir, mais je vais
- quand même reprendre une phrase que vous avez dite,
- Monsieur Bouchard. Vous avez dit:
- Construire le Québec de demain doit se
- faire avec les Autochtones.
- On en a perdu vingt (20), l'an dernier, dans un
- petit village de deux mille (2000) personnes, qui
- s'appelle Puvirnituq. Vingt (20) dans un village de
- deux mille (2000) personnes, c'est comme vingt (20)
- suicides d'adolescents dans une de nos écoles
- secondaires, ici, n'importe où à Montréal. C'est
- vingt (20) suicides dans une école secondaire. Ça
- serait, dans le Sud, comme on dit au Québec... du
- Sud... un drame épouvantable. Un drame terrible. Il
- y a eu du monoxyde de carbone. Ça a mobilisé toute
- la population, la santé publique. Vingt (20) jeunes

17

18

19

20

21

22

23

24

25

CSDEPJ MSSS - SAA

Volume 27 - 194 -

1 dans une école secondaire, en un an là. Pas en cinq ans, en un an. 2 Mais là, on avait, ce matin, Mary Nulukie, 3 du Nunavik, qui est là depuis longtemps. Et je 4 pense vous nous écoutez bien, vous avez entendu 5 tout ça. Ce n'est pas un drame social au Ministère 6 de la Santé, ça? Vingt (20) suicides dans 7 l'équivalent d'une école secondaire? 8 Je ne sais pas comment vous réagissez. 9 Moi... On sait ces choses-là, intellectuellement. 10 On les lit, mais là, on avait des gens... madame 11 Hotte, madame Nulukie, qui avait une toute petite 12 voix puis qui... On dirait que ça fait partie de 13 leur vie, mais nous, ce n'est pas normal qu'une 14 15 société accepte ça. Ce n'est pas normal qu'un Ministère de la Santé ne réagisse pas. 16

Si vous aviez du Coronavirus à Montréal, ça serait le déploiement incroyable. L'argent serait au rendez-vous, les intervenants, la santé publique, on aurait tous nos masques. Mais c'est un équivalent de cette urgence sociale.

Alors, là, là il y a une autre année qui s'en vient. Est-ce qu'il va y avoir encore vingt (20) suicides? Et vous faites quoi? Concrètement? Parce que ça, ça ne peut pas prendre des ententes 13 février 2020 Volume 27 - 195 -

puis des chartes, puis vingt (20) ans avant de

régler. Alors, je me demandais, si, vous, ça vous

MSSS - SAA

concerne, un petit peu?

4 Mme JULIE GAUTHIER:

8

9

R. Oui, ça nous concerne beaucoup. En fait, ce que

j'aimerais dire à ce sujet, c'est... Effectivement,

des vagues de suicides comme celle-là, ça nous

préoccupe, ça nous... comment je pourrais dire...

ça nous alarme, ça nous bouleverse, aussi.

La façon dont on a travaillé, dont on

travaille aussi, c'est... C'est sûr que la Régie,

on est en communication constante avec les gens de

la Régie régionale de la Santé et des Services

sociaux du Nunavik.

Moi, j'ai une personne, dans mon équipe,

qui a une lonque expérience, qui est une porte

d'entrée importante pour la Régie régionale pour

les affaires courantes, mais aussi quand il arrive

des situations de crise comme celle-là.

Au-delà des ententes, des cadres de

convention, et caetera, et caetera, on se mobilise

rapidement. On discute, on écoute la Régie

régionale qui a aussi, à son niveau, une stratégie

régionale de prévention du suicide. On est à

l'écoute des besoins immédiats, des demandes,

aussi.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

Donc, à un certain moment, c'est besoin

d'interventions psychosociales rapides. On se met

en contact avec le Fédéral, s'il le faut, parce

qu'on n'a pas nécessairement toujours les

intervenants là, demain matin, prêts à être

présents. Donc, on attache ce qu'il faut avec les

partenaires, l'ensemble des partenaires avec qui on

travaille.

Besoin d'un financement, par exemple, pour honorer un contrat de service. Éventuellement, pour pouvoir fournir des heures d'interventions psychosociales d'urgence. On s'est engagé à rembourser, à mettre en disponibilité, un six cent mille dollars (600 000 \$).

Donc, ce que je veux vous dire, dans le fond, c'est que oui, on est mobilisé. On travaille très, très, très étroitement avec la Régie régionale dans ces situations-là, mais en même temps...

En fait, on attend. On est à l'écoute de leurs besoins, de leurs priorités. Et puis je vous dirais qu'on est au...

Q. [187] Mais ils nous l'ont dit là, il n'y a pas plus que deux heures. Ils étaient ici pour dire : « On a

MSSS - SAA

13 février 2020 Volume 27

lume 27 - 197 -

- un manque criant de ressources. »
- 2 R. Oui.
- Q. [188] Criant de ressources. « On a besoin de
- primes. Faites ce que vous voulez. Emmenez-les
- 5 en...
- 6 R. Hum, hum.
- 7 Q. [189] ... jet privé s'il le fait là. On a un manque
- 8 criant de ressources.
- 9 R. Hum, hum.
- Q. [190] Qu'est-ce qui vous garantit qu'il n'y en aura
- pas vingt (20) autres, suicides, cette année?
- Qu'est-ce que vous avez mis en place pour que cette
- année ne soit pas aussi dramatique que l'an
- 14 dernier?
- R. Bien, en fait, je vous dirais que la Régie
- régionale met en place sa stratégie régionale. Puis
- pour les volets où ça prend un soutien
- supplémentaire, nous, on est là, on entend les
- demandes et on les analyse avec eux, et on
- répond... on répond. C'est ce que je peux vous
- dire.
- Q. [191] Donc, vous allez leur envoyer beaucoup de
- monde parce qu'ils demandent beaucoup de monde.
- C'était la Régie, il me semble, qu'on a vu,
- d'ailleurs, ce matin.

- 198 -

R. Bien, on va... Je veux dire... Comme à chaque

fois... je veux dire... On regarde les besoins qui

sont là. On les regarde avec eux en fonction des

4 solutions dont on dispose aussi.

C'est sûr que la pénurie de main-d'oeuvre,

- on l'a vit...
- 7 Q. [192] Hum, hum.
- 8 R. ... on la vit partout. Mais comme je vous le dis,
- 9 quand il arrive une crise ou... En fait, on fait
- tout ce qu'on peut pour mobiliser tout ce dont on
- dispose pour pouvoir répondre là... au mieux de
- notre capacité.
- 13 LA PRÉSIDENTE:
- Merci. En terminant, je rebondis sur ce que madame
- David disait. C'est que, je pense que ce qu'on a
- entendu, beaucoup, cette semaine, c'est : « On ne
- veut pas la gestion de crise. On veut prévenir. »
- Alors, c'est ça, aussi, qu'on a entendu, de
- différentes façons, des communautés. En terminant,
- je vais vous inviter, ne vous gênez surtout pas
- parce que... Puis je comprends que vous n'aviez pas
- les réponses à tout, mais je reviens à ce que
- j'appelle mon échéancier d'implantation de Viens.
- Si ça vous revient durant les prochaines
- semaines, prochains mois, contactez-nous, on sera

SDEPJ MSSS - SAA

- 199 -

1	très content. Si vous arrivez à vous faire une
2	tête, dans les prochaines semaines, sur un
3	commissaire à l'enfant autochtone, ne vous gênez
4	pas pour nous contacter.

Et avec le 37.5 élargi, souhaité par les Attikameks, si vous avancez là-dedans, ne vous gênez surtout pas pour nous revenir. Comme ça, on va être un peu... on ne sera pas en retard dans nos travaux.

Et pourquoi je parle de retard? Je termine en vous disant : Hier, quelque chose qui m'a beaucoup frappé, une phrase d'un représentant de l'APNQL qui disait : « Les changements arrivent à la vitesse de la confiance. »

Je vous regarde... là, vous siégez avec les pouvoirs que vous avez. Là, aussi, je vous invite à démontrer... Parce que même aujourd'hui, les autos électriques vont vite. Alors, je vous invite à démontrer que « vous » avez confiance puis qu'on va y aller à la vitesse grand V pour tout ce qui est de ces dossiers-là. Cachez votre joie!

Merci beaucoup. J'imagine que vous retournez à Québec. Bon retour. Merci infiniment, bonne fin de journée et on ajourne, dix (10) minutes, le temps d'installer l'autre témoin. Merci

CSDEPJ Innu Takuaikan Uashat mak 13 février 2020 Mani-utenam (ITUM) Volume 27 - 200 -

encore pour votre présentation.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors nous recevons maintenant madame Nadine Vollant, qui est directrice des services sociaux et ITUM, vous allez tous nous dire c'est quoi, je vous laisse le faire, l'organisme qui représente les communautés innues, Uashat et Mani-utenam, ainsi que madame Héléna Grégoire-Fontaine, qui est chef de service à l'application des mesures protection de la jeunesse au même endroit. Bienvenue,

Alors durant votre témoignage vous allez vraiment nous éclairer sur la réalité quant à la dispensation des services aux enfants et aux familles dans les communautés, ainsi que des pistes de solution puis des stratégies pour mieux répondre aux besoins des enfants autochtones, encore une fois bienvenue. Avant de vous laisser la parole, je vais demander au greffier de vous assermenter s'il vous plaît.

2.5

INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM (ITUM)

Volume 27

1	NADINE VOLANT,
2	HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE,
3	(Sous serment)
4	
5	LA PRÉSIDENTE :
6	Mesdames, la parole est à vous. Merci, on a reçu
7	votre PowerPoint.
8	Mme NADINE VOLLANT :
9	Donc, je vous ai fait une courte présentation pour
10	faire une introduction de ce qu'on pourra discuter
11	pendant notre échange aujourd'hui. Le plan de la
12	présentation actuelle va porter courtement sur le
13	mémoire d'ITUM. Les effets des commissions sur les
14	organisations provinciales. Le positionnement du
15	Québec concernant le renvoi à la Cour d'appel du
16	projet bien pas du projet de loi, mais de C-92,
17	l'égalité et l'équité des services de protection de
18	la jeunesse et préventif, l'impact des
19	modifications législatives, la gouvernance, les
20	enjeux et les pistes de solution et nos
21	recommandations.
22	Pour commencer, je tenais aussi à vous
23	dire vous m'avez dit : « ITUM, qu'est-ce que ça
24	veut dire? » Ça veut dire « Innu Takuaikan », c'est
25	le nom de l'organisation qui représente la

CSDEPJ Innu Takuaikan Uashat mak 13 février 2020 Mani-utenam (ITUM) Volume 27 - 202 -

communauté... deux communautés, une à Uashat, qui est en milieu urbain et une à Mani-utenam, qui est à quatorze kilomètres (14 km) de Sept-Île, qui est une seule et unique communauté.

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Nous avons déposé un mémoire à la Commission en décembre dernier, donc vous avez pris connaissance de ce mémoire-là et des recommandations que nous vous avons émises. Et l'autre point suivant, je tenais à vous le dire, ça c'est un commentaire, puisque moi je suis une praticienne de longue date en Protection de la jeunesse et j'ai quand même eu de l'expérience par rapport aux relations ou aux effets qu'on a avec les instances avec qui nous travaillons dans le domaine de la protection. Et je peux vous dire que j'ai constaté un effet immédiat lorsqu'il y a des commissions, que ce soit une enquête systémique, que ce soit la Commission Viens et maintenant la Commission pour le droit des enfants en protection de la jeunesse.

C'est sûr que les impacts que, nous, on observe c'est qu'il y a beaucoup plus d'ouverture, il y a de la collaboration, t'sais, sauf que ce que je tenais à dire par rapport à ça c'est que, moi, j'apprécierais que ce type d'ouverture-là soit là

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

tout le temps. Donc, c'était mon propos. Pardon? 1

M. ANDRÉ LEBON, vice-président : 2

Ça prendrait une commission permanente. 3

R. Non, moi, je pense que ce serait bon qu'il n'y en a 4 ait pas nécessairement de commission puis que les 5 gens soient là et fassent... c'est ça, dans la 6 confiance. Donc, c'était le commentaire que je 7 voulais vous faire et que je tenais puisque je l'ai 8 observé concrètement. 9

> Concernant la prochaine diapositive, ça concerne le positionnement du Québec concernant le renvoi à la Cour d'appel, la loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations inuites et métis, pour résumer, là, C-92. C'est sûr que, nous, ce que moi j'en comprends c'est que... ce que je comprends de la situation c'est que le Québec veut maintenir le droit de décider pour nos enfants, mais par contre quand vient le temps d'offrir des services on se bute souvent à des obstacles d'ordre financier, t'sais. Il reste qu'on ne peut pas juste vouloir décider pour les enfants, mais t'sais il faut aussi être ouverts à ce que tous les enfants du Québec, y compris les enfants autochtones du Québec reçoivent les mêmes services de manière équitable et que ce

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

soit pas des enjeux financiers qui fait en sorte qu'il y a des enfants qui ne reçoivent pas de service ou on se bute à des retards, qui fait en sorte que les situations se détériorent.

C'est sûr que quand vient les enjeux de financement il y a des règles qui émanent de ça. Ça veut dire les règles que, nous, nous connaissons quand nous avons à transiger avec les instances provinciales, qui ne maîtrisent pas ou ne connaissent pas ou que les informations ne sont pas descendues, ça fait en sorte que nous rencontres des difficultés de collaboration et ça crée des frictions entre nos services. Ce qui ne devrait pas exister, selon moi.

C'est quand même des enjeux qui sont assez importants. Je dirais la prochaine diapositive que je présente, c'est l'égalité et l'équité des services de protection... de protection et préventif. La question à se poser c'est : est-ce que l'application indifférenciée est la solution? Moi, je suis désolée de vous dire que non, c'est pas la solution. Je vais vous montrer un petit peu plus loin pourquoi c'est pas la solution. C'est parce qu'on a des manières de faire qui sont différentes et parfois les manières qu'on a

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

actuellement ne répondent pas nécessairement aux familles.

L'adaptation puis la mise à niveau et l'accessibilité des services nécessaires aux Premières Nations, ça implique aussi un travail pas seulement pour les communautés, mais ça implique aussi un travail de toutes les instances, qui comprend les ministères et toutes les organisations qui oeuvrent auprès des enfants.

C'est sûr que, t'sais, il y a des tentatives d'adaptation, puis pour moi-même avoir été... et participé activement à certains comités comme le Comité des projets de vie des enfants des Premières Nations du Québec, c'est sûr que ce que je constate c'est qu'on a une vision très différente et on ne voit pas encore les résultats des travaux qui durent et qui durent et on n'a pas encore vu le cadre sortir. Moi, je le mentionne parce que pour moi-même avoir participé quatre ans de temps à un comité, je trouve quand même assez aberrant qu'après toutes ces années-là on soit encore en attente de certaines orientations. Puis on en parle comme s'il était déjà là. Moi, c'est le propos que j'aurais à vous dire par rapport à ça.

C'est sûr, il y a une autre chose que je

Volume 27

tiens aussi à préciser, c'est toute la nécessité 1 d'avoir les données, les données statistiques 2 concernant nos populations. C'est une nécessité qui 3 est essentielle, et ce, pour être en mesure de bien cibler, de bien cibler les besoins de nos 5 populations. Par contre, malgré un effort que l'on 6 fait pour avoir ces données-là, elles ne sont pas 7 toujours accessibles et même je vous dirais 8 qu'elles sont contrôlées par les instances en nous 9 disant souvent que peut-être qu'il y aurait des 10 enjeux d'interprétation. Moi, je me dis : si on 11 veut être en mesure, les population autochtones, 12 d'être... de pouvoir cibler les bonnes actions, il 13 faut aussi avoir les bonnes données. 14 Par la suite, je pourrais... je 15 continuerais avec les impacts des modifications 16 législatives. Je vais laisser ma collègue 17 poursuivre. 18 Mme HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE : 19 Comme vous le savez, au niveau des Premières 20 Nations dans les communautés, la LPJ s'applique 21 également, comme pour tous les enfants du Québec. 22 Par contre, on peut se poser la question à savoir : 23 on doit appliquer la même loi, mais est-ce que nous 24 on a les mêmes moyens justement pour parvenir à 25

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

répondre aux besoins de notre population dans les faits?

Un exemple que je pourrais vous donner concrètement et rapidement c'est le système PIGE. PIGE, nous, à Uashat Mani-utenam, les cadres, on n'a pas d'accès cadre. On a des accès très limités, là, qui nous empêchent justement d'avoir accès rapidement à des données. On doit faire des recherches... en tout cas, ce serait vraiment complexe à vous expliquer, mais il faut que je fasse des recherches dans des bases de données où tous les noms des enfants apparaissent, au lieu de pouvoir cibler un enfant directement dans le système.

Ça, ce que ça occasionne c'est que, moi, je dois connaître - et c'est un côté positif, vous me direz, je le reconnais - je dois connaître tous les enfants par leur nom, suivis en protection de la jeunesse à Uashat Mani-utenam, on en a deux cent huit (208) en date d'hier. C'est très positif, mais reste que c'est pas très efficace, t'sais.

Aussi ce que j'aimerais mettre en évidence c'est qu'on est aussi parfois exclus. Vu qu'on n'est pas employés mettons d'un CISSS ou d'un CIUSSS, s'il y a des rencontres de cadres ou des

choses comme ça, bien on ne reçoit pas
l'information au même moment que les autres cadres
parce que, nous, on est vraiment... on travaille
pour une autre instance, qui est notre conseil de
bande, Innu Takuaikan. Donc, nous, on doit attendre

1

2

3

5

6

8

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

intervenants ou encore qu'on ait une coordination

autochtone qui se déroule quatre fois par année à

que souvent l'information descende soit aux

g ce moment-ci. Ça fait que ça fait en sorte que

10 l'information, pour les enfants autochtones, n'est

pas rendue au même moment peut-être que pour les

enfants de la province. Ça fait que c'étaient des

exemples concrets que je voulais donner.

Je voulais aussi vous apporter... vous amener au niveau de l'alourdissement de la pratique et de la lourdeur pour les intervenants. Ça, je trouvais ça très important, moi, de vous en parler parce ce que je constate au niveau des... des changements législatifs, tout ça, il y a des changements qui se font. C'est très positif et nécessaire, j'en conviens, je ne remettrais jamais ça en cause.

Par contre, ce que je vis avec mes intervenants dans le quotidien c'est que souvent on veut améliorer la pratique, mais jamais en pensant

à optimiser le travail des intervenants. Ça fait qu'on alourdit, on rajoute des tâches, on leur en demande toujours plus, mais on ne leur enlève pas nécessairement de travail... bien on ne leur enlève pas... on ne prend pas en considération qu'ils ne réussiront peut-être pas à répondre à la tâche ou à la demande qui leur est demandée. Puis ça, bien ça a un impact direct sur le service. Donc, la quantité versus la qualité, bien moi j'aimerais qu'on priorise la qualité du service.

Mme NADINE VOLLANT :

La gouvernance, on en entend beaucoup parler, hein, l'autodétermination, la gouvernance, les enjeux, les obstacles. C'est sûr que, moi, je tiens à vous dire qu'il n'y a pas une communauté qui rêve que les conditions de leurs enfants s'améliorent. On rêve grand, on rêve très grand pour nos enfants, donc on est très sensibles à élaborer des choses qui vont faire en sorte que nous puissions développer des... des pratiques qui vont être à la hauteur de leurs besoins.

C'est sûr, si la vraie question : est-ce que nous croyons... croyons-nous aux compétences des communautés et voulons-nous travailler ensemble pour améliorer la situation des Premières Nations?

Volume 27

1	Je pense que c'est une question quand même assez
2	importante à se poser. Puis ça, c'est un travail de
3	collaboration.
4	Mme HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE :
5	Effectivement, nous on pense que justement, d'avoir
6	une gouvernance en matière de protection de la
7	jeunesse, ça pourrait permettre justement d'enrayer
8	la sur-représentation des enfants des Premières
9	Nations au niveau de la protection de la jeunesse.
10	On pense aussi que ça permettrait aux
11	communautés de prendre des décisions qui sont
12	beaucoup plus centrées sur les besoins de leurs
13	enfants, puis répondre aux besoins culturels, aussi
14	au niveau des placements tout ça, qu'il pourrait y
15	avoir davantage une cohérence dans l'intervention
16	face aussi aux attentes de la communauté et tout
17	ça.
18	On pense aussi qu'être maître chez soi,
19	bien ça peut nous responsabiliser et ça pourrait
20	aussi favoriser l'implication des communautés face
21	à justement leurs propres enfants.
22	Un objectif commun autour autour duquel
23	la communauté est prête à se mobiliser. C'est sûr

que, t'sais, il faut comprendre - puis je ne

reviendrai pas sur qu'est-ce qui s'est dit

24

25

précédemment - toute la représentation que représente la protection de la jeunesse dans les communautés, c'est pas très positif. C'est sûr que, t'sais, trouver un objectif commun pour s'assurer du respect des droits des enfants, nous avons travaillé à préparer un plan stratégique en tout cas pour ce qui est de la communauté de Uashat. Nous faisons des consultations communautaires à cet effet et le message qu'il faut retenir ici c'est que nous sommes les gardiens de nos enfants. C'est ce que nous voulons pour nos enfants.

Et dans cette perspective-là, c'est sûr que, t'sais, il faut faire une réflexion et nous, on travaille étroitement avec des chercheurs. Puis quand on parlait d'adaptabilité tantôt, est-ce qu'on peut adapter? Ici, c'est une belle illustration qu'il faut que les experts, pour nous, ceux qui sont considérés comme experts ce sont les familles, les enfants et les membres de notre communauté. Nous travaillons avec des chercheurs qui documentent des pratiques parentales, la guérison dans le territoire, des pratiques éducatives, l'implication de ces acteurs-là est essentielle pour s'assurer de trouver des solutions qui reflètent la réalité et les besoins de nos

Volume 27

1 membres.

Effectivement, si on regarde ici, pour vous 2 donner un exemple concret, dans les faits, pour les 3 Innus de Uashat Mani-utenam les... puis dans le fond, le pictogramme, si je peux vous dire, émane 5 des données de recherche qui ont été faites au sein 6 de la communauté, donc c'est vraiment des membres 7 de la communauté, c'est la vision de la protection 8 de la famille pour les membres de notre communauté 9 de Uasht Mani-utenam. On commence par le 10 Nitassinan, qui est comme à l'externe, le 11 Nitassinan c'est le territoire. Il doit être inclus 12 dans tout ça. « Miganash » c'est les membres de la 13 famille. Par la suite, on va voit au centre 14 « Wasut », c'est les enfants. Puis les quatre axes 15 qui ont été déterminés c'est : des pratiques 16 d'intervention respectueuses de nos valeurs et de 17 nos cultures; tous ensemble responsables de nos 18 enfants; grandir en étant fier d'être Innus; des 19 enfants engagés, écoutés et respectés. C'est comme 20 ça que la communauté perçoit la... bien la 21 protection de ses enfants. 22 Mme NADINE VOLLANT : 23 Puis on s'entend... on s'entend ici que la 24 protection des enfants c'est pas juste le Système 25

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

de protection, mais c'est tout ceux qui oeuvrent auprès des enfants. Donc, il y a une politique qui va englober l'ensemble de la communauté. Ici, c'est sûr, comme je disais tout à l'heure, les experts sont les premiers. Puis dans l'illustration, ce que je dois c'est qu'on a des manières de faire qui sont très différentes. Moi, si je fais une référence avec le réseau québécois, bien t'sais, on va s'asseoir à des tables d'experts, j'ai déjà assisté à des comités, puis on, on descend ça des ministères vers le bas, vers nos populations. Nous, on a une manière très différente de travailler. Les experts, bien c'est ceux qui sont, qui vivent les situations et les experts sont à notre service. La recherche est à notre service pour être en mesure de pouvoir documenter des pratiques, puis d'être en meilleure réponse aux besoins de nos gens.

Sur ce, nous vous faisons un court, de courtes recommandations puisque déjà dans le mémoire, on a recommandé des choses pour Innu Takuaikan. Donc, nous terminons en vous disant que nous recommandons que les recommandations du mémoire des Innu Takuaikan soient soumises au Gouvernement afin que les, des actions concrètes soient réalisées pour améliorer les conditions et

Volume 27 - 214 -

- les accessibilités de service offerts aux enfants 1
- Innus, que le Gouvernement du Québec réponde aux 2
- appels, à l'action de la CERP concernant la 3
- Protection de la jeunesse, que le Gouvernement du
- Québec s'implique activement dans l'amélioration 5
- des conditions des enfants autochtones en donnant 6
- accès aux services auxquels tous les enfants du 7
- Québec ont accès, que le Gouvernement du Québec 8
- retire son renvoi à la Cour d'appel pour le C-92. 9
- Je vous remercie. 10
- LA PRÉSIDENTE : 11
- Merci. Alors, on va débuter la période des 12
- discussions avec Lesley Hill. Excuse-moi, c'est ... 13
- pourquoi je t'ai fait un mauvais coup comme ça, je 14
- 15 suis donc pas fine, Hélène.
- Mme Hélène DAVID, commissaire : 16
- Parce que ça a été décidé à la dernière minute. 17
- LA PRÉSIDENTE : 18
- Puis, vous m'avez, c'est ça. Alors Hélène David, 19
- désolée. 20
- Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire: 21
- Q. [193] Oui, merci beaucoup, il y a un, une photo 22
- qu'on aime beaucoup, en tout cas, une 23
- représentation des, des boites sur lesquelles sont 24
- debout des, des enfants et puis l'enfant, on peut 25

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

18

19

20

21

23

24

25

imaginer autochtone a besoin de deux boites endessous, puis un autre une boîte, puis la plus grande fille n'a pas besoin de boîte. C'est ce qu'on appelle l'égalité réelle et c'est un concept qui m'apparaît tellement, tellement important et pertinent pour tout ce que vous dites en fait et, et vous avez commencé madame Vollant, que je salue, en disant tous les enfants du Québec doivent recevoir les mêmes services, y compris donc les enfants autochtones. On parle d'égalité réelle, mais justement dans votre troisième recommandation, les conditions des enfants des Premières nations devraient être les mêmes que tous les, toutes les conditions des enfants ailleurs ou qui ne sont pas des Premières nations. On vient d'en parler avec le Ministère, on a parlé des suicides au Nunavik, on parle de, de conditions très différentes d'une 17 communauté à l'autre. Comment ça se fait d'une part que c'est à ce point inégal et qu'est-ce qu'on peut faire, qu'est-ce que ça serait vos recommandations les plus immédiates? Mme Nadine VOLLANT :

22

R. Je par, je vais répondre à une partie, je pense que ma collègue aura d'autres réponses peut-être à, qui vont, qui pourraient suivre. Moi, je pense que

c'est sûr que t'sais quand qu'on pense aux enfants autochtones, il faut s'assurer de, d'offrir peutêtre des services qui sont d'autant plus, plus pointus au plus, plus grand considérant leur vulnérabilité. On s'entend qu'il y a tout le contexte historique de ces enfants-là qui sont encore très présents, aussi le contexte que la, le contexte que la Protection de la jeunesse et l'impact que les relations que les, les systèmes provinciaux ont sur les communautés, ne sont pas très positives, donc déjà là, on voit que ça peut faire en sorte qu'il y ait des retards puisque dans les faits, les gens sont très, je te dirais, très comment on pourrait dire donc, pas inquiets là, mais t'sais, suspicieux de l'intervention de, des services auprès de leurs enfants.

Donc, on doit faire un petit plus, hein, faire de l'accompagnement. Peut-être des choses qu'on ne voit pas nécessairement, puis, dans la pratique par contre, je pense que c'est une nécessité. Je pense qu'il y a des exemples de la pratique qui pourraient être des belles illustrations que ma collègue pourrait vous donner.

24 Mme HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE :

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

25 R. Bien dans les faits, nous concrètement dans la

pratique, j'imagine que c'est là où est-ce que 1 Nadine, madame Vollant souhaite que, que j'aille. 2 Nous, dans notre façon d'intervenir avec les 3 familles, souvent on s'est buté à des incompréhensions aussi là de nos collègues, 5 partenaires du CISSS ou justement parce que nous, 6 on appelle ça faire le petit plus, c'est-à-dire que 7 on peut faire avec les gens, on peut faire faire 8 les gens. Nous, au début de l'intervention, on va 9 faire beaucoup avec les gens parce que justement, 10 ils sont rendus là, ils ont besoin de ça, puis ça 11 peut être perçu comme justement faire à la place 12 des gens alors que dans les faits, on les amène à 13 pouvoir éventuellement être capables d'être plus 14

autonomes à faire leurs choses.

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

C'est, c'est très important pour nous de, de nous adapter à ça, puis de ne pas percevoir ça comme justement une faiblesse du parent ou encore une non-volonté du parent à vouloir se mettre en action, c'est juste peut-être que à ce moment-là, la marche est trop haute pour le parent, puis il faut le reconnaître, puis il faut adapter nous notre intervention à ça, t'sais puis, c'est triste, mais c'est sûr que nous, on doit s'adapter à ça, puis on le fait avec bon coeur, puis les

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

intervenants sont vraiment très ouverts à ça, ceux qui travaillent pour nous. C'est juste dommage que dès fois, c'est perçu comme pallier pour le parent, quand qu'on a des discussions là mettons, ça fait que ça, c'est sûr que nous, on a, on a vraiment une sensibilité à ce niveau-là.

T'sais, je pense qu'il faut effectivement que les services soient accessibles aux enfants aussi. On n'est pas, madame Vollant me dit souvent, t'sais, on n'est pas sur une île déserte là, Uashat Mani-utenam là, il y a des services qui sont offerts, des services de deuxième niveau, à l'hôpital tout ça, bien, il faut que les services soient accessibles que, qu'on puisse y avoir accès rapidement, qu'on vienne d'une communauté ou non, que les gens se déplacent dans notre communauté si c'est nécessaire et non pas, t'sais, on se bute à des enjeux qui sont financiers constamment.

Dans ma pratique, ça prend vraiment énor... une grosse place là pour les membres des communautés de devoir expliquer les règles, justement vous dites, c'est quoi qui, qui cause ces, ça c'en est un exemple de, de justement de ce qui occasionne ces frictions-là que madame Vollant expliquait tantôt. Ça peut passer par, pour de la

mauvaise volonté des communautés, de ne pas vouloir 1 offrir un service aux, parce que justement c'est, 2 tout est une question de financement. Je passe des, 3 du temps, vous n'avez pas même pas idée combien de temps je peux passer pour démêler une histoire de, 5 pour un paiement d'un suivi psychologique ou des 6 choses comme ça là plus anodines que je ne devrais 7 pas avoir à me questionner là-dessus. Mais, ça 8 reste des enjeux pour les enfants des Premières 9 nations puisque c'est deux paliers gouvernementaux 10 différents, notre bailleur de fonds est fédéral. 11 Q. [194] Ça fait deux fois que vous faites référence, 12 puis je ne suis pas sûre que je vous envie 13 justement quand vous dites, vous n'avez pas idée le 14 15 temps que je passe à remplir des papiers ou à démêler des papiers, puis vous avez dit en 16 introduction, vous n'avez pas idée, il faut que 17 j'apprenne les noms des deux cent huit (208) 18 enfants en Protection de la jeunesse parce que on 19 n'a pas les mêmes outils, on n'a pas accès à PIGE, 20 il me semble que, à travers cette, un peu ce 21 découragement, en fait, vous n'avez pas l'air si 22 découragée, mais ça a l'air de vous prendre bien du 23 temps. 24

Il me semble que vous offrez la solution en

25

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 même temps que vous exposez le problème, non? D'avoir accès aux mêmes outils que certains cadres 2 peuvent avoir. Vous dites, on est un conseil de 3 bande, alors on n'a pas accès à ça, il me semble, c'est, ça doit être assez irritant. 5

R. Bien, c'est certain que dans la pratique, c'est irritant surtout que la solution est là facile, accessible. T'sais, dans les faits, on pourrait signer des ententes de confidentialité par exemple pour PIGE, je fais partie d'un ordre professionnel moi aussi là, je suis assujettie. Je ne peux pas nécessairement aller voir n'importe quel dossier d'un enfant au même titre que un de mes confrères du CISSS ne le ferait pas non plus. T'sais, dans les faits, à ce niveau-là, effectivement, c'est frustrant. Par contre, on le fait pour les enfants de notre communauté, vous savez, c'est pour ça qu'on reste dans cette pratique.

Q. [195] Est-ce que vous êtes en train de dire, notre présidente va, va aimer ça beaucoup que vous avez un obstacle de plus que tous les autres ont déjà par rapport à la confidentialité? Vous dites, je suis membre d'un ordre, je peux respecter les mêmes règles de confidentialité que mon collègue qui est membre d'un autre ordre, mais vous avez l'air de

- dire que le fait d'être dans votre structure à 1
- vous, entendons peut-être conseil de bande, je ne 2
- le sais pas là, vous avez un obstacle de plus à la 3
- confidentialité. 4
- R. Bien, dans les faits, c'est ce qu'on nous explique. 5
- C'est qu'on n'a pas accès cadres PIGE justement 6
- parce qu'on n'est pas employé du Ministère. On ne 7
- travaille pas un CISSS ou un CIUSSS. Dans la loi, 8
- ça serait écrit. Par contre, je ne pourrai pas vous 9
- dire où là, j'attends toujours qu'on me précise où 10
- c'est écrit. 11
- Mme Nadine VOLLANT : 12
- R. Mais, moi je poursuivrai par rapport à une des, des 13
- questions qu'on vous a dit quand qu'on fait le 14
- petit plus. Il faut comprendre aussi que quand t'as 15
- des familles vulnérables, puis que les, ces 16
- familles-là sont nombreuses, puis qu'on a quatre 17
- (4), cinq (5) enfants, puis que on est un 18
- intervenant dans son bureau, puis qu'on attend un 19
- client, hein, un client. Moi, je, t'sais, un 20
- parent. Puis, qui doit prendre une gardienne, les 21
- intervenants doivent se déplacer, puis ça, c'est ce 22
- que nous, nous demandons à nos, nos intervenants de 23
- se déplacer sur place parce que c'est déjà des 24
- enjeux même pour la clientèle de pouvoir s'assurer 25

Volume 27 - 222 -

- de faire les suivis auprès de nos intervenants. Ça 1
- fait que t'sais, il faut avoir une sensibilité pour 2
- les familles, il faut se déplacer parce que t'sais, 3
- on n'a pas tous les mêmes moyens, puis surtout
- quand qu'on est dans des conditions socio-5
- économiques difficiles, bien, il faut avoir ça en 6
- ligne de compte, puis des fois, c'est perçu comme 7
- de la non collaboration. Le parent ne s'est pas 8
- présenté au rendez-vous ou il ne collabore pas. 9
- Mais, t'sais, il faut prendre aussi en 10
- considération sa situation de vie et familiale, 11
- t'sais. Puis, c'est ça qu'il ne faut pas oublier. 12
- Q. [196] Merci. 13
- LA PRÉSIDENTE : 14
- Merci, on va poursuivre avec Lise Lavallée. 15
- Mme Lise LAVALLÉE, commissaire: 16
- Q. [197] Juste une précision. Tout à l'heure, vous 17
- avez parlé d'une entente que vous tentez de signer 18
- avec le Ministère depuis quatre (4) ans. 19
- Mme NADINE VOLLANT : 20
- 21 R. Non, ce n'est pas, ce n'est pas une entente. C'est,
- je vous dirais, on a eu des accès cadres il y a 22
- quelques années suite à une demande que nous avons 23
- faite au DPJ qui, qui n'est plus là présentement. 24
- Mais, lorsqu'on a voulu faire une formation pour 25

avoir des accès optimal pour bien maîtriser je te dirais le système, bien, ce qu'on s'est rendu compte lors des formations, c'est que on n'avait pas des, des accès cadres, puis t'sais quand qu'on travaillait avec cette personne-là, elle nous disait, bien là, t'es en mesure de faire ça, de sortir les charges de cas par intervenant, puis là on disait, bien nous on n'est pas, on n'arrive pas. Ça fait qu'on va faire la formation. Ça fait que tout ça pour se rendre compte que quand on a, on s'est déplacé pour cette formation qui durait une journée, ça n'a pas, ça a, ça a, on n'avait pas les accès.

Ça fait que on nous a présenté une entente, sauf que t'sais, il faut comprendre aussi dans l'entente qui a été proposé, c'est qu'on nous demande d'avoir, d'utiliser le courriel du CISSS, mais moi je ne suis pas une employée du CISSS, je suis une employée de mon conseil de bande, t'sais pour pouvoir avoir accès limité là, puis même pas des accès cadres, donc t'sais, c'est sûr que ça, t'sais à un moment donné, quand qu'on présente des alternatives, bien, tu finis par lâcher prise parce que tu vois que t'sais, il n'y a pas toujours de la bonne volonté à ce niveau-là.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Puis, ça fait en sorte que les ententes, quand qu'en il y a des ententes, c'est de manière unilatérale. Ce n'est pas genre, on va s'entendre ensemble, c'est, moi, je vais, je te présente mon entente et voici comment ça se passe t'sais. Ce n'est pas, on, on se bute justement à ce type de situation-là lorsqu'on a à s'entendre avec nos partenaires, donc ça augmente aussi la difficulté. Puis c'est sûr que t'sais on veut être considéré comme des gens qui sont capables de faire la pratique, il y a très longtemps qu'on fait les responsabilités qu'on a ici à Uashat, donc on veut que la confiance aussi soit aussi optimale et présente, Puis t'sais, nous on est toujours ouvert, t'sais, à recevoir des commentaires et sauf que des fois, ce n'est pas toujours l'ouverture que l'on constate dans nos réalités-là professionnelles. Q. [198] Puis après quatre (4) ans de patience, sentez-vous que ça s'en vient ou, ou il n'y a pas d'espoir encore? R. Bien là, il y a un espoir, mais là l'espoir vient des obligations qu'il y a pour resigner les ententes parce que moi j'ai fait aussi partie de la consultation des ententes bipartites. C'est sûr que

là, t'sais, probablement des gens qui ont, qui se

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

sentent pressés par le temps puisque après deux ans de, des dernières modifications, les ententes devaient toutes être signées sauf que il faut comprendre que la situation sur la Côte-Nord, il y avait des ententes qui étaient existantes, mais suite à des difficultés, je vous dirais, d'ordre financières qui fait en sorte qu'on n'a pas les accessibilités d'information quand qu'on est surfacturé ou facturé je dirais. T'sais, ça a fait en sorte que les communautés, bien je vais parler pour la mienne, n'a pas resigné d'entente là, t'sais parce que c'est sûr que moi, si je veux signer une entente, je veux aussi en faire partie et contribuer et aussi avoir les demandes que nous, les communautés, on veut recevoir aussi comme information-là qui sont tout à fait justifiées, hein. Comment qu'on paye, les facturations sans nom, les statistiques. Moi, j'ai demandé des statistiques pour dix (10) ans pour pouvoir faire la planification des services de préventif, puis on me dit que ces données-là ne sont pas accessibles. Q. [199] L'autre question que je vous demanderais, c'est que tout à l'heure, vous avez dit, heureusement qu'il y a des commissions, c'est toujours à ces moments-là qu'on sent qu'il y a des

Volume 27

1 choses qui bougent. Pouvez-vous donner des exemples de ce que vous sentez qui bouge actuellement ou ces 2 dernières semaines, ces derniers mois? 3 R. Si, je vais, je vais parler des deux 4 dernières, la Commission Viens, écoutez, nous, on 5 demandait de, des documents concernant des règles 6 de fonctionnement entre les établissements parce 7 que t'sais, on nous dit : Ah voici la règle, mais 8 on nous, on ne nous transmet pas la règle, là quand 9 qu'on demande la règle, bien on ne sait pas où est 10 la règle. Juste pour la Commission Viens, j'en ai 11 fait mention lors de mon témoignage, puis deux 12 jours après, je recevais les règles, t'sais. 13 Vous comprenez que, t'sais, je me disais, 14 ah, O.K., bon, ben c'est correct, j'ai reçu les 15 règles maintenant sauf que c'est sûr que, t'sais, 16 quand qu'il y a des commissions, moi, ce que je 17 constate, c'est qu'il y a beaucoup plus 18 d'ouverture, des invitations, des informations qui 19 sont transmises par le réseau provincial qu'on n'a 20 pas d'habitude. 21 Là, si on fait un projet, ah, O.K., on 22 embarque dedans, beaucoup plus d'ouverture. Bien, 23

moi, je voudrais ça à l'année-là. Moi, ce que je

veux, c'est qu'on travaille ensemble. Je ne pense

24

25

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

pas que les communautés veulent être tout seuls pour s'occuper des enfants, moi, je n'ai pas la prétention d'avoir des, des centres de soin de santé dans ma communauté. Je vais avoir quand même besoin, t'sais, du réseau québécois pour répondre aux besoin de nos enfants, t'sais. Ça fait que t'sais, il faut que ça soit présent cette collaboration-là et cette ouverture-là de manière naturelle. Puis, que ça ne soit pas nécessairement parce qu'on vient à une commission, puis qu'on a à répondre à des commissaires, puis devant le public de certaines situations. Moi, je pense que c'est important que ce soit de manière naturelle. Qu'estce qu'on peut trouver ensemble, puis c'est pour ça quand je posais la question tout à l'heure, t'sais, qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on doit faire pour travailler ensemble, pour améliorer la situation des enfants des Premières nations, il

Q. [200] Puis, quand vous dites, il faut travailler
ensemble. Comment vous qualifiez la collaboration
entre vos services et le CISSS de la Côte-Nord?

R. Bien, je vous dirai, c'est à situation variable.

faut travailler ensemble.

C'est sûr que t'sais, ça, ça dépend, ça dépend de, de certaines DPJ, certaines visions. Dès fois, ça

va bien, dès fois, ça va moins bien, t'sais. Il 1 faut arrêter d'être dans la complaisance-là, puis 2 faudrait t'sais que ça fonctionne comme ça de 3 manière comme partenaire hein, puis c'est aussi la responsabilité populationnelle, elle émane aussi de 5 cette, de ces organisations-là, donc. Comment je la 6 considère, bien c'est sûr que ça va bien 7 présentement. Mais, t'sais, ce n'est pas toujours, 8 c'est variable je dirais, hein, c'est variable 9 selon la situation, selon les enjeux, selon les, 10 t'sais, les couvertures, les orientations 11

Q. [201] Avez-vous l'inten... l'impression qu'on 13 comprend la réalité autochtone, puis qu'on est, il 14 15 y a une ouverture, il y a encore une incompréhension parmi certaines personnes avec qui 16 vous travaillez? 17

ministérielles, t'sais.

12

R. Bien, je vous dirais là, ça serait faux de dire que 18 je pense que ce n'est pas par mauvaise foi que les 19 gens le font, t'sais. Moi, je pense que t'sais, ce 20 n'est pas de la mauvaise foi, mais il y a une 21 certaine incompréhension sur les capacités aussi 22 des communautés, puis, la, les ressources qu'elles 23 ont pour pouvoir offrir des services, t'sais. 24

Mais, c'est sûr que t'sais, on a quand même 25

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

à travailler ensemble justement pour s'assurer de 1 pouvoir répondre aux besoins de nos populations, 2 puis si je fais juste une référence aux dernières 3 modifications où on parle de la préservation d'identités culturelles, j'avais une discussion 5 avec une DPJ d'une autre région, puis je lui 6 disais, bien comment un DPJ peut répondre à ça si 7 il ne travaille pas en collaboration avec les 8 communautés. Parce que la compétence-là pour la 9 préservation de l'identité culturelle, bien, je 10 pense que c'est les communautés qui ont ça, t'sais 11 donc je pense qu'il faut travailler étroitement 12 ensemble justement pour pouvoir développer et 13 construire ensemble par rapport aux besoins de, des 14 enfants des Premières nations. 15

- Q. [202] Merci beaucoup. 16
- LA PRÉSIDENTE : 17

25

- Merci, on poursuit avec Danielle Tremblay. 18
- Mme Danielle TREMBLAY, commissaire : 19
- Q. [203] Alors, bonjour Mesdames. Merci d'être 20 présentes. Écoutez depuis que je vous écoute, vous 21 savez qu'auparavant, on avait les, les directeurs 22 du ministère de la Santé et des services sociaux et 23 du Secrétariat aux affaires autochtones et j'ai 24 l'impression vraiment qu'on est dans deux discours

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

avec un mur épais entre les deux.

Quand, madame Vollant, vous débutez votre présentation, bon, les effets des commissions, le Ministère et le Secrétariat viennent nous dire, on travaille de plus en plus, on est de plus en plus conscient, les choses s'accélèrent. Bon et, et ce n'est pas le, ce n'est pas le discours que j'entends de votre part. Quand vous parlez des enjeux financiers, le Secrétariat à l'adoption, pas l'adoption je m'excuse, aux affaires autochtones sont venus nous dire, nous, notre responsabilité, c'est de coordonner l'action gouvernementale, mais ce que je comprends, c'est quand vous passez énormément de temps à, à traiter d'enjeux de financement, ça ne semble pas être une ressource pour vous là, le Secrétariat aux affaires autochtones qui peut, qui pourrait peut-être vous aider à débloquer les, en tout cas...

Mais je vais quand même profiter de votre expérience au niveau du comité de travail sur le cadre de référence sur les projets de vie. Madame Lemay du Ministère nous a dit, bon, il est tout prêt, diffusion, écoutez, moi dans mon ancienne vie, j'étais DPJ. Je crois que ça fait, depuis qu'on a sorti le cadre de référence général

allochtone qu'on entend parler du cadre de pré, 1 projet de vie en matière autochtone. Donc, on est à 2 sûrement dix (10) ans. Les travaux ont débuté en 3 deux mille treize (2013). Madame Lemay dit, il a fallu prendre un, un pas de recul avec l'avènement 5 de C-92, mais dit finalement c'est assez conforme 6 alors... ça fait que j'aimerai que vous nous en 7 parliez davantage de, de tout ce processus-là où on 8 en est rendu aujourd'hui parce que vous savez qu'il 9 y a plusieurs témoins avant vous qui sont venus 10 nous dire : il faut que les, les enfants 11 autochtones soient exemptés des durées maximales, 12 euh, toute la notion de projet de vie, la notion 13 de, de permanence, ce n'est pas la même chose dans 14 nos cultures, alors j'aimerai que vous nous en 15 parliez davantage. 16 Mme NADINE VOLLANT : 17 R. Ben, c'est pour ça que j'ai amené justement 18 l'illustration de la politique familiale qu'on 19 travaille dans la communauté, c'est, c'en est un 20 très bel exemple, puis t'sais quand qu'on dit que 21 les experts, nous on a des manières de travailler 22 différemment, que les experts, ce sont les gens 23 dans les communautés, ce sont les enfants, ce sont 24

les familles, nous avons une manière très

25

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

particulière de travailler avec eux.

C'est sûr que t'sais, si on regarde les travaux qu'on fait au niveau du Ministère, puis pour avoir participé à quelques comités, soit ad hoc ou dans le cadre des projets de vie, c'est que on vous interpelle comme une experte et vous participez à ça, sauf que c'est une vision très différente de ce que nous, on a dans la pratique quand qu'on développe des politiques. Est-ce que ça prend peut-être plus de temps, peut-être que oui, mais est-ce que ça répond davantage aux besoins des gens, bien moi, je pense que oui.

C'est sûr que t'sais, c'est très long quand tu penses que t'as un comité, puis, puis, moi je peux vous dire que je n'ai pas manqué un seul comité là de ce, de ces rencontres-là, puis que ça a duré à peu près quatre ans et j'ai eu quand même une rencontre l'année passée et on est rendu en deux mille vingt (2020) là, deux mille quatorze (2014) deux mille vingt (2020), puis là on recommandait ça en deux mille neuf (2009), c'est long. C'est long pour les enfants autochtones.

C'est là que on se dit, oui, je comprends, on dit, bon, bien, il y a la C-92, je m'excuse, mais la C-92, ça a commencé à partir de juin quand ils ont fait l'adoption, il n'y avait pas
nécessairement cet enjeu-là. Il y avait les
modifications LPL 99, mais il reste que c'est très
long selon moi. Puis, pendant ce temps, pendant ce
temps-là, on perd du temps, hein, à, à passer, puis
moi, t'sais généreusement je donne mon temps parce
que je crois justement à, aux participations dans,
dans ce type de comité-là, mais quand même il
faudrait accoucher de certains cadres rapidement
quand vient le temps qu'on fait un travail de
longue haleine comme ça.

Ça fait que t'sais, oui, c'est, c'est l'expérience que j'en ai, peut-être qu'on a une vision très différente, c'est sûr que comme j'ai montré, puis je n'ai pas mis la diapositive avec les photos, j'aime bien les photos parce que ça illustre bien les enjeux. Je montrais un canot, puis un paquebot. Bien, t'sais, nous quand qu'on est dans une communauté, on est peut-être en canot, on a peut-être moins de moyens, mais quand vient le temps de se, de se retourner, bien, on pagaie, puis on est capable de tourner assez rapidement. Sauf que les instances provinciales dès fois c'est long.

Oui, j'envie leur système comme le système PIGE et tout ça, sauf que les processus sont longs.

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

Là, il faut aller valider le cadre à certaines 1 instances au niveau juridique, on est, t'sais, je 2 veux dire à un moment donné là, c'est qui, qui 3 écope de tout ça? Est-ce que ça répond au C-92? Ben, moi, je suis désolée, je vous dirais comme mes 5 collègues qui sont passés avant moi avec qui je 6 travaille depuis de nombreuses années, madame 7 Christiane Guay, je ne pense pas. Ce serait peut-8 être très prétentieux de dire que le cadre va 9 répondre, aux normes minimales de C-92, ça 10 m'étonnerait selon moi là pour avoir participé à ce 11 comité-là, mais c'est un beau travail qui a été 12 fait, mais sauf que ... 13

- Q. [204] Dans le fond, ce que je comprends, c'est que 14 la longueur, la durée de ces travaux font en sorte 15 que d'autres travaux avancent si on pense à C-92 et 16 là, on devient en décalage. Donc, quand, pardon, 17 quand on entend que le cadre a été travaillé avec, 18 par et pour et avec les autochtones, bien, là, le 19 décalage en tout cas pour vous avoir, ne pas avoir 20 manqué une seule rencontre de, des travaux, vous 21 vous y reconnaissez moins. 22
- R. Ah, euh, je ne dis pas que le cadre, c'est un 23 mauvais cadre. Je dis seulement que t'sais, il faut 24 s'assurer que quand on fait des travaux que les, 25

1 que ça sorte de manière optimale, puis que de ne pas retarder, puis là, on arrive avec d'autres 2 enjeux qui se rajoutent, qui se rajoutent, qui se 3 rajoutent, ça fait que t'sais un jour, c'est quoi 4 on va re-revisiter la cadre parce que là, il y a 5 C-92 qui arrive, t'sais. 6

- Q. [205] Vous avez parlé que, bon, vous êtes une 7 communauté, mais vous n'êtes pas désincarnée, je ne 8 me souviens plus de l'expression que, que vous 9 disiez mais. Est-ce que dans, dans vos relations, 10 donc vous avez besoin des ressources de la société 11 québécoise, je dirais, est-ce que dans vos, dans 12 vos collaborations parce que nous, on a entendu 13 parler beaucoup du principe de Jordan et est-ce que 14 dans vos collaborations avec le CISSS de la Côte-15 Nord, vous arrivez à obtenir ces services 16 spécialisés là - je présume que vous les avez pas 17 vous même hein, parce que on parle de services 18 spécialisés - pour les enfants et les familles? 19 Mme HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE : 20
- R. Bien, dans les fais, c'est certain que le principe 21 de Jordan, je crois ça fait un an et un peu plus 22 d'un an là que c'est, c'est présent. C'est venu 23 grandement facilité, mais encore là, ça reste 24 souvent qu'il faut qu'on fasse encore la demande, 25

Volume 27

- on est, mais ça reste que l'enjeu reste quand même 1 parce que le principe de Jordan, eux vont nous 2 dire, il faut que vous financez par le programme 3 SEFPM, donc il faut qu'on vérifie avec le SEFPM 4 s'il finance. Ça fait que pour moi, ça ne change 5
- absolument rien qu'il y ait le principe de Jordan 6 parce que dans les faits ... 7
- Q. [206] Ça ne vous enlève pas de travail pour ... 8
- R. Non, au contraire, ça va l'augmenter, ça va par 9 contre parfois faciliter parce qu'ils vont, ils 10 vont l'accepter la demande. Ça, ça va faciliter 11 l'accès pour les enfants. Dès fois, on a vu des, 12 des situations qui pouvaient perdurer là sur des 13 mois là pour recevoir des services ou... fait que 14 c'est sûr et certain que oui, c'est, c'est, c'est 15 un enjeu-là très important, le principe de Jordan 16 est venu vraiment faciliter, mais je ne dirai pas 17
- régler en totalité la situation. 18

Q. [207] Ça ne simplifie pas les démarches.

R. Non. 20

19

- Q. [208] Ce que vous dîtes, c'est qu'au bout de la 21 ligne, on a une réponse positive, mais on a encore 22 23 beaucoup de démarches à faire. C'est, est-ce que je comprends? 24
- R. Bien, beaucoup ça dépend des demandes. Il y a des 25

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

- demandes très simples, il y a des demandes très 1 complexes comme pour tout dans les faits là. 2
- Q. [209] Si vous aviez à prioriser les services ou les 3 programmes à implanter dans votre communauté, puis 4 il y a toujours un enjeu financier derrière, mais 5 pour mieux répondre aux besoins des enfants de 6 votre communauté, qu'est-ce que, bon là vous nous 7 avez présenté vos, votre démarche, mais pouvez-vous 8 nous préciser davantage? 9
- R. C'est certain que si on avait les données 10 statistiques qui peuvent venir appuyer nos 11 démarches tout ça, tout ça, ça pourrait aider aussi 12 à cibler les difficultés, les problématiques 13 davantage, ça faciliterait justement la réponse que 14 je pourrais vous donner. C'est sûr que moi, 15 concrètement par contre dans la pratique, ce que 16 j'observe, c'est qu'il faut vraiment développer, 17 maximiser les, des services au niveau de tout ce 18 qui touche la toxicomanie, justement pour éviter 19 que ça ait des répercussions sur les enfants. Parce 20 que on s'entend, si les parents ont des difficultés 21 à ce niveau-là, c'est certain que ça l'a un impact 22 sur la compromission, la sécurité de développement 23 et aussi pour nos, nos adolescents, il faut 24 développer ces, ces organismes-là ou les besoins 25

Volume 27 - 238 -

- sont là du moins là. 1
- Q. [210] Et est-ce que vous souhaiteriez-vous des 2
- organismes dans votre communauté? Ce matin, les 3
- Inuits sont venus nous dire, souvent quand que les
- gens vont en thérapie à l'extérieur, pour eux 5
- c'était dans le Sud. Ils ne s'y reconnaissaient pas 6
- au niveau culturel. 7
- R. C'est certain que oui, c'est, c'est toujours 8
- favorable là d'avoir nos propres ressources, de les 9
- développer tout ça. C'est sûr qu'en attendant, il 10
- faut quand même qu'on est accès aux services par 11
- contre là. C'est certain aussi, je vous dirais les 12
- services en santé mentale surtout pour les 13
- adolescents, c'est criant vraiment là, c'est, c'est 14
- très préoccupant même je vous dirais là, dans ma 15
- communauté. La lourdeur présentement des dossiers 16
- est justement teintée par cette, ce besoin-là de 17
- nos jeunes là. Ce qui fait en sorte que justement 18
- les charges de cas deviennent très lourdes 19
- rapidement parce que justement, les enfants sont en 20
- besoin important. 21
- Q. [211] Je vous remercie beaucoup. 22
- LA PRÉSIDENTE : 23
- Merci, on va passer à André Lebon. 24

M. André LEBON, vice-président : 1 C'est intéressant qu'on est une semaine autochtone, 2 puis qu'on vous entende dans, et qu'on est intégré 3 là-dedans le Ministère et le SAA parce que ça bien fait, nous fait bien voir qu'il y a une relation de 5 couples. Les points de vue peuvent être différents. 6 Alors, je pense qu'on a entendu des choses très 7 claires de la part de toute provenance autochtone 8 cette semaine quant à la confiance et au fait que 9 vous êtes les experts de votre propre réalité et 10 qu'en ce sens, en ce qui a trait à la 11 planification, à la programmation et à la 12 responsabilisation de t'ça, vous êtes les experts. 13 Ça nous a été dit poliment, plus agressivement, 14 mais c'est clair, on entend. Je, je pars de vos 15 recommandations-là, vous dites dans Viens, puis je 16 vais revenir à ça parce que j'ai une petite 17 fixation sur les suites de Viens. Non, non, mais 18 attendez. Vous avez une, vous dites, donnez des... 19 donnez des suites s'il vous plaît en urgence à 20 certaines applications de Viens. Si je souligne 21 urgence, c'est que tantôt, je parlais avec le 22 Ministère de fast track, il y a des choses dans 23 Viens, si on prend Viens comme une énorme valise, 24 ce n'est pas applicable avant des années, c'est ce 25

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

que le SAA est venu nous dire, t'sais, ça va prendre des années, c'est, c'est monstrueux, ça s'attaque à beaucoup de choses. Mais, là-dedans là, il y a des choses en santé, services sociaux, puis en autonomie gouvernementale autochtone, puis dans l'assumation de vos services-là, il y a des choses très, très simples : ça dit soutenir financièrement et accompagner sans délai et sans restriction les communautés qui souhaitent se prévaloir de 37.5.

On s'est fait dire par les Atikamekw qui n'ont jamais reçu une cent pour ça. On s'est fait dire que la démarche des Mohawk était prête là, mais que pour une question d'argent, ça ne s'est pas fait. On s'est fait dire par les Anishinaabe hier qu'ils y avaient monté tout leur dossier, ils l'avaient déposé, mais ça n'a pas été avalisé par le Ministère. Ça fait que t'sais, quand qu'on dit ça « sans restriction et avec soutien » là, je veux ben qu'on ait deux versions du couple, mais il y a comme des évidences à un moment donné. Alors, ça, ça pour moi ça pourrait être pas si long que ça à appliquer.

L'autre chose, la conclusion-là, vous dites en assouplissant certains critères, on entend

parler là de vos zones de souplesse, de la
différence conceptuelle de l'intérêt de l'enfant.

Si tu prends une stratégie simple d'intérêt de
l'enfant et une stratégie de préservation
familiale, ça change l'angle. On s'est fait
présenter ces choses-là.

Vous dites enchâsser dans la Loi sur la protection, bien vous dites, vous dites que Viens a dit, alors enchâsser dans la Loi sur la Protection de la jeunesse la nécessité de mettre en place un conseil de famille. On peut, on peut y arriver ça, on n'a pas besoin là de, encore de...

Bref, ce qui me frappe, c'est que la volonté, on parlait de volonté, puis on parlait de confiance. Alors, pour moi là, il y a des mots clairs dans Viens qui s'appellent l'autodétermination, la capacité de répondre de nos besoins. Tous les gens qui sont venus de toutes les communautés qu'on a entendues, ils ont un programme, ils ne sont pas arrivés ici les mains vides en disant : écoutez, nous autres, on veut, on veut défendre nos enfants. Ils sont arrivés ici en disant : voici comment on... voici la stratégie qu'on veut développer. Alors ce qu'on dit, c'est, écoutez-là, si on a comme le chef, le grand chef

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

des Atikamekw a dit, t'sais, on est un peu tanné de mettre vingt (20) ans à prouver qu'on est capable de s'occuper de nos enfants. Moi, je pense que là, là, Mohawk, Anishinaabe, Montagnais, Inuits, Cris, il y a pas mal de monde qui viennent nous dire : vous savez, je pense que le temps a prouvé qu'on pouvait le faire, puis le pire c'est que le plan B, c'est que si on continue à faire comme on fait là, c'est clair qu'on se pète la gueule, puis qu'on ne vous aide pas.

Ça fait qu'il y a comme une sorte d'évidence à mes yeux de gros bon sens, puis le ministre Kelley nous invitait à dire, vous savez, il faut faire preuve de créativité, de flexibilité parce que de toute façon, on a quelque chose qui est brisée, ça fait que on est rendu à le réparer.

Je vous, je vous regarde le visage là, puis je me dis : vous avez l'air à trouver ça bien bon ce que je dis, mais nous, on veut des pognes, ça prend des pognes pour dire comment on vous aide, puis là, là, je pense qu'on a entendu suffisamment de choses, qu'on a un travail important à faire de transcription de ça ou de traduction de ça dans l'action parce qu'on est, on s'entend là, on est à la mise en oeuvre là quand on entend tout ce que

vous avez vécu comme, on a siégé là, on a discuté là, on a fait valoir notre point de vue-là, bien écoutez là, je pense que la table est assez mise là, puis moi, dans mon langage, c'est : ce qu'il fallait démontrer est démontré là. Il est temps de passer à la mise en oeuvre.

Alors merci d'être venu nous le dire, puis d'être venu le dire avec un, un relatif calme. Je pense que j'aurai perdu plus mes moyens que vous. Vous devez avoir une résilience qui est de toute façon évidente et je la souligne.

LA PRÉSIDENTE :

Alors quoi dire de plus après cette belle conclusion de monsieur André Lebon. Moi, je salue aussi votre calme parce que déjà qu'on a lui, ça fait que ça n'en prend qui restent calmes. Mais, plus sérieusement, merci, merci infiniment pour votre contribution. On a eu des sessions de travail, on a vraiment, merci de votre générosité et bonne fin de journée. Merci beaucoup.

Mme HÉLÉNA GRÉGOIRE--FONTAINE : 21

Merci à vous. 22

Mme NADINE VOLLANT : 23

Merci. 24

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

LA PRÉSIDENTE : 1 Alors, dix minutes de pause, le temps d'installer 2 l'autre témoin. Merci. 3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE REPRISE DE L'AUDIENCE 5 6 LA PRÉSIDENTE : 7 Merci. Alors, nous recevons maintenant madame 8 Valérie Lahache, qui travaille comme intervenante 9 sociale à Kahnawake depuis près de vingt (20) ans. 10 Bienvenue Madame. Vous êtes accompagnée d'un 11 monsieur qu'on connaît depuis cette semaine, 12 monsieur Derek Montour, qui est président du 13 Conseil d'administration de la Commission de la 14 santé et des services sociaux des Premières Nations 15 du Québec et Labrador, rebienvenue Monsieur 16 Montour. 17 Alors, vous allez nous présenter, Madame 18 Lahache, votre expérience et votre vision avec 19 monsieur Montour, votre vision comme intervenante 20 pour la protection de la jeunesse dans votre 21 communauté, et nous entretenir aussi des enjeux, 22 les défis, les réussites aussi qui sont reliées aux 23 services offerts dans la communauté non 24 conventionnée de sept mille (7000) habitants dans 25

	CSDEPJ Protection de la jeunesse 13 février 2020 Valérie Lahache Volume 27 - 245 - Derek Montour
1	la région de la Montérégie.
2	Alors, on a une heure ensemble, quinze (15)
3	minutes de présentation, et ensuite, il y a
4	l'échange avec les commissaires. Avant de vous
5	laisser la parole, je vais demander au greffier de
6	vous assermenter, s'il vous plaît.
7	
8	PROTECTION DE LA JEUNESSE
9	
10	VALÉRIE LAHACHE,
11	(Sous serment)
12	
13	DEREK MONTOUR,
14	(Sous serment)
15	
16	LA PRÉSIDENTE :
17	Voilà, la parole est à vous.
18	Mme VALÉRIE LAHACHE :
19	Thank you. My name is Valérie Lahache, I'm from
20	Kahnawake, I live and work there. I've been a
21	social worker since two thousand and one (2001).
22	When I first started work, I thought I
23	would never do youth protection, ever. My plan was
24	to work with individuals who have experienced
25	trauma in the sexual abuse field, in that trauma

area. So, I thought that's what I would do. 1 However, when I did my stage at KSCS, I did it in 2 youth protection, which is a very, very, very 3 difficult job - and if I get emotional, that's just how I am -. It's not an easy job to do, youth 5 protection. It doesn't matter if it's in your own 6 community or outside of your community. I often 7 struggle, not as much, but I've struggled for most 8 of the time doing youth protection work because 9 that represents going back to residential schools, 10 where children who were removed from their 11 families, sent to live elsewhere, having their 12 culture, their language, self-identity removed. So, 13 I struggled with that, not as much. 14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

I knew nothing about, when I started work,
I didn't know much about trauma, I think, because
we often live, what we live within our families,
within our communities, it becomes a norm. So, when
I started my work, I didn't realise how much trauma
we have within our community, a lot of the
struggles to try to make yourself have a better
life.

So, by seeing that, and working in that field, oftentimes I wanted to quit, I wanted to never do that line of work. But at the same time,

we did not have our own foster care system, so our kids had to go out of the community, which was extremely difficult to do.

We worked on getting foster care, so we have our foster care team leader. We have a resource worker who helps with the foster parents. We try our very best to keep our kids in the community. Unfortunately, there's some points we can't do that so, until we have a solution for that, we may have to continue doing that.

We have a lot of resources within our community that I myself as a worker, how I've been working with families is I look at it as I'm meeting with a family, but I'm working myself out of a job.

And, in order to help your community trust you after you remove their children, which is not, sometimes it doesn't even work and, you know, trust is a big thing within, I think, not just my community, within all communities, and that's due to residential schools, the Governments not listening to us. It goes across the board. When we talk about youth protection, there's a whole bunch of other stuff that comes in: land being taken away, I can get into a whole bunch of stuff, but

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

I'm going to really try to stay focused here.

So, trust is a big thing. So, before I'm going into a family, I'm looking at a situation, and I have to explain to the family what youth protection is because, most of the time, parents have no idea. They just know that you're coming in, you're taking my kids and I don't even know what I did wrong.

So, if you're living in a situation where there's dysfunction, there's chaos, it becomes your norm. So, who is another person coming in and saying you're doing it wrong? So, if you're not explaining it to them, and explaining the Youth Protection Act - and this is what we follow, this is what we're doing - in order to make changes, we have to look at this, and you have to include your family to make those changes, if they know.

Some parents will say I have no idea, help me. Okay, then we'll take the time. Sometimes it works and sometimes it doesn't. When I say it works, meaning that you have some trust, right? You're removing a child, and then you expect them to trust you. It doesn't go. When you betray trust, you have to work at it to rebuild that trust.

So, giving a lot of information about what

is youth protection, where are we going? You look at the situation, you explain it, and it takes time. You can't just run in there, remove their kids, and go home and say, oh well, I'll see you in thirty (30) days. You can't do that. I'm not saying everybody does that, I'm not saying...

I'm not sure, I'm speaking about me as a worker, going in there, giving them the information, how are we going to work together because I need to work with them. I'm not going in and telling them what they need to do, because that's not going to work.

The challenges of applying the laws of the youth protection, you need, as I explained just a few minutes ago, you need to have the patience to be able to explain to your clientele what it's about. You can't fix something if they don't know that it's broken.

The challenges, someone coming in, you need to, working in the community, you need to have a good understanding of the traumas that we have encountered. You have to have a good understanding of where we came from in terms of residential schools, being colonised, that's all intertwined. So, you're going to have a combination of

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

everything.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

So, I don't think that you're going to get too far if you don't have that full understanding. You can say you have that understanding, but do you really feel it? Is it in your heart, is it in your mind?

So, I find educating our community what is youth protection? I remember when I first started, it was like you don't talk about it, you don't explain what does youth protection mean. I was like, well, how are you going to work with families if you don't explain that, that's ridiculous. So, that's how I work with families. Like I said, we have a lot of issues within the community, so I think we need to educate our community on what youth protection is, what is residential schools, what's stemming from there?

Just having youth protection in the community is difficult for a lot of people. Challenges within the youth protection is when we can't place a child within our own family members, within our own community, and we have to send them outside. We don't have any English settings in Montérégie, we have to borrow Batshaw. So, that's a challenge in itself.

Protection de la jeunesse Valérie Lahache - 251 - Derek Montour

When we do have a placement for a child, let's say in a group home in Batshaw, and if we have a child with special needs, they can only stay for a short time, and we have to make them leave, right? So, the chronological age and the intellectual age doesn't match up, so I think that really needs to be explored and looked at, and put some services in place.

Non-Natives working within the community, again, trust, we have... again, it's all about trust. We come from a people where there's no trust at all. There's no trust with the Government, there's no trust with non-Natives, and for valid reasons. We look today, look at the blockades.

There's no trust. You're given something, you're saying something, but you're not walking your talk.

Some of the workers within the community, they have to bring in to meet with clientele, they ask their supervisor, who's a Native, can you sit in with me because I don't know what's going to happen. The clientele don't want to see me, they don't want to meet with me alone, so they have to bring a Native worker in to just keep the situation calm. Otherwise, you don't get anywhere, and then you end up leaving. And then, sometimes, it's going

on for a couple of days without even meeting with anybody.

Possible solutions to better the Youth

Protection Act? Again, people coming into the

community, and I'm talking about non-Natives,

having respect working within our community,

understanding where we come from, understanding

multigenerational trauma, understanding residential

schools, you know, looking at our language, our

land.

For instance, for our land, when we have to place children before the age of majority, if we want to go through tutorship, who oversees that? We need to get a curator, a curatorship. Again, it's someone from the outside, it's not somebody from within our community. So, that is not going to happen. I had a situation like that, and I said we're not going that route because there's no way that a non-Native is going to oversee our community of Kahnawake, or any other piece of land. So, we need to look at what are we going to do with that.

As Mohawks, as any other Natives, we are very proud. We are very proud people. So, to have non-Natives, to have youth protection, it's... And I've been in the field for many years, it's like a

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

slap in the face. So, you have to work with compassion, you have to have an understanding. If you don't have that, it's very difficult to work with clientele.

I have a lot of compassion for my community. I live there, I'm from there. I try everything I need to in order to keep my children home with their families. Sometimes it's impossible, so we have to look at other routes. And where is that other route, you know, what is that other route?

It's something I ask myself every day. Sometimes I go home and I cry, sometimes I go in my supervisor's office and I cry. I'll grab a colleague. I even went to my executive director when they brought in the Order of social workers, and I was like oh my god, I just want to quit my job because I've been a social worker for twelve (12) years, and all of a sudden, I need a document to say that I can make decisions, clinical decisions, and I've been doing it for twelve (12) years. So, you know, those are many struggles that we have within the community.

We need to create facilities for our own. We're taking children from their families. That's

CSDEPJ	Protecti	lon de la jeunesse
13 février 2020		Valérie Lahache
Volume 27	- 254 -	Derek Montour

one thing to take kids from their families and put them with their grandparents, with their aunts, with their uncles. As bad as it is, taking kids away from their families, that child still loves their mom, they still love their dad. So, we need, you know... Anyways.

So, they still want to be with their family. When we take them off reserve and we have to put them elsewhere, that's like ripping everything away from them: their culture, their identity, their...

I don't have my language, you know, I can't speak my language, but I practice my ceremonies, you know, I know my culture, and I try to instill that within my clientele, but some don't want that. Some say, well, I don't know what it is, I don't want to go there, I don't want to go that route. But there's ways of doing it, and we work it out.

So, I'm not sure, I think I touched on special needs. I work with the special needs clients, and I think we need to, within the social work field, I really believe that within the programme, you need to have focus on dealing with special needs.

Because dealing with special needs clients

who may be acting out now because somebody's not understanding them, and then, dealing with them coming from a chaotic household, it's two different things. So, you're actually dealing with a child who you think you could be dealing with, or it feels like you're dealing with three different people all in one, because you have to look at whatever intellectual level they're at, if they're autistic. There's different ones.

So, you have to really... It's a lot of work, it's very difficult. So, I really think that needs to be incorporated into the social work field. I'm working with that right now. I have someone that's not living in the community and it kills me every day because I can't bring him home, I don't have anywhere else to put him.

Until he becomes eighteen (18), we have a place. But I've got three more years. I could retire tomorrow if I feel like it, but I don't because I'm so compassionate about my community, I want to keep my kids there. I want to keep the kids within home. Half of the time, I'm taking all my kids home. Mentally, I'm taking them home every day because, sometimes, there's nowhere to put them.

We're sitting in an office with a child because

1

we're waiting for a home.

You know, it's not an easy job to raise 2 someone else's child, especially when they have 3 their own baggage. So, within our foster homes, 4 within our foster care programme, we're really 5 trying hard to support the foster families by 6 giving them workshops in order to help our 7 children. Like I said, it's not an easy job. So, I 8 think, you know, keeping our kids home, keeping our 9 kids within the community, is our key, but how are 10 we going to do that? Not everybody is comfortable 11 working in youth protection, and nobody wants to 12 remove kids, nobody wants to be the bad person. 13

So, I'm hearing I need to wrap up. Okay, so thank you.

16 LA PRÉSIDENTE:

- Merci, merci à vous. Alors, on va débuter la discussion avec Danielle Tremblay.
- 19 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire:
- Q. [212] Alors bonjour, Madame Lahache. Est-ce que ça va?
- 22 A. I'm okay.
- Q. [213] Ça va? Bonjour. Bonjour Monsieur Montour.
- Madame Lahache, merci, d'une part, de témoigner de
- 25 l'extrême difficulté du travail en protection de la

Volume 27

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

jeunesse. Puis j'admire votre résilience, votre 1 persévérance et votre compensation parce qu'on voit 2 tous les bouleversements que vous vivez, mais 3 malgré ça, vous êtes là, vous demeurez, vous lâchez pas. Je peux vous dire que c'est admirable. 5

> Dans le document préparatoire en préparation de votre témoignage qu'on a reçu, vous parlez de former la population sur le cercle de la sécurité. Pourriez-vous nous en parler un petit peu plus parce que vous êtes très soucieuse de ne pas retirer les enfants à leurs familles, mais aussi de ne pas les envoyer à l'extérieur de votre communauté. Et j'aimerais que vous parliez davantage du cercle de sécurité pour voir, est-ce que c'est un moyen qui peut permettre le maintien des enfants à l'intérieur de leurs familles ou à l'intérieur de leur communauté.

A. Yeah. It's actually called the Circle of Security. It's a training I did back in twenty seventeen (2017). It's developed by Glen Cooper, Kent Hoffman, and Bert Powell, it's a relationship-based parenting programme. So, it's looking into meeting the needs of the child, looking at the child through the eyes of a child. So, a lot of times, you know, we're parenting our child, we're going to

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

yell at them, we're going to scream at them, we're going to, like, maybe even tap them. We parent as a result of our parenting.

So, this programme allows you to be the safety hands of the child. So when, as a parent, as a caregiver, you're the safety hands of that child, so you're helping develop their emotional needs, you're helping the child to be able to feel safe enough to come to you and talk to you, and ask you whatever they need to.

And this is starting from child, even from birth, even from your pregnancy you can start to engage in this. I actually didn't start this until last year because, when you do youth protection, you have a million ideas of, I have a million programmes, a million ideas running in my head, but I can't work on them because I'm focused on doing my job.

However, last year, I started doing the Circle of Security with our foster care coordinator, because we both did the training, and you can only do the facilitation if you've taken the training and you're certified. So, we have two workers within KSCS - myself and Lisa - and we've done that with the foster parents to help them

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

understand where the child is coming from.

But I've taken it to another level where I want to... because what we're doing in youth protection is not working. We're taking away the kids, we want the parents to clean up their act, they have no idea what they have to do. Some have absolutely no idea, and it's various levels that we're working on. So, by doing this, I started to work with my clientele, one on one. Usually, you can do it within a group, but one on one is a less intrusive, less invasive way of having the parents look at meeting their child's needs because you're not telling them what to do, you're watching a video, you're talking about it, they're getting some, like homework, so to speak, watching their child, documenting it. That's for their keepings.

So, it's an eight-week programme. So, I'm starting to do that with my clientele so that they will be able to recognise and work with their child so, hopefully... I've done one, I've completed one, I'm going to start my second one within the next two weeks. And like I said, it's an eight-week programme, at the end of that, they receive a certificate of completion, and then, they can always... When I work with a family, and I work out

of a family, I always let them know that they can 1 call me at any time if they want to ask questions, 2 talk to me, whatever. So, that's what the Circle of 3

Security is all about. 4

25

- Q. [214] Dans votre travail en protection de la 5 jeunesse, quels sont les principes de la Loi, parce 6 que beaucoup de témoins avant vous nous ont dit la 7 Loi elle n'est pas adaptée à nos réalités, nos 8 valeurs, nos croyances, notre culture. Quels sont 9 les principes de la Loi qui sont les plus 10 difficiles à appliquer concrètement, sur le 11 terrain, avec votre clientèle. 12
- A. What I do is I explain it, I explain to the 13 parents, because there's the different articles, so 14 I'll explain it to them because they have no idea 15 what's going on. So, I sit with them, I'll take the 16 time, I'll explain: you were signaled under this, 17 ta, ta, ta, this is what it means. And most of 18 the time, like I said, they have no idea what they 19 did wrong because they've been living that 20 lifestyle their whole entire life. And now that 21 they have children, they're doing the same thing, 22 but they're not realising that it's having an 23 impact on the kids. 24

Just having the youth protection itself is

very difficulty. Just having youth protection
within our community is very difficult because it's
a representation, again, of residential schools.
So, you sit with a parent, you're talking about
youth protection, they're saying okay, here you
are, you're doing the same thing as residential
schools.

And it's true. The Government is not doing it, I'm doing it now, I'm doing it to my own people, right? So, how do we get away from that? How do we get away from that, how do we educate? You know, going back to our own ways, but we've been so colonised that some people are saying there's no way, I'm not going to the Longhouse, I'm not learning this, I'm not learning that.

But then, when you actually get to talk to them, and they talk about their spiritual beings, it's like okay, now we have something to work with. But we can't do that when you have non-Natives working in youth protection because they don't know it, they don't understand it...

Just this morning, we had an introduction of Great Law. I was the only worker sitting there. I didn't need to. All of our workers should have been sitting in there so they have an

- understanding, but I'm the only one sitting there. 1
- Q. [215] Simplement pour terminer, on a entendu 2
- beaucoup le terme confiance. Mais encore là, vous 3
- nous parlez de confiance avec, vraiment, les
- familles, les enfants et les familles avec 5
- lesquelles vous travaillez. Merci beaucoup. 6
- LA PRÉSIDENTE : 7
- Merci. On va poursuivre avec Andrés Fontecilla. 8
- M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire: 9
- Q. [216] Bonjour Madame Lahache. Merci d'être ici et 10
- 11 de nous partager votre expérience. J'aimerais
- connaître votre impression, selon vous, quelle est 12
- la vision portée par la communauté, les gens avec 13
- qui vous travaillez du système judiciaire 14
- représenté par la Direction de la protection de la 15
- jeunesse. Quelle est la vision de la Cour du 16
- Québec, des lois du Québec qui s'appliquent à 17
- l'enfance et à la jeunesse. 18
- A. What is the vision, did you say, for... What is the 19
- vision for the community, for myself? I would speak 20
- for myself. Okay. So, the vision for myself is we 21
- wouldn't have youth protection, that would be in an 22
- ideal world, right! In an ideal world where no one 23
- went to residential schools, we lived on our land, 24
- we have our culture, we have our identity. 25

Would we have issues? Probably, but we 1 wouldn't need... right now, we have a lot of 2 trauma, we're facing a lot of trauma. Again, I 3 always go back to residential schooling, I always 4 go back to the Government. That alone is trauma. 5 So, that's traumatic all by itself. So, now, we're 6 reliving, right, some of us are reliving... I 7 didn't go to a residential school, maybe my 8 grandparents went, I have no idea. But a lot of our 9 community members, not just within Kahnawake but 10 across Turtle Island, have gone and been taken away 11 and never came home. So, people who haven't lived 12 that life, and may have not heard a lot of stories, 13 there's still an impact because of that. 14 So, we need to educate our community, we 15 need to educate everybody on that. What is a 16 residential school, multigenerational trauma. 17 There's a good, and I'm going to throw her name out 18 and I'll let her know tomorrow. Suzy Goodleaf is a 19 psychologist. She does workshops of 20 multigenerational trauma, and she does an exercise 21 called a box in the circle. So, you're actually 22 having the good feel of when the non-Natives came 23 and started removing the children, you're 24

participating in it, and you're pulling out.

25

And the first time I did that workshop with her, I was quitting my job. I cried, I was quitting my job, and I was like' 'oh my God', I'm actually doing that, I'm actually doing their job for them.

That's the first time it hit me. Like, you know, you play around in your head, it's there. But when you actually engage in it, it's so powerful.

So, putting a lot of that education within our communities across Turtle Island, you guys, sit in it, call Suzy, have a workshop. You'll feel how powerful it is, and then you'll know what we're going through. Not just under youth protection, but across the board. I hope that answered your question.

- Q. [217] Vous avez beaucoup parlé de l'importance d'avoir des intervenants autochtones pour traiter avec des problématiques qui affectent les gens de votre communauté. Comment faire pour qu'il y ait davantage, plus de gens autochtones qui oeuvrent dans le domaine de la protection de la jeunesse, dans votre communauté en particulier. Quelles sont les pistes de solution que vous pourriez mettre de l'avant?
- A. First of all, I don't think anybody wants to work in youth protection, honestly. I know a lot of

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

people that have done their... I did my social work through McGill, in Aboriginal Social Work. So, it's all geared towards working with our own, right? And that was my goal, it's working with my own people.

There's a lot of people that went through that training, but nobody wants to do youth protection. Nobody wants to do youth protection, so how can we get them to do it? I don't know if it means changing the title and working with families, keeping families together, looking at family preservation.

But honestly, I think youth protection, I don't know, I don't know many people. I might know one person that actually went to school to want to be a social worker in youth protection. We all love working and helping families. I wouldn't be doing this job for this many years if I didn't like that part. So, I don't know, I question myself every day, how can we get more people. We have a lot of people that can do a lot of traditional work, but they can't make clinical decisions, right? They'd have to belong to the Order of Social Workers. I almost quit my job when they told me I had to do that. I sat in my manager's office and said I'm done, I'm leaving, I'm going.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

In my upbringing, we're always thinking seven generations ahead, always seven generations ahead. I'm not doing the work for me, I'm doing the work for the next generation, and the next generation. How we're going to make it better, how we're going to make it better.

Like I said, I don't sit here for the glory, because there certainly is no glory. When I get a child home and I close the file and it doesn't come back to me, that is worth more than money. You don't see that every day. You don't see that.

When you see a previous client where you saw, like wanted to run you over, and they can say, you know, despite everything we went through, I want to thank you for helping me, for helping me realise things that I never realised before. You can't put a price on that.

So, to be able to see for the future, our 19 future generations, we're always working for the 20 future generations. 21

- Q. [218] Thank you very much. 22
- A. I don't know what else to say. 23
- LA PRÉSIDENTE : 24
- Merci. On va poursuivre avec Lesley Hill. 25

Mme LESLEY HILL, commissioner:

Q. [219] I really want to thank you for sharing. You
don't need your ears. In fact, you need your ears,
but not those ones. I want to thank you for sharing
how difficult it is to be an indigenous worker in
child protection. And I hear in every sentence that
you say, your sensitivity did not revictimise your
people in terms of doing this work.

And I've heard it from other colleagues in Canada as well where working as indigenous people in youth protection, from (inaudible), you might now him, in Saskatchewan, or Petty in Alberta, and I'm thinking, in fact, my question is what support do you have as an indigenous worker? Do you have like circles where you can speak together, every worker doing this work. Do you have any kind of support or do you have to find the strength from inside of yourself?

A. Every time I have to intervene in a new file where I don't know if I have to remove a child or not, because I just don't know, so I ask the Creator to give me strength and let me do what I need to do.

And if it means removing a child, let me do it in the best way that I can do it. It's traumatising for the family, it's traumatising for the child,

- and it's traumatising for myself. 1
- So, I have my supervisor. We have two 2
- supervisors, so I just grab whoever. If I don't 3
- have my supervisor, I grab a colleague. If I don't 4
- have my colleague available, I go see Derek. I just 5
- outreach to anyone. I'll go home, I'll go in my 6
- car, I'll cry, but I'll do my own thing. I have my 7
- own medicine. Yeah, that's what I do. 8
- Q. [220] So, there's no network or formal way of 9
- sharing with other workers, other indigenous 10
- workers, who are doing this work? 11
- A. Well, within my... there's nine of us, there's nine 12
- youth protection workers. So, I just grab whomever. 13
- Q. [221] So within the community. 14
- A. Within... 15
- Q. [222] Okay. 16
- A. My office, yeah. So we'll talk. And we do that with 17
- each other because we have to. Otherwise, you know, 18
- I'm going to go home and my partner, who's sitting 19
- in the back (inaudible), he's going to shoot me or 20
- something. 21
- Q. [223] And we don't want that. 22
- 23 A. You know, and we don't want that, no. But yeah, you
- have to have your boundaries. You have to know your 24
- limits, and you have to know which cases you can 25

handle. But you have to have the strength to say I 1 can't touch that file because it's too close to 2 home, or it's a relation, or it's just too close 3 because of, you know, it's just too close. You have to know that. You have to know that, you have to 5 know yourself as a worker. You have to know what 6 your limits are, you have to know your boundaries.

Q. [224] I'm curious about something that's a little 8 different, because we've heard a lot of people so 9 far in remote communities, and all the challenges 10 they face by being in communities, for example, 11 with no roads. You're in a community that's close 12 to the city, in fact, that's in the city, it's an 13 urban environment. Are there advantages to that, or 14 15 specific challenges as a social worker working in the environment you're in? 16

- A. You mean when people knock at my door and say... 17
- Q. [225] I don't know. 18

7

A. Yeah, sometimes... Well, it's a challenge when, you 19 know, you're going to run into somebody in the 20 store, you're going to run into somebody in the 21 post office, on the street. But for myself, I show 22 the respect to the person just by not making eye 23 contact. It's shame, right? It's very shameful to 24 be under youth protection. It's very shameful for 25

the person to be under youth protection. 1

So, if I'm running into somebody within the 2 community, I'll wait for them to either make eye 3 contact or say hi to me, and just respecting them 4 and, you know, in that terms. There's times where I 5 have had people come to my home because they're 6 upset, they're angry, they want answers and, again, 7 that's where your boundaries come in, and you just 8 say I work at the building, you know where it is, 9 come and see me tomorrow. No, I want to talk to you 10 now, and I've had to say if you don't leave now, I 11 will call the PQS, the police, Kahnawahke police. 12 Mr. DEREK MONTOUR: 13

- Do you think there's advantages or challenges for 14
- us being so close to Montreal? 15
- Mme VALÉRIE LAHACHE: 16
- I don't understand the question, what do you mean 17
- like... 18
- Mme LESLEY HILL, commissaire: 19
- Q. [226] It's okay, I was just wondering if there was 20
- anything specific for a community that's so close 21
- to a city like Montreal or Quebec City. If there 22
- are specific challenges, but maybe there aren't. 23
- A. No, I don't think so. 24
- Q. [227] Okay. 25

- A. I don't think so for myself.
- Q. [228] Maybe more broadly, we have a few minutes 2
- left, protection isn't just youth protection, hey? 3
- A. Yeah.
- Q. [229] I think we all know that, and you've spoken 5
- about healing and trauma, and how we can help 6
- families have better living conditions and so 7
- forth. And you spoke to, well, we received this 8
- document that was preparing us for your testimony. 9
- You speak about education of young people and how 10
- 11 important it is to invest in that, and services
- that are over and above, or ideally before youth 12
- protection. 13
- So, could you speak about those? Do you 14
- feel that there are enough services in your 15
- community to help families, to support them. Are 16
- there many people living in poverty? What would you 17
- have to say about that. 18
- A. Within our organisation, we have many services. So, 19
- we have youth protection, we have foster care, we 20
- have case aids that work within the foster care 21
- system who supervise visits or do transport for 22
- children to and from their visitation, even to 23
- schools if they're outside of the community. 24
- We have a new worker who's going to be, 25

she's developing, she's in the middle of developing aging out of foster care. We have addictions, we have individual support services, psychological services, parenting services. We have a family wellness centre, which offers more traditional components. We have "Our gang" after school programme from six (18:00) to twelve (00:00), and then we have a (inaudible) group making adult decisions ages thirteen (13) to seventeen (17).

So, a lot of the community can access any of those individually. If they've gone through YP, then we're working with the family and we'll say these are the services, what do you think you need? Do you need me to help make a referral, do you need me to help you make a phone call? Those are the services that they can access. So, there's many services that we can look at.

But like I said, within our own culture, we have the teens for the women, you know, the young teens that are going into women, and then the young men. So, that's more of a tradition, it's not part of KSCS, but we have that as well.

The guys are using that within our high school, and the women, it's a different, it's not through the high school, but it's just throughout

- the community. We have some grassroots people that 1 are working on their own issues. I don't utilise 2 them, but I know it's out there. People are doing 3 it, they don't want to come through our services 4 because of what we represent, right? So they're 5 doing their own thing. 6
- So there's a lot, there's a lot within the 7 community. 8
- Q. [230] Thank you very much. 9
- A. You're welcome. 10
- Q. [231] And congratulations for the good work. 11
- A. Thank you. 12
- LA PRÉSIDENTE : 13

ces années.

25

- Merci. 14
- Q. [232] Madame Lahache, plusieurs ont souligné votre 15 travail, votre résilience, certains ont employé le 16 mot « résilience ». Moi je salue à mon tour, en 17 terminant, votre persévérance, votre humanité, 18 votre amour des enfants. Parce que quand je vous 19 écoutais parler, je me disais, dans la communauté, 20 parfois, sortir des enfants de leur maison, il doit 21 y avoir des impacts sur les amis, les gens qu'on 22 23 connaît. Alors, votre persévérance et votre amour des enfants font que vous le faites depuis toutes 24

Protection de la jeunesse Valérie Lahache - 274 -Derek Montour

CSDEPJ 13 février 2020 Volume 27

Vous avez parlé du cercle de la sécurité que j'ai beaucoup apprécié. Et quand vous faisiez le geste, les mains qui tiennent les enfants, alors on va souhaiter que des programmes comme ça, qui sont tellement humains et tellement simples, entre guillemets, puissent se multiplier pour prendre soin des enfants dans les communautés autochtones.

Alors, merci infiniment d'avoir partagé votre expérience, votre expertise et vos solutions avec la Commission. Je trouve que ça termine très bien les seize (16) séances que nous avons eues cette semaine sur les différentes communautés autochtones. Nous avons appris à tous les jours. Merci beaucoup à vous, à vous deux, à monsieur Montour.

M. DEREK MONTOUR:

A. Thank you very much. 17

LA PRÉSIDENTE : 18

> Alors, ceci met fin à nos audiences de cette semaine. On se retrouve mardi à Sherbrooke. Merci infiniment tout le monde.

22

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

19

20

21

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

24

23

CSI	DEPJ	
13	février	2020
∇o^{-}	lume 27	

17 RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS

- 275 -

1	SERMENT D'OFFICE
2	
3	Nous, soussignés, RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS,
4	sténographes officiels, dûment assermentés comme
5	tels, certifions sous mon serment d'office que les
6	pages qui précèdent sont et contiennent la
7	transcription fidèle et exacte des notes
8	recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9	le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la
10	qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11	à la Loi.
12	Et j'ai signé,
13	
14	
15	
16	